

# Investissement Responsable Rapport Loi Énergie-Climat

**HSBC Global Asset Management (France)**

Juin 2024



HSBC Asset Management est un gestionnaire d'actif mondial (ci-après désigné sous le terme "HSBC Asset Management"). En conséquence, certaines initiatives en matière environnementale, sociale et de gouvernance, sont prises au niveau mondial, à l'échelle du groupe. Ces initiatives impactent néanmoins la démarche générale de HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, bien que la société de gestion de portefeuille en France du groupe HSBC, dénommée HSBC Global Asset Management (France), participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués dans la présente section, ne sont pas nécessairement directement pris et liés à HSBC Global Asset Management (France) sauf si cela est clairement spécifié.

# Table des matières

Section		Page
<b>I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.</b>		<b>3</b>
<b>A</b>	Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	4
<b>B</b>	Moyens internes déployés par l'entité.	13
<b>C</b>	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.	21
<b>D</b>	Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.	24
<b>E</b>	Taxonomie européenne et combustibles fossiles.	29
<b>F</b>	Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.	35
<b>G</b>	Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.	52
<b>H</b>	Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.	59
<b>I</b>	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).	72
<b>II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.</b>		<b>73</b>
<b>J</b>	Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.	74
<b>K</b>	Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.	76
<b>L</b>	Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.	91
<b>M</b>	Politique d'engagement.	93
<b>N</b>	Références aux normes internationales.	94

- I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat.
-

# A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Depuis plus de vingt ans, HSBC Global Asset Management (France) est impliquée dans l'investissement responsable, lançant son premier fonds d'investissement socialement responsable (ISR) en 2001. Plus globalement, HSBC Asset Management, la ligne métier globale, fait partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) depuis 2006.

Dans les stratégies de gestion active fondamentale, HSBC Asset Management dont HSBC Global Asset Management (France) fait partie, est convaincue que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos processus d'analyse des titres financiers, combiné avec notre démarche d'engagement, permettent de protéger la valeur à long terme de nos investissements pour le compte de nos clients. L'entreprise reconnaît l'importance des défis tels que définis par les Objectifs de développement durable (ODD) et du Pacte mondial des Nations unies, ainsi que par la transition mondiale vers une économie bas-carbone, telle que décrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Fin 2023, les actifs des stratégies d'investissement responsable <sup>[1]</sup> gérées par HSBC Asset Management atteignent au niveau mondial, plus de 70 milliards de dollars dont une partie significative est gérée par HSBC Global Asset Management (France), soit 45%.

En 2023, les efforts déployés par HSBC Asset Management dans le cadre de son approche d'investissement responsable ont ainsi été récompensés de la note la plus élevée attribuée par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), à savoir 5\* sur la grande majorité des piliers de notation <sup>[2]</sup>. Cette évaluation témoigne de la qualité de cette approche, mais aussi de la volonté d'intégrer les critères ESG dans l'ensemble des stratégies de gestion à l'échelle mondiale. De plus, HSBC Asset Management maintient la notation Morningstar ESG Commitment level of Advanced <sup>[3]</sup>, "faisant partie des entreprises qui comptent parmi les plus fervents partisans ESG du secteur" selon Morningstar pour la troisième année consécutive.

## Les faits marquants 2023 d'HSBC Global Asset Management (France) ont été les suivants :

- ◆ Les politiques d'investissement responsable d'HSBC Asset Management appliquées par HSBC Global Asset Management (France)
  - Nouvelle politique relative à l'énergie
  - Extension de la politique relative au charbon thermique, au charbon métallurgique
- ◆ Des solutions d'investissement relevant des articles 8 et 9 selon le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (également dénommé SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation).
  - Encours gérés d'environ 28,6 milliards d'euros par HSBC Global Asset Management (France) au 31.12.2023 à travers plus de 50 portefeuilles classés article 8 ou article 9.

<sup>1</sup> Nos stratégies d'investissement responsable s'appuient sur une classification interne de HSBC utilisée pour déterminer nos propres critères dans ce domaine (tout en reconnaissant la subjectivité inhérente à d'une telle approche) et promouvoir la cohérence entre les classes d'actifs et nos différentes lignes métiers le cas échéant. Il n'existe pas de définition officielle unique au niveau mondial, ni de critères de mesure de l'investissement ESG ou de l'impact des stratégies durables.

<sup>2</sup> De plus amples informations sur les rapports d'évaluation et de transparence des PRI sont disponibles sur le site internet

<sup>3</sup> Morningstar ESG Commitment Level est une évaluation qualitative qui analyse dans quelle mesure les gestionnaires d'actifs et les fonds intègrent les considérations ESG dans leurs processus d'investissement. De plus amples informations sur notre notation par Morningstar sont disponibles ici :

[https://assets.contentstack.io/v3/assets/blt4eb669caa7dc65b2/blt3b73167a864554b/65baa692fd23e506187daba7/ECL\\_Landscape\\_2024.pdf](https://assets.contentstack.io/v3/assets/blt4eb669caa7dc65b2/blt3b73167a864554b/65baa692fd23e506187daba7/ECL_Landscape_2024.pdf)

- Elargissement de la gamme de produits gérés par HSBC Global Asset Management (France) et catégorisés comme des produits article 8 avec deux nouveaux compartiments gérés par délégation :
  - Le compartiment HSBC Euro ESG Liquidity Fund ayant une stratégie monétaire, compartiment de la SICAV irlandaise **HSBC Global Liquidity Funds Plc**,
  - Le compartiment HSBC GIF Corporate Euro Bond Fixed Term 2027 de la SICAV Luxembourgeoise **HSBC Global Investment Funds** et ayant une stratégie obligataire
- Lancement de trois mandats relevant de l'article 8 du Règlement SFDR pour des clients institutionnels sur les classes d'actifs obligataires et actions
- Labélisation de deux nouveaux fonds par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) : HSBC EE Actions Europe Actions Transition Verte et HSBC EE ISR Monétaire
- Modification de l'objectif de gestion de cinq produits (dédiés et ouverts) afin de permettre à ces portefeuilles de répondre aux caractéristiques des produits relevant de l'article 8 du Règlement SFDR.

#### ◆ Les Risques ESG

- Risque lié au climat : les données de Climat Value at Risk (ClimateVAR) ont été analysées afin d'être intégrées, dans le futur, dans les processus d'investissement des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France)<sup>[4]</sup>
- Risque lié à la biodiversité : identification de l'indicateur "empreinte de la biodiversité des entreprises" (Corporate Biodiversity Footprint) d'Iceberg Data Lab. Première publication de l'empreinte biodiversité après analyse des données et de la méthodologie.<sup>[5]</sup>

#### ◆ Culture d'entreprise

- En favorisant la montée en expertise des collaborateurs sur les enjeux de finance durable en donnant accès à un certain nombre de formations avec notamment la formation CFA en investissement ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning<sup>[6]</sup>.

### **Politiques de HSBC Asset Management relatives à l'investissement responsable**

Les politiques d'investissement responsable définissent au niveau mondial la façon dont HSBC Asset Management vise à mettre en œuvre ses convictions en matière de développement durable dans le cadre de son activité d'investissement. Les diverses politiques adoptées régissent la façon dont un certain nombre d'enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme ou les armes interdites sont abordés.

Dans la continuité de l'ambition globale de HSBC Asset Management à soutenir l'objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050 (Initiative Net Zero Asset Managers<sup>[7]</sup>), une nouvelle politique relative à l'énergie a été publiée en 2023, et la politique relative au charbon thermique, qui avait été élaborée en septembre 2022, a été mise à jour en 2023 pour inclure le charbon métallurgique.

Les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management appliquées par HSBC Global Asset Management (France) et disponibles sur [le site internet](#) sont les suivantes :

- Politique Investissement Responsable
- Politique relative au changement climatique
- Politique relative à la biodiversité
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, se référer à la section H de ce rapport

<sup>5</sup> Pour plus d'informations, se référer à la section G de ce rapport

<sup>6</sup> Pour plus d'informations, se référer à la section G de ce rapport

<sup>7</sup> Dans le cadre de l'initiative mondiale Net Zero Asset Managers (NZAM), HSBC Asset Management a annoncé, au niveau mondial, l'ambition de réduire de 58 % l'intensité des émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2030 représentant 38 % du total de ses actifs sous gestion mondiaux à fin 2019. Il est précisé que HSBC Asset Management n'a pas encore défini un objectif spécifique de réduction des émissions à l'entité HSBC Global Asset Management (France). Les objectifs de réduction ci-avant sont des objectifs au niveau global de HSBC Asset Management.

- Principes de vote mondial
- Politique d'exclusion des armes interdites
- Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
- Politique relative à l'énergie

## Recherche et intégration ESG

Les enjeux ESG peuvent avoir des répercussions sur la performance de long terme des entreprises. Les grands enjeux environnementaux tels que le changement climatique, la rareté et la disponibilité de l'eau, la déforestation, les enjeux sociaux la santé et la sécurité au travail, ainsi que la rémunération des dirigeants, entre autres exemples, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers dans nos stratégies gérées de manière active fondamentale. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent les prises de décisions d'investissement plus avisées. A fin décembre 2023, plus de 14000 émetteurs<sup>[8]</sup> d'instruments financiers dans le monde faisaient l'objet d'un score et d'une analyse ESG accessibles aux analystes et aux gérants.

De nouvelles considérations ESG et de mesures de durabilité qui visent à refléter les Objectifs de développement durable des Nations Unies sont intégrées dans le cadre des processus d'investissement et le nombre de portefeuilles auxquels elles sont appliquées continuera d'augmenter.

**En 2023, au sein d'HSBC Asset management, les efforts ont particulièrement porté sur quatre priorités :**

- 1. Le déploiement des 13 équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams - VSTs),** basées dans les différents bureaux de HSBC Asset Management dont HSBC Global Asset Management (France), chargées d'identifier les principaux enjeux ESG propres aux secteurs d'activités, les principales tendances impactantes incluant les évolutions réglementaires à même d'influencer les modèles économiques des entreprises du secteur analysé. Ces cadres d'analyse sont utilisés par les équipes d'investissement où qu'elles soient dans le monde y compris en France.
- 2. Intégration accrue de l'expertise ESG au sein de la plateforme d'investissement.** Pour chaque classe d'actifs, y compris celles gérées par HSBC Global Asset Management (France), a été mis en place un comité ESG mensuel réunissant des représentants d'équipes d'investissement responsable, de gestion et des risques. Ces comités supervisent la mise en œuvre de l'intégration ESG dans les processus de gestion, notamment les nouveaux fonds durables ou ESG lancés ou leur évolution, les caractéristiques des émetteurs ainsi que les nouvelles politiques et procédures en matière d'investissement durable.
- 3. L'amélioration de la qualité des analyses ESG**  
Un dialogue régulier est maintenu avec les fournisseurs de données ESG et des contrôles systématiques sont menés pour garantir la qualité de leurs données. De nouveaux fournisseurs sont intégrés de manière régulière pour accompagner le développement de nouvelles solutions d'investissement responsables et affiner les évaluations ESG.
- 4. L'intégration des risques et des opportunités liées à la biodiversité dans les processus d'investissement**  
En 2023, a été mis au point un processus de due diligence renforcée afin d'analyser les entreprises susceptibles de présenter un risque élevé en raison de leur impact sur la biodiversité dans les portefeuilles gérés notamment par HSBC Global Asset Management (France).<sup>[9]</sup>

<sup>8</sup> Source : HSBC Asset Management

<sup>9</sup> Nature Action 100, est une initiative mondiale, qui cible les entreprises qui doivent réduire leur impact sur la biodiversité. Les 190 investisseurs réunis au sein de l'initiative Nature Action 100 ont déterminé la liste des entreprises auxquelles ils vont demander des comptes.

## Vote et engagement actionnarial

Le vote et le dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons est une autre dimension essentielle de notre approche et nous apportons des améliorations en revoyant les normes de bonnes pratiques sur les thèmes les plus pressants tels que le climat, la biodiversité et la nature, les droits de l'Homme, la croissance inclusive.

En plus d'une équipe globale dédiée à l'engagement et au dialogue, tel que défini dans le Plan mondial d'engagement actionnarial, au niveau de HSBC Asset Management, les analystes et gérants actifs de portefeuilles actions ainsi que les analystes crédit, y compris ceux de HSBC Global Asset Management (France), peuvent avoir des contacts avec les sociétés en portefeuille tout au long du processus d'investissement, et assurent un suivi des problématiques ESG.

HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes adoptés au niveau mondial et déclinés localement afin de prendre en compte les spécificités des marchés locaux concernés. Ces règles sont définies par le métier de la gestion d'actifs du groupe HSBC.

En outre, HSBC Global Asset Management (France) peut utiliser les droits de vote pour encourager le développement positif des entreprises et les changements de comportement ainsi que pour inciter les dirigeants d'entreprise à répondre aux attentes des investisseurs.

En 2023, HSBC Global Asset Management (France) a :

- revu la politique européenne de vote (hors Royaume-Uni). Les principales modifications ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG (indépendance des conseils, rémunérations excessives, nouvelles règles liées à la biodiversité et à la nature et au Pacte mondial des Nations-Unies...)
- rencontré en présentiel ou à distance 381 émetteurs au travers de 695 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers
- voté lors de 980 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice<sup>10</sup>.

## L'offre de solutions d'investissement responsable

Les stratégies d'investissement responsable gérées par HSBC Asset Management, incluant HSBC Global Asset Management (France) comprennent des fonds qui visent à soutenir et/ou à promouvoir des résultats durables via une évaluation de critères ESG individuels, des produits investissant dans des secteurs de croissance ou des tendances de fond spécifiques et d'autres qui cherchent à avoir un impact durable particulier. Il existe également plusieurs façons d'investir dans les différentes classes d'actifs, tant dans les secteurs d'investissement traditionnels qu'alternatifs.

Conscients de la diversité des besoins et des centres d'intérêt de ses investisseurs, HSBC Global Asset Management (France) leur propose des produits durables comprenant des fonds monétaires, obligataires, actions, alternatifs, multi-asset, passifs et quantitatifs.

En 2023, la gamme des produits a été élargie avec 10 nouveaux produits ouverts dans ses différents bureaux à travers le monde dont deux fonds ouverts classés article 8 gérés par délégation par HSBC Global Asset Management (France). HSBC Global Asset Management (France) a également lancé trois mandats classés article 8 pour des clients institutionnels sur les classes d'actifs obligataire et actions.

## Champs d'application

Les approches d'investissement présentent des risques et opportunités ESG différents. La mise en œuvre de l'intégration ESG dépendra donc de la stratégie d'investissement, conformément au prospectus et règlement du fonds et/ou au mandats conclus avec les clients.

<sup>10</sup> Pour plus d'informations sur l'engagement actionnarial se référer à la section D du présent rapport.



## **Communication et transparence des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement.**

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue que la communication et la transparence font partie intégrante d'une bonne gouvernance et s'engage à tout mettre en œuvre pour délivrer une information claire et factuelle à ses clients et aux parties prenantes.

### **Informations disponibles sur le site internet d'HSBC Global Asset Management (France)**

Les politiques appliquées par HSBC Global Asset Management (France), les rapports annuels et la communication relative à la réglementation SFDR sont regroupés et mis à disposition sur une [section publique de notre site internet](#).

#### **1. Politiques relatives à l'investissement responsable [appliquées par HSBC Global Asset Management \(France\)](#)**

Politique Investissement Responsable

- Politique relative au changement climatique
- Politique relative à la biodiversité
- Politique d'engagement
- Politique de vote européenne
- Principes de vote mondial
- Politique d'exclusion des armes interdites
- Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
- Politique relative à l'**énergie**

#### **2. Rapports annuels**

- à l'attention des investisseurs professionnels
- [Plan d'engagement global 2024](#) à l'attention des investisseurs professionnels
- [Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote en Europe continentale](#)
- Rapports [extra-financiers](#) et [codes de transparence](#) des fonds, documentations liées au label ISR

#### **3. Exigences de la réglementation SFDR**

- [Méthodologie et définition d'un investissement durable](#)
- [Guide de lecture des indicateurs des Principales Incidences Négatives.](#)
- [Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4](#)
- Sections dédiées aux produits article 8 et article 9 selon SFDR distribués par HSBC Global Asset Management (France)

Liste des [fonds ouverts – traditionnels](#),

Liste des [fonds ouverts – traditionnels d'Épargne Entreprise](#)

Liste des [fonds ou stratégies alternatives](#)

Pour les fonds ouverts traditionnels et d'épargne entreprise un onglet nommé - Informations ESG - reprend l'ensemble des obligations relatives à l'article 10 de SFDR

### **Communication ciblée**

L'équipe commerciale de HSBC Global Asset Management (France) communique directement auprès de nos investisseurs professionnels :

- Sur les évolutions de leur portefeuille relatives aux critères ESG.
- Dans le cadre de l'implémentation de la réglementation sur la finance durable.

**Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.**

---

Les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) sont classifiés selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021.

A fin décembre 2023, HSBC Global Asset Management (France) gérait 50 portefeuilles classés article 8 ou article 9, qui se répartissaient en 22 OPC (Organisme de Placement Collectifs- Fonds ou SICAV) ouverts et 28 produits dédiés, et fournissait 2 prestations de conseil en investissement.

Parmi les 22 OPC ouverts, 14 sont labellisés ISR, 6 ont plusieurs labels comme repris dans la liste page suivante.

Le montant des encours de ces portefeuilles et de ce conseil en investissement s'élevait à 28.6 Milliards € soit 67 % des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) selon le périmètre LEC.

Pour consulter la liste complète des fonds durables relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR distribué par HSBC Global Asset Management (France), veuillez-vous référer à notre site internet. Les produits alternatifs étant ouverts à la commercialisation aux clients professionnels uniquement, veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

**Investisseurs non-professionnels**

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

[Fonds ouverts – traditionnels d'Epargne Entreprise](#)

**Investisseurs professionnels**

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

[Fonds ouverts – alternatifs](#)

**Notre classification SFDR**

**Article 8** : Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable.

**Article 9** : Le produit a pour objectif l'investissement durable.

## Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

HSBC Asset Management participe activement à un certain nombre d'initiatives de place, qui sont au cœur de la transition vers une économie plus durable. La liste ci-contre présente un extrait des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management dans l'ordre chronologique.

2006



**Principes pour l'investissement responsable (PRI) : HSBC Asset Management a été l'un des premiers signataires des PRI en 2006.**

Le responsable mondial de la recherche et de l'intégration ESG de HSBC Asset Management avait participé au groupe initial d'experts chargé d'élaborer ces principes.

HSBC Asset Management s'est publiquement engagée à adopter et à mettre en œuvre les six principes d'investissement des PRI. Dès 2010, HSBC Asset Management a pris en compte les enjeux ESG dans les processus d'analyse et de décision d'investissement de gestion active, en intégrant nos analystes ESG dans nos équipes actions et crédit. Dans cette configuration, les évaluations ESG figurent parmi les principales responsabilités de tous nos gérants de portefeuille et nos analystes.

Cette initiative influence la manière dont HSBC Global Asset Management (France) gère les portefeuilles en France.

2007



**Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique** (Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)) : HSBC Asset Management est un membre actif de l'IIGCC et participe à l'élaboration collective des politiques liées au changement climatique.

2017



**Climate Action 100+** : HSBC Asset Management est un membre fondateur de Climate Action 100+, une initiative collective menée par des investisseurs auprès d'émetteurs de gaz à effet de serre d'importance systémique et d'autres entreprises mondiales, qui ont l'opportunité d'aider la transition vers des énergies propres et de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris.

2019

**One Planet Asset Manager Initiative** : HSBC Asset Management est membre fondateur de l'initiative One Planet Asset Manager, qui a été lancée en 2019 pour soutenir le groupe de travail One Planet Sovereign Wealth Fund. HSBC Asset Management a collaboré avec les six fonds souverains membres pour appuyer le développement et la mise en œuvre du Cadre de travail du One Planet Sovereign Wealth Fund, qui définit les trois principes d'alignement, de responsabilité et d'intégration pour l'analyse du changement climatique et la prise de décision en matière d'investissement.

2020



**Finance for Biodiversity Pledge** : HSBC Asset Management compte également parmi les signataires de l'initiative Finance for Biodiversity Pledge, afin de protéger et de restaurer la biodiversité par le biais de ses investissements. Dans le cadre de cette initiative, nous nous sommes engagés à travailler avec d'autres investisseurs, dialoguer avec les entreprises, évaluer les impacts de notre investissement sur la biodiversité, fixer des objectifs en matière d'impacts et publier un rapport d'ici 2025.

2021

**Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM)** : HSBC Asset Management est signataire de la NZAMI depuis 2021 et a publié une première série d'objectifs intermédiaires à l'échelle mondiale en 2022.

2023



**Nature Action 100**: HSBC Asset Management a rejoint la coalition d'investisseurs engagés sur la nature lancée à l'occasion de la COP de Kunming-Montréal. L'initiative internationale vise à lutter contre la perte de la nature et le déclin de la biodiversité actionnarial.

**Labels des fonds ouverts gérés par HSBC Global Asset management (France) de classification articles 8 et 9**

Classification SFDR	Fonds ouverts	Label ISR	Greenfin	Toward sustainability	France Relance	CIES
Article 8	HSBC EE ISR Actions Monde	X				
Article 8	HSBC EE ISR Actions Euro	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Diversifié et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire	X				
Article 8	HSBC EE ISR Oblig Euro et Solidaire	X				X
Article 8	HSBC Profil Actions Responsables	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Balanced	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Dynamic	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euro Bond	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Euroland Equity	X		X		
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Global Equity	X				
Article 8	HSBC Responsible Investment Funds - SRI Moderate	X				
Article 9	HSBC EE Actions Europe Transition verte	X	X			X
Article 9	HSBC Responsible Investment Funds – Europe Equity Green Transition	X	X	X		
Article 8	HSBC Small Cap France				X	
Article 8	HSBC EE ISR Monétaire					X

## Détails des labels des fonds gérés par HSBC Global Asset management (France) de classification SFDR articles 8 et 9



### 14 fonds ouverts labellisés

L'investissement ISR vise à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable. Le label ISR constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. En influençant le comportement et les normes de gouvernance des entreprises, les investissements ISR favorisent une économie plus responsable.



### 2 fonds ouverts labellisés

Le label Greenfin a été créé pour encourager les investissements destinés à financer l'économie verte. Les entreprises sélectionnées se consacrent à la création et au financement d'activités « green part ». Cette certification garantit que les produits financent réellement des activités présentant des avantages environnementaux mesurables. Les entreprises sont présentes dans des activités éco-sectorielles définies.



### 2 fonds ouverts labellisés

Afin de définir des exigences minimales pour les produits financiers durables, Febelfin (Fédération belge du secteur financier) a développé une norme de qualité incarnée par le label "Towards Sustainability". Il garantit un processus de gestion dans le respect des grands principes de l'investissement responsable, l'implémentation d'une démarche climat et du principe « avoiding harm » (« éviter de nuire »), ainsi que la publication de politiques d'investissement sur les sujets sociétaux les plus controversés.



### 1 fonds ouvert labellisé

Le label « Relance » vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non.



### 5 fonds ouverts labellisés

Le label CIES labellise les fonds d'épargne salariale. Les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale (i.e. représentation des salariés, qualité du dialogue social, prise en compte de l'ensemble des parties prenantes dans et en dehors des entreprises, qualité de l'emploi, réduction des inégalités, ...)

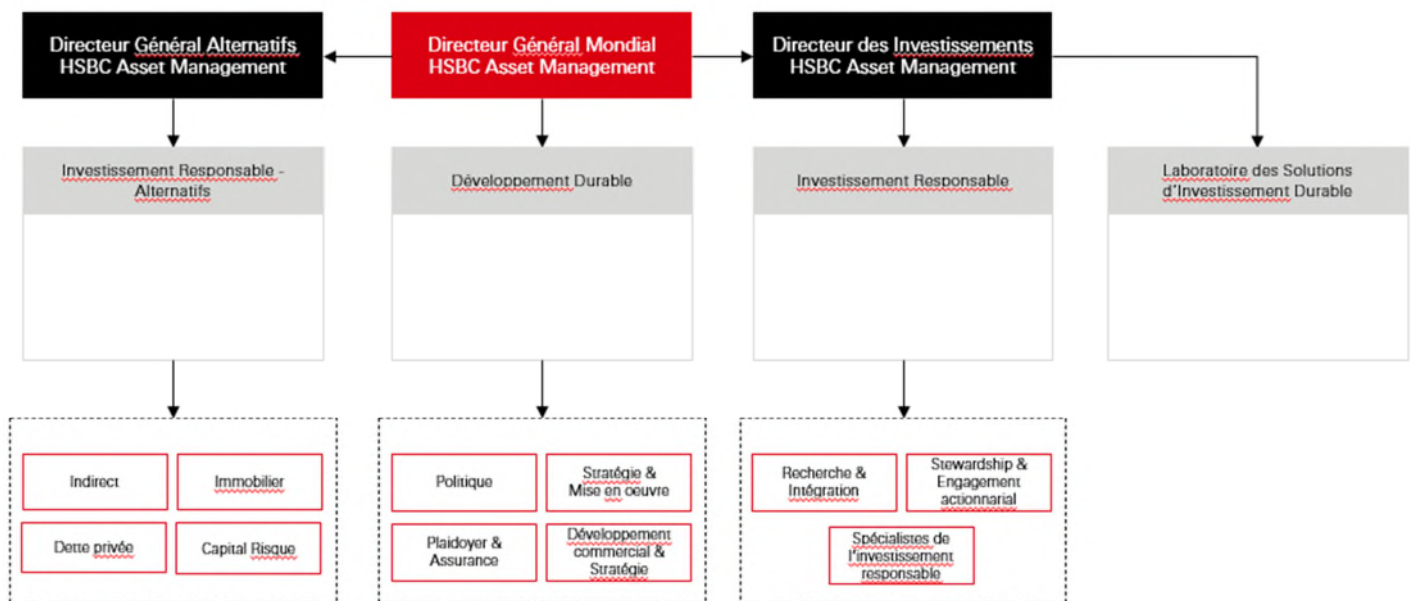
## B. Moyens internes déployés par l'entité.

### Description des ressources financières, humaines et techniques supportant la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Dans le cadre de la démarche durable et d'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble des activités de HSBC Asset Management <sup>(11)</sup> la mobilisation et l'engagement des collaborateurs est un enjeu essentiel. L'ensemble des équipes participent au déploiement de la stratégie d'investissement responsable. L'intégration des critères extra-financiers dans les processus d'investissement ne relève pas uniquement des équipes dédiées à l'ESG mais de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes internes.

#### Les équipes dédiées à l'investissement responsable au sein de HSBC Asset Management.

Pour accompagner et superviser le développement de son activité d'investissement responsable, et ce dans tous les centres de gestion dans le monde y compris la France, HSBC Asset Management s'appuie sur quatre équipes dédiées :



<sup>11</sup> HSBC Asset Management est la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC à laquelle appartient HSBC Global Asset Management (France),

### ***L'équipe Développement Durable***

L'équipe Développement Durable, composée de 9 professionnels, dont 2 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), est responsable de la mise en œuvre de la stratégie globale de gestion des actifs de HSBC Asset management, y compris les engagements volontaires, les politiques, l'assurance, la mise en œuvre et la transition à l'investissement durable à l'échelle de l'entreprise. L'équipe pilote également les initiatives axées sur les personnes, y compris l'équité et l'inclusion en matière de diversité (DE&I), dans le cadre de son ambition d'intégrer une culture de la durabilité humaine au sein de HSBC Asset Management.

<b>Fonction</b>	<b>Objectif</b>
<b>Politique</b> 2 personnes	◆ Définir et intégrer des politiques d'investissement dans toutes les activités de gestion.
<b>Plaidoyer Assurance</b> 3 personnes	◆ Contribuer à la mise en œuvre des engagements durables de HSBC Asset Management en participant aux discussions de place en lien avec le développement durable et en s'assurant que les positions qui y sont partagées permettent à HSBC Asset Management d'atteindre ses objectifs en matière de durabilité ◆ Démontrer aux clients et aux organismes de tutelle le respect des engagements pris en termes d'investissement responsable, y compris l'initiative des gestionnaires d'actifs nets zéro (NZAM).
<b>Stratégie &amp; Mise en œuvre</b> 2 personnes	◆ Veiller à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement et à la qualité des services fournis. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion et d'analyse pour intégrer les critères ESG et les assiste dans le développement de nouveaux produits et solutions de gestion durables.
<b>Développement commercial et stratégie commerciale</b> 2 personnes	◆ S'assurer que les objectifs de durabilité sont atteints et intégrés dans les activités de gestion

Au 31.12.2.2023

### ***L'équipe Investissement Responsable***

L'équipe "Investissement Responsable", composée de 23 professionnels, dont 4 collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France), a la charge d'accompagner les équipes de gestion dans l'intégration des critères ESG et de développer des solutions d'investissement durable. Cette équipe est répartie en trois pôles distincts :

<b>Fonction</b>	<b>Objectif</b>
<b>Recherche Intégration</b> 7 personnes	◆ Coordonner l'intégration des critères ESG par un dialogue régulier avec les analystes et les gérants et en fournissant des notes d'analyses sectorielles et thématiques. ◆ Assurer la couverture des données extra-financières et gérer les relations avec les prestataires externes.
<b>Engagement actionnarial</b> 8 personnes	◆ Superviser les activités de gouvernance d'entreprises, qui comprend à la fois le vote et l'engagement actionnarial à l'échelle mondiale. ◆ Engager le dialogue directement avec les entreprises mais également par le biais d'initiatives collaboratives.
<b>Spécialistes de l'investissement Responsable</b> 8 personnes	◆ Veiller à l'implémentation et au développement de solutions d'investissement durables. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion et d'analyse pour intégrer les critères ESG et les assiste dans le développement de nouveaux produits et solutions de gestion durables.

Au 31.12.2.2023

Cette équipe travaille en priorité sur les thématiques du climat, de la biodiversité et de la diversité, équité et inclusion (DEI).

### ***L'équipe Investissement Responsable Alternatifs***

En plus de l'équipe Investissement Responsable travaillant sur les classes d'actifs traditionnelles, une équipe dédiée aux stratégies alternatives, composée de 5 collaborateurs, a été créée afin de répondre aux spécificités de ce marché. Elle est responsable de l'intégration des critères ESG dans les classes d'actifs non traditionnelles et travaille en étroite collaboration avec les équipes développement durable et investissement responsable afin de veiller à l'harmonisation et à la bonne diffusion des meilleures pratiques.

### ***Le Laboratoire des solutions d'investissement durable***

Le Laboratoire des Solutions d'investissement durable composé de 2 collaborateurs dont 1 collaborateur de HSBC Global Asset Management (France) est chargé de développer des solutions et des outils quantitatifs innovants en matière de durabilité en collaboration avec la plateforme d'investissement.

### **Les équipes de gestion au sein de HSBC Asset Management**

Chez HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des problématiques ESG dans la prise de décision relève de la responsabilité de tous les analystes et gérants de portefeuille en collaboration avec les équipes développement durable, investissement responsable et laboratoire des solutions d'investissement durable mentionnées ci-dessus. Depuis 2010, les considérations ESG ont été intégrées aux stratégies de gestion de tous les portefeuilles de gestion active de HSBC Global Asset Management (France). La base de données ESG propriétaire couvre plus de 14000 instruments financiers à fin décembre 2023. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes de HSBC Global Asset Management (France), ce qui leur permet d'intégrer les considérations ESG dans leur décision d'investissement

Aussi, forts d'une expérience de plus de 20 ans dans l'intégration des critères ESG, 13 équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams - VST) ont été mises en place pour recueillir les données ESG des différents secteurs à travers toutes les classes d'actifs et zones géographiques. Les VST sont composés de plus de 120 professionnels et professionnelles de l'investissement dans le monde dont des collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France).

Pilotées par le responsable de l'équipe de la Recherche et de l'Intégration ESG (voir ci-dessus pour la présentation de cette équipe), les VST sont composées de spécialistes de l'investissement responsable ainsi que d'analystes crédit et de gérants-analystes actions. Chargées de mener des recherches sectorielles, de superviser les checklists ESG, d'établir des notations ESG et d'aligner les initiatives de d'engagement actionnarial sur les problématiques ESG, ces équipes sont une composante clé de notre plateforme d'intégration ESG. Les checklists ESG sectorielles ont vocation à anticiper les risques et les opportunités pour les trois piliers E, S et G au sein de chaque secteur (voir la section H pour plus de détails sur ces types de risques et opportunités). Elles résument les enjeux ESG les plus importants - ceux dont la matérialité financière potentielle est la plus élevée - et définissent des stratégies pour établir le dialogue avec les entreprises/émetteurs. Les checklists spécifiques à chaque secteur intègrent les tendances ESG, les réformes réglementaires et les lignes directrices qui leur sont applicables.

**Au niveau de HSBC Asset Management, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement est estimée à 21%<sup>12</sup>.**

<sup>12</sup> Nous avons souhaité conserver un périmètre global pour l'estimation des ressources dédiées à la prise en compte des critères extra-financiers dans la plateforme d'investissement car nos équipes dédiées à l'investissement responsable sont transverses et dépendent directement de HSBC Asset Management qui est la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC. Ces équipes sont basées dans nos différents centres de gestion entre Paris, Londres et Hong-Kong.



### Les équipes autres que les équipes de gestion au sein de HSBC Global Asset Management (France)

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), d'autres équipes en plus des équipes de gestion viennent compléter le dispositif et contribuent à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

Le **Chief Control Office** (3 personnes) a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle. Plus précisément, l'équipe a la charge d'apporter son support à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels, notamment en coordonnant la documentation et la mise à jour régulière des cartographies des risques qui intègrent des facteurs ESG sous-jacents. L'équipe doit également analyser, rapporter les incidents et suivre les plans d'actions associés. En moyenne nous estimons que 0.2 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

Le **département Conformité** (6 personnes) qui a pour mission de former et de conseiller les équipes opérationnelles et le management dans les domaines relevant de la conformité ainsi que de s'assurer de la conformité des activités de la société à la réglementation applicable. En moyenne, nous estimons que 0.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Risques d'Investissement** (5 personnes) est dédiée à l'analyse et à la supervision des risques d'investissement. Elle exerce une mission de suivi de l'exposition des portefeuilles aux risques d'investissement au sens large, incluant les risques de marché, de contrepartie, de crédit, de liquidité et de performance, ainsi que les risques de modèles. Le risque de durabilité complète le dispositif de supervision du risque d'investissement : l'équipe Risques d'Investissement identifie les principaux facteurs de risque en matière de durabilité susceptibles d'avoir une influence significative sur les fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) puis détermine les indicateurs pertinents pour suivre l'exposition à ces facteurs en fonction de la stratégie d'investissement des fonds et définit des limites d'alerte internes sur chaque indicateur de durabilité. Elle s'assure également que les sujets liés à la durabilité, notamment les politiques internes, sont bien traités dans les différentes instances de gouvernance de HSBC Asset Management et HSBC Global Asset Management (France), auxquelles elle participe. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Restrictions d'Investissement** (4 personnes) assure la surveillance des restrictions d'investissement au quotidien y compris celles relatives aux exigences en matière de durabilité. Elle est responsable de la saisie et du contrôle du respect des limites découlant des restrictions d'investissement, de la politique d'investissement, des lois applicables et de la réglementation. Cette équipe a la charge d'alerter le gérant de portefeuille, son responsable hiérarchique ainsi que les fonctions de contrôle locales en cas de non-respect. En moyenne, nous estimons que 1.5 ETP est consacré aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Juridique** (9 personnes) est chargée de la rédaction et de la revue des actes juridiques relatifs aux produits et à la société de gestion, de l'animation de la veille et des avis juridiques et réglementaires au sein de la Société. Elle exerce une mission de surveillance et de vérification des risques juridiques et réglementaires incluant ceux qui résultent des exigences juridiques et réglementaires en matière de finance durable. En moyenne, nous estimons que 2 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

L'équipe **Produits** (13 personnes) est chargée d'accompagner nos clients pour toutes les étapes liées aux évolutions de leurs produits dédiés ou ouverts (lancement, transformation, fermeture).

Les ingénieurs produits disposent d'une vision transversale sur l'ensemble des activités et assurent la gouvernance de l'offre produit (incluant la prise en compte des préférences des investisseurs potentiels en matière de durabilité - MIFID II, l'élaboration des EET) ainsi que la gestion des projets liés à l'investissement responsable : intégration de critères extra-financiers dans le design du produit en conformité avec la classification SFDR, AMF et interne HSBC, lors de la conception ou de la transformation des produits : prise en compte des critères définis dans les cahiers des charges des labels pour les produits labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Towards Sustainability,...), mise à jour de la documentation requise (code de transparence...) et coordination des audits avec les labellisateurs.

Les chefs de projet droit Organismes de Placement Collectif assurent la relation avec le régulateur français pour les obtentions d'agrément nécessaires pour les fonds et gèrent les enregistrements des produits français commercialisés à l'étranger. Ils ont notamment la charge de la production de la documentation précontractuelle des fonds d'investissement français incluant les annexes SFDR. En cas de prise en compte ou de modification de l'approche extra-financière d'un OPCVM ou d'un FIA, ils s'assurent de la conformité de cette documentation avec la Position - recommandation AMF - DOC-2020-03 et complètent le formulaire requis.

L'équipe Produits est évaluée sur sa capacité à répondre aux besoins des clients et à agir dans le respect du cadre réglementaire. En moyenne, nous estimons que 4 ETP sont consacrés aux sujets liés à l'ESG.

**Ainsi, les ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG au sein de ces équipes sont estimées à près de 4% de l'effectif total de HSBC Global Asset Management (France).**

### **Les ressources financières dédiées à l'ESG pour HSBC Global Asset Management (France).**

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs de données sont en forte croissance au niveau de HSBC Asset Management globalement. Nous ne sommes pas en mesure d'isoler ces coûts pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) mais nous pouvons fournir une estimation basée sur le montant global des budgets consacrés par la ligne métier de la gestion d'actifs chez HSBC, à savoir au niveau de HSBC Asset Management globalement. Ensuite, nous rapportons ce montant à la part des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France). Nous obtenons ainsi une estimation de 209 000 euros pour les budgets annuels consacrés aux données ESG. Cela correspond à en moyenne 3% du budget global de HSBC Global Asset Management (France) pour les données de marché.

### **Les fournisseurs de données ESG utilisés par HSBC Global Asset Management (France).**

L'équipe d'investissement s'appuie sur l'information disponible dans l'outil Intranet Global Recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière externe émanant de :

- ◆ **MSCI ESG Research** : fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés et couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 13 000 entreprises.
- ◆ **ISS ESG** : suit 6 000 émetteurs et nous fournit la liste des entreprises identifiées comme impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions « BASM » (également dénommée armes à sous munitions). Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle préalable et postérieur à l'investissement mis en place et supervisé par le département Restrictions d'Investissement. ISS-ESG fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.
- ◆ **S&P Trucost** : fournit des analyses et données sur le Carbone, l'Eau, la gestion des déchets et les ressources naturelles - suivi de plus de 6 000 émetteurs
- ◆ **Sustainalytics** : fournit des données sur le degré de Conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) – Suivi de 8 000 émetteurs
- ◆ **RepRisk** : est une agence leader sur le marché spécialisée dans le suivi dynamique des controverses depuis 20 ans. RepRisk suit plus de 80 000 sources journalistiques (journaux, régulateurs, agences gouvernementales, ONG, X (ex Twitter), sites de recherches etc.). Le champ de recherche principal comprend les problématiques ESG qui sont définies en cohérence avec les standards internationaux liées aux sujets comme les politiques environnementales, de santé et de sécurité de la banque mondiale, les normes IFC, les principes de l'équateur, les politiques de l'OCDE, les conventions de l'OIT etc. RepRisk suit également des sujets d'actualité de controverses ESG qui sont plus spécifiques que les thèmes ESG habituels (par exemple l'huile de palme, le forage en haute-mer, le travail des migrants) ; des indicateurs sont associés à la sévérité des controverses.
- ◆ **FTSE Green Revenues** : fournit la répartition des revenus de l'activité verte et son impact significatif sur les résultats financiers pour environ 3 000 entreprises.
- ◆ **Carbon4 Finance** : suit 15 000 émetteurs dans le monde et fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises.
- ◆ **Iceberg Datalab (IDL)** : fournit des données d'impact des émetteurs sur la biodiversité. Afin d'évaluer l'empreinte biodiversité des entreprises, nous adopterons leur approche qui consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité pour les traduire en impacts sur cette dernière.
- ◆ **GAIA Ethifinance**: offre un accès à des données et des scores ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur plus de 2 300 petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens.

- ◆ **Equileap** : fournit des données sociales axées sur la diversité et centrées sur l'égalité homme/femme au travail. Nous avons souscrit à ce nouveau fournisseur pour développer notre capacité de recherche sur ce sujet pour pallier le manque général de données sociales, en voie d'amélioration mais encore insuffisantes.
- ◆ **Denominator** : fournit également des données sociales traitant non seulement des sujets de diversité homme/femme mais abordant également d'autres formes de diversité ou de discrimination (sexuelle, ethnique, religieuse). Denominator permet d'élargir un peu plus la palette de critères sociaux. Un des points forts de ce fournisseur est de couvrir d'une manière homogène les entreprises localisées aussi bien dans les marchés développés qu'émergents.

En ce qui concerne la politique de vote, HSBC Global Asset Management (France) utilise les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations de gouvernance d'entreprise et plus particulièrement en administration des droits de vote.

## **Développer l'expertise des collaborateurs en investissement responsable.**

---

Dans le cadre de notre stratégie d'investissement responsable, notre objectif est de faire de l'investissement responsable un sujet majeur pour tous les collaborateurs et collaboratrices de HSBC Global Asset Management (France).

Afin de les sensibiliser aux enjeux de la finance durable, nous leur offrons des opportunités de développement de leur expertise par des formations et des échanges réguliers lors de forums et conférences :

- ◆ **La Sustainability Academy** : portail en ligne rassemblant tous les apprentissages en matière de développement durable de l'entreprise. Les salarié(e)s ont la possibilité d'explorer plus de 180 modules à la carte. Cette Académie a été créée pour permettre le développement de compétences sur ces thèmes, en offrant un ensemble de connaissances utiles en la matière et en renforçant l'adhésion au travers des actions menées par HSBC dans la transition vers une économie mondiale à zéro émission nette.
- ◆ **La plateforme d'apprentissage interne de « e learning », Degreed**, à disposition de tout le personnel, contient également des modules d'apprentissage couvrant le développement durable, l'ESG, le changement climatique, nos engagements en matière de financement durable, les risques commerciaux et les opportunités associés à la durabilité.
- ◆ **Le parcours d'apprentissage « Sustainable Investing for Asset Management » est une formation en accès libre sous Degreed** pour les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France) comprenant 3 modules. Ce parcours propose également des ressources complémentaires sous forme de vidéos ou d'articles.
- ◆ **Le parcours d'apprentissage WPB ESG and Sustainable Investing** est une formation en ligne obligatoire qui initie les nouveaux entrants de HSBC Global Asset Management (France) à l'investissement responsable.
- ◆ **Un programme de leadership en développement durable** HSBC en partenariat avec Imperial College s'est poursuivi en 2023 auprès de Senior managers de la gestion d'actifs et vise à accélérer la compréhension des enjeux clé de la transition et des thématiques liées à la neutralité carbone pour les managers ou professionnels qui sont impliqués dans les travaux liés à la stratégie climat et à la transition vers le net zéro.
- ◆ **Des formations ESG externes** : nous encourageons notre personnel à approfondir leurs connaissances dans la finance durable et parrainons un certain nombre de formations certifiantes comme le CFA en investissement ESG, la certification AMF – Finance Durable ou la formation ESG Investing de Fitch Learning.
- ◆ **Des sessions de formation régulières pour nos équipes d'investissement** : Afin de s'assurer que l'équipe d'investissement continue d'être alignée sur notre stratégie ESG et les livrables attendus, des sessions de formation ESG régulières ont été organisées. Ces sessions ont été animées par des experts internes et externes et des domaines tels que la modélisation financière, le calibrage des risques, la construction de portefeuille, ainsi que des thèmes ESG généraux pour accroître les connaissances et la sensibilisation. Les sujets de discussion comprennent, entre autres, l'engagement auprès des entreprises, l'initiative Climate Action 100+, l'investissement à impact positif sur

l'environnement ou la société, la tarification du carbone, les impacts de l'industrie alimentaire sur la durabilité, les meilleures pratiques et les nouvelles technologies dans leurs secteurs respectifs.

- ◆ **Une série de conférences sur des thématiques liées à l'investissement responsable** : Une série d'échanges sur l'investissement responsable, animés par des experts internes et externes, visant à informer et sensibiliser les collaborateurs aux enjeux et problématiques de la finance durable. Ces échanges sont ouverts à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France). Les sujets abordés en 2023 incluent la revue de la gouvernance de HSBC Asset Management en matière de développement durable ainsi que les évolutions intervenues depuis 2022 dans ce domaine.
- ◆ **Des forums de discussion** : A été également mis en place un « RI Forum » pour HSBC Global Asset Management (France). L'objectif de ce forum ouvert à tous les collaborateurs de HSBC Global Asset management (France) est d'informer, de partager régulièrement les avancées et nouveautés relatives à la finance durable et les enjeux réglementaires mais aussi l'évolution de la stratégie du Groupe en matière de développement durable avec un accès aux spécialistes internes et externes les plus pointus sur ces thématiques. En 2023 ont ainsi été traités les sujets de la Biodiversité, du support des clients dans leur transition, du greenwashing, des labels ESG. HSBC Global Asset Management (France) a également organisé une Fresque de la Biodiversité en collaboration avec la société Naby Ecology.

## LOI RIXAIN – HSBC Global Asset Management (France)

---

### Objectif d'amélioration de la diversité et de la mixité

HSBC Global Asset Management (France), filiale d'HSBC Continental Europe (HBCE) poursuit un objectif de représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation en les renforçant dans les plus hauts niveaux de séniorités, avec un des taux de représentation cible de 35 % à horizon fin 2025.

Avec plus de 48,5 % de femmes cadres en France, HSBC Global Asset Management (France) a poursuivi en 2023 son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application de la loi Rixain, HSBC Global Asset Management (France) a défini en 2022, un objectif de 40 % à 5 ans concernant la représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement.

Fin 2023, ce ratio a été porté à 33 % au sein de la Direction des Investissement de HSBC Global Asset Management (France) grâce au recrutement de femmes dans une proportion de 71% (5 sur 7 recrutements).

L'objectif de 40 % peut ainsi être révisé en fonction des opportunités de recrutement et des promotions internes liées à l'évolution de l'activité.

La politique de recrutement d'HSBC Global Asset Management (France) veille à la parité de candidats dans la pré-sélection, la sélection se faisant ensuite sur la base des compétences sans considération de genre. Les prestataires de recrutement doivent fournir une liste restreinte de candidats incluant au moins un homme et au moins une femme et de présenter une candidature "senior" pour tout poste de management / spécialistes nécessitant plus de 10 ans d'expérience professionnelle.

En tant qu'employeur, HSBC a pour principal objectif de bâtir une politique RH, qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France), permettant de développer l'employabilité de ses collaborateurs et collaboratrices tout en les aidant à réaliser pleinement leur potentiel de développement notamment au sein des filiales regroupant les activités de Gestion d'actifs. De plus, veiller à la parité dans les programmes de développement permettra d'accélérer l'atteinte de la parité dans les viviers de talents. Par ailleurs, la signature en 2023 par HSBC en France de la Charte de « L'Autre Cercle », acteur français de référence qui œuvre pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail, est une nouvelle preuve de son engagement pour la diversité et l'inclusion en poursuivant ses actions pour que chaque personne puisse s'épanouir dans sa vie professionnelle dans un environnement de travail inclusif et dans un climat de respect et d'écoute. Les actions mises en œuvre à l'issue de cette signature bénéficieront aux collaborateurs de HSBC Global Asset Management (France).

En multipliant en 2023 les conférences et les ateliers de discussions sur l'inclusion et la diversité "Genre et progression de carrière", "4 générations au travail: opportunités et challenges", "Valoriser les collaborateurs et collaboratrices Senior", "L'adoption de l'équité", en participant à de nombreux événements (La journée internationale des droits des femmes en mars, La semaine européenne de l'inclusion en mai, Le mois de la fierté en juin, La semaine du handicap en octobre) et en organisant des actions de sensibilisation sur la diversité cognitive avec le soutien de nos communautés partenaires et nos "Employee Resources Groups (ERG)" "WeHandicap!" et "Atypik" (dédié à la diversité cognitive), HSBC favorise le développement et l'engagement des collaborateurs de la gestion d'actifs dans un environnement inclusif. Ces conférences, ateliers et événements sont ouverts à tous les collaborateurs HSBC Global Asset Management (France) qui souhaitent y participer.

## C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité.

### Gouvernance au sein de HSBC Global Asset Management (France).

#### **Le Conseil d'Administration.**

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'Administration de HSBC Global Asset Management (France) détermine les orientations stratégiques de l'activité, supervise et contrôle leur mise en œuvre par la Direction Générale, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance des activités (ci-après ESG).

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs et intègre des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités :

Les nominations proposées au Conseil sont fondées sur des critères objectifs d'expérience, en tenant dûment compte des avantages de la diversité, y compris la mixité et de l'indépendance.

1. Les nominations proposées au Conseil d'Administration sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil et du rôle et des capacités requises.
2. Les compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées à la nomination et sur une base continue au travers d'une matrice qui intègre les domaines de compétences sectorielles, financières et de risques pertinents au regard de l'activité de la société de gestion. Parmi ces domaines de compétences figure la compétence et l'expérience des Administrateurs en matière d'ESG.

En 2023, le Conseil d'Administration était composé de 8 administrateurs dont 5 femmes et 3 hommes avec 7 administrateurs appartenant au Groupe HSBC (dont 1 administrateur dirigeant responsable de la société) et 1 administrateur indépendant. Tous les administrateurs ont une expérience dans le métier de la gestion d'actifs ou dans le métier bancaire à des postes de direction.

La compétence du Conseil en matière d'ESG est considérée comme élevée avec 5 Administrateurs sur 8 disposants d'une expertise spécifique en matière d'ESG soit au sein du métier mondial de la gestion d'actifs, soit au sein de la société, ou soit au sein du Groupe HSBC en France.

Le Conseil d'administration de HSBC Global Asset Management (France) est pleinement impliqué sur tous les sujets environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :

Des formations et présentations spécifiques sur l'intégration ESG ont été dispensées aux Administrateurs et au Comité de Direction depuis 2021, avec notamment des présentations du panorama réglementaire de la Finance Durable, règlement SFDR, gouvernance ESG au sein du métier, dispositifs de supervision et de contrôle des investissements durables et responsables, politiques sectorielles et d'exclusion relatives aux énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), politiques de vote et d'engagement actionnarial, dispositif de suivi des risques et risques de greenwashing.

La dimension ESG est intégrée dans toutes les présentations au Conseil d'Administration (stratégie produit, développement commercial, impacts opérationnels, performances des fonds et mandats, ainsi que dans les présentations du contexte réglementaire et les obligations de reporting ou lors de la présentation du rapport LEC).

La thématique ESG est présentée dans le cadre des Comités d'Audit et des Risques lequel reporte au Conseil d'Administration avec les initiatives en cours au sein du métier de l'Asset Management en termes de dispositifs de supervision et de contrôle des investissements.

Le Conseil d'administration au travers de son Comité des rémunérations valide la politique de rémunération et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, liée pour partie à la performance du Groupe sur les enjeux ESG.

Les administrateurs sont tenus d'être attentifs à leur performance individuelle en tant qu'administrateur et à la performance collective du Conseil d'Administration ainsi que d'émettre des recommandations au Président sur les domaines dans lesquels celles-ci peuvent être améliorées.

A cette fin, le Conseil d'Administration entreprend une évaluation annuelle de sa performance et de celle de ses comités sur la base d'un questionnaire qui couvre la stratégie, la composition et la structure du Conseil, le fonctionnement des réunions et le rôle du Président, la formation intégrant notamment la dimension ESG et le plan de succession, la culture et l'efficacité.

Les administrateurs non exécutifs doivent fournir au président un avis sur sa performance dans le cadre de l'évaluation annuelle de la performance du Conseil. Les résultats de cette évaluation sont débattus au sein du Conseil d'Administration et peuvent conduire à la formulation de recommandations pour améliorer le fonctionnement du Conseil ou de ses Comités.

Ces mêmes évaluations annuelles sont conduites au sein du Comité d'Audit et des Risques ainsi qu'au sein du Comité des Rémunérations. Les résultats sont débattus au sein de chacun des comités et reportés au Conseil d'Administration.

**HSBC Global Asset Management (France) bénéficie d'une expertise en matière de durabilité au travers des membres de son Conseil d'administration et de la Direction Générale.**

Le Directeur des Risques de HSBC Global Asset Management (France) ainsi que le Directeur mondial des Investissements (également administrateur de HSBC Global Asset Management (France)) et la Responsable mondiale du Développement Durable (également administratrice de HSBC Global Asset Management (France)) sont membres des comités de gouvernance globaux du métier de la gestion d'actifs en charge de la mise en œuvre des politiques et de la stratégie d'investissement responsable y compris en matière climatique et de supervision des risques ESG.

L'intégration des risques en matière d'ESG dans les décisions d'investissement incombe au Directeur mondial des investissements. Au sein de HSBC Global Asset Management (France), il revient aux directeurs des investissements des différentes classes d'actifs et aux équipes de gestion d'intégrer les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement, avec l'aide des spécialistes ESG et des équipes en charge de suivi des risques.

Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de HSBC Global Asset Management (France) favorisent et encouragent au sein de la société de gestion, la conduite d'actions de sensibilisation aux enjeux ESG à tous les niveaux de Gouvernance et auprès des différents collaborateurs.

Le Comité de Direction favorise le développement d'une culture d'entreprise sur les enjeux de l'ESG et soutient l'implication des collaborateurs et collaboratrices dans des actions ayant un impact positif sur l'environnement et la société. Plusieurs collaborateurs participent aux réflexions méthodologiques et groupes de travail avec des acteurs de la place ou des associations professionnelles, ainsi qu'au sein du métier de l'Asset Management ou du groupe HSBC.

**Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération.**

HSBC Global Asset Management (France) a mis en œuvre une politique de rémunération en cohérence avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion et notamment en rappelant que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise.

HSBC Global Asset Management (France) a renforcé sa politique de rémunération en 2023 en intégrant des objectifs de durabilité à l'évaluation des performances, à l'attribution de primes et au développement professionnel.

Cette démarche vise à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité. Les rôles et responsabilités liés au développement durable sont définis pour un ensemble de fonctions internes clés, les plus étroitement impliquées dans la mise en œuvre de la politique ESG. Dans le cadre de leurs fonctions, des objectifs précis liés à la durabilité sont assignés et transmis aux équipes et aux collaborateurs. Les collaborateurs comptent parmi leurs objectifs annuels le suivi d'une formation ESG obligatoire et pour certains une formation ESG certifiée par un organisme reconnu.



## D. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

### Notre approche en matière d'engagement actionnarial.

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont des outils pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

HSBC Global Asset Management (France) est convaincue qu'un échange constructif avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles qu'elle gère sont investis, constitue un bon moyen d'encourager et d'inciter ces entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. Ces échanges permettent aussi aux entreprises d'avoir la possibilité d'expliquer leur approche ESG et, aux gérants de mieux comprendre les risques sous-jacents des investissements dans ces entreprises. C'est également l'occasion de promouvoir auprès de ces entreprises l'importance d'une bonne gouvernance.

Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de HSBC Asset Management (y compris ceux situés en France), accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG avec certaines des entreprises dans lesquelles les portefeuilles gérés par HSBC Asset Management sont investis.

La politique d'engagement actionnariale publiée sur le [site internet](#) permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques E, S et G dans nos portefeuilles conformément à nos différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs de nos portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette politique décrit comment nous assurons le respect des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, de celles des principes pour un investissement responsable (PRI) des Nations Unies et de la recommandation 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France.

#### **Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :**

1. **En stimulant la croissance :** En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, nous pouvons identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur.
2. **En maîtrisant le degré d'importance relative des risques :** Nous instaurons très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
3. **En améliorant la transparence et la publication d'informations :** Nous les conseillons sur les cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et nous les encourageons à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

#### **Les principaux thèmes d'engagement couverts par la politique d'engagement actionnarial qui s'applique à HSBC Global Asset Management (France)**

En 2023, nos principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- Changement climatique
- Biodiversité et solutions fondées sur la nature
- Droits de l'homme

- Diversité, Equité & Inclusion (DE&I)
- Croissance inclusive et prospérité partagée
- Santé publique
- Fiabilité des technologies et des données

Ces thèmes d'engagement sont communs à tous les centres de gestion de HSBC Asset Management y compris HSBC Global Asset Management (France).

### **Focus sur notre démarche d'engagement en faveur du changement climatique.**

Nos objectifs et notre approche des questions liées au changement climatique sont décrits dans la politique relative au changement climatique, dans la politique sur l'énergie et dans la politique relative l'exclusion du charbon thermique publiées sur notre [site internet](#). Ces politiques sont appliquées par toutes les équipes de gestion de HSBC Asset Management, y compris par celles de HSBC Global Asset Management (France).

### **La position de HSBC Asset Management**

Au titre de l'initiative "Net Zero Asset Managers", HSBC Asset Management s'est engagée au niveau mondial, à contribuer à l'objectif « zéro émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. HSBC Asset Management dialogue avec certains des émetteurs impliqués dans l'extraction du charbon thermique ou produisant de l'électricité à partir du charbon. En complément, HSBC Asset Management soutient une transition juste. A ce titre, les équipes de HSBC Asset Management peuvent dialoguer avec les émetteurs pour les questionner sur leurs évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs et qu'elles soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

### **Notre dialogue avec les entreprises**

Lorsque nous nous engageons auprès d'entreprises, nous travaillons avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent suffisamment détailler la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées de plans d'allocation de capital correspondants nécessaires à la transition.

La stratégie et la politique climatique des entreprises doivent aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique.

Nous discutons avec les entreprises des sujets suivants :

- Leur engagement en faveur de la neutralité carbone, et la manière dont ils se fixent des objectifs intermédiaires ;
- Les stratégies et la gestion des risques climatiques, y compris le recours à la capture du carbone et à son stockage ou son utilisation ;
- Les rapports sur les émissions, en axant sur l'amélioration de la qualité de la publication d'indicateurs clés de performance climatique.

Nous encourageons les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition énergétique, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

### **Notre politique de vote.**

---

L'exercice de nos droits de vote est un élément central de notre activité de gestion de placements collectifs et, lorsque nos clients nous délèguent l'exercice des droits de vote, de nos mandats également.

Notre approche en matière d'investissement responsable, oriente notre prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notre exercice des droits de vote. Nous escomptons que nos votes favorisent une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds et mandats dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

Notre politique de vote, disponible sur notre [site internet](#), présente nos directives de vote à l'échelle européenne (hors Royaume-Uni) et explique à nos clients, aux conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes, la manière dont nous exerçons nos droits de vote.

HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote pour les titres européens qui reprennent notamment les préconisations de l'OCDE, de l'AFG, de l'Afep/Medef.

Nos principes de vote sont soumis à Institutional Shareholder Services, Inc (ISS), qui après les avoir analysés, élabore des recommandations de vote spécifiques à HSBC Asset Management afin que nous exerçons nos droits de vote.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs ou qui nécessitent une analyse particulière sont examinées au cas par cas par les gérants. Il se peut que nous soyons amenés à assister en personne aux assemblées générales, néanmoins l'immense majorité de nos droits de vote sont exercés par procuration via la plateforme ISS.

Nos principes de vote sont actualisés chaque année notamment pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de notre politique de vote sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour la marche de l'entreprise.

Nous pouvons nous opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à nos principes ou, si la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons présentent des problèmes graves de gouvernance ou, si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à nos initiatives d'engagement.

### **Périmètre d'exercice des droits de vote.**

---

Sauf à ce que HSBC Global Asset Management (France) n'aie pas reçue une délégation pour l'exercice des droits de vote par ses clients, HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues en portefeuille sur la base de principes de votes globaux ([accessible via ce lien internet](#)), définie par le métier de la gestion d'actifs.

Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies,
- des valeurs européennes hors Royaume-Uni pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée au continent est utilisée.

### **Evolution de notre politique de vote en 2023.**

---

Nous avons revu nos règles sur quelques points de notre politique européenne de vote (hors Royaume-Uni). Les principales modifications ont porté sur des règles spécifiques en matière d'ESG. Plus précisément,

Nous avons aligné nos exigences d'indépendance des conseils d'administration ou de surveillance des moyennes et grandes entreprises contrôlées sur celles non contrôlées, à savoir au moins 50% d'administrateurs indépendants,

Nous avons mis en place un modèle de calcul pour la détermination des « rémunérations excessives »,

Nous avons intégré les principes énoncés dans notre politique relative à l'exclusion du charbon thermique,

Nous avons introduit des règles liées à la mise en œuvre de politiques et de rapports adéquats sur les questions de biodiversité et de nature

Nous avons également inclus des règles liées au respect par les entreprises des principes 1 à 6 du Pacte mondial des Nations-unies (UNGC)

Nous avons aussi prévu de soutenir des résolutions qui porteraient sur une meilleure information liée aux questions sociales et sur une meilleure transparence sur la gestion des systèmes d'information et sur l'utilisation de l'intelligence artificielle.

### **Focus sur la politique de vote en matière de biodiversité.**

Nous attendons de toutes les entreprises couvertes par notre activité d'engagement qu'elles aient une politique en matière de déforestation. En conséquence, nous pouvons être amenés à voter contre la décision de renouvellement du mandat du président du conseil d'administration ou celui des membres concernés du conseil d'administration des sociétés appartenant à des secteurs à fortes émissions (consommation non cyclique, services aux collectivités et matériaux) qui ne mettent pas en place des politiques adéquates sur les enjeux liés à la biodiversité, tels que, par exemple, en matière de déforestation.

Il peut en être de même, concernant les entreprises les moins performantes dans les secteurs à fort impact ESG.

En 2023, HSBC Asset Management a pu s'appuyer sur une liste de surveillance de la biodiversité et de la nature, basée sur les travaux d'évaluation de la FAIRR Protein Producer Initiative, des scores de MSCI en matière de gestion des ressources naturelles, et les analyses de l'équipe mondiale d'engagement actionnarial. (voir section G - Biodiversité)

### **Bilan de la stratégie d'engagement.**

En 2023, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 381 émetteurs au travers de 695 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers.

<b>HSBC Global Asset Management (France)</b>	<b>Nb d'engagements</b>	<b>Nb d'entreprises</b>
Actions	463	242
Obligations	448	235

Source : HSBC Asset Management à fin décembre 2023.

NB : Certains émetteurs ont été approchés conjointement par les équipes et de gestion et par l'équipe d'engagement actionnarial

Les statistiques d'engagement, les thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentées dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur notre [site internet](#). Plus globalement, notre rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur notre [site internet](#), présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

### **Bilan de la politique de vote.**

En 2023, HSBC Global Asset Management (France) a voté lors de 980 assemblées générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice sur un périmètre global de 1 049 AG, soit un taux de 93%, en légère croissance par rapport à 2022 (91%). En corrigeant du nombre d'assemblées générales tenues dans des pays où les conditions d'exercice du droit de vote ne nous permettaient pas de voter, le taux des assemblées générales auxquelles HSBC Global Asset

Management (France) a voté passe à 99%. Nous n'avons pas voté lors de 12 assemblées générales, essentiellement en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2023, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 14 667 résolutions et voté contre les recommandations données par les dirigeants des entreprises concernées sur 3 029 résolutions (21% des cas), niveau en nette hausse par rapport à 2022 (17%).

Nos statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentés dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et engagements disponible sur notre [site internet](#).

## **Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.**

---

HSBC Global Asset Management (France) croit fortement à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de notre processus gradué d'engagement actionnarial, nous privilégions le dialogue à la cession des titres. En effet, si nous cédonos nos positions, nous aurons moins la capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, nous n'hésiterons pas à les céder si nous estimons que le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités, comme nous l'avons fait début 2023 sur certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, nous pourrons voter contre la réélection du président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, nous appliquons des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à notre engagement envers l'Accord de Paris sur le climat, notre priorité porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides.

Dans le cadre de la politique de désengagement du charbon, nous encourageons nos entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde, et nous encourageons l'adoption d'engagements Net Zero et de plans de transition approuvés.

**Extraction de charbon thermique :** nous nous rapprochons des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.

**Production d'électricité au charbon :** nous intervenons auprès des entreprises incluses dans nos portefeuilles générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement cette activité. Nous avons ciblé les entreprises dont la production d'électricité représentait 50% de leurs revenus jusqu'en 2021, nous avons dialogué avec toutes celles qui généreraient encore plus de 10% de leur revenu par ce biais à la fin de l'année 2025.

**Infrastructures liées aux combustibles fossiles:** Nous n'investissons pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets de sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

## E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.

### Alignement à la taxonomie environnementale.

#### Approche

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxonomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire qui n'aggravent pas le changement climatique.

Dans le cadre du Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail.

Les 6 grands objectifs définis par la Taxonomie sont listés ci-dessous :

Contribution substantielle	Do No Significant Harm (DNSH)	Mesures de protection sociale minimales
<p><b>Contribuer à un des six objectifs environnementaux suivant *</b></p> <p>(1) Atténuation du changement climatique</p> <p>(2) Adaptation au changement climatique</p> <p>(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;</p> <p>(4) Transition vers une économie circulaire ;</p> <p>(5) Contrôle de la pollution ;</p> <p>(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p><b>Ne pas causer de préjudice important</b> à aucun des autres objectifs suivants</p> <p>(1) Atténuation du changement climatique</p> <p>(2) Adaptation au changement climatique</p> <p>(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;</p> <p>(4) Transition vers une économie circulaire</p> <p>(5) Contrôle de la pollution</p> <p>(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p><b>Mesures de protection sociale minimales</b>, soit de protection des Droits de l'Homme et des droits fondamentaux du travail</p>

\* La commission européenne a publié en juin 2023 les RTS du Règlement Taxonomie sur les 4 derniers objectifs. Pour l'heure, HSBC Global Asset Management (France) ne reporte que sur les deux premiers objectifs faute de données disponibles sur les autres objectifs.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables au plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

### 1 Analyse d'éligibilité

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la Taxonomie. La première étape de l'analyse repose sur une analyse d'éligibilité de l'activité à la Taxonomie. L'éligibilité à la Taxonomie d'une activité suppose que cette activité soit incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 dit "Règlement Taxonomie".

## 2 Alignement à la taxonomie

La deuxième étape consiste à faire une analyse d'alignement qui consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minimas sociaux. Cette analyse d'alignement se base sur la part des revenus, sur les dépenses d'investissement (Capex) et les dépenses d'exploitation (Opex) qui répondent à l'objectif environnemental considéré.

### Périmètre des produits financiers concernés

Le périmètre des encours pour l'exercice 2023 est celui des fonds et mandats de gestion qui sont couverts par le rapport Loi Energie Climat. Ce périmètre ne comporte donc pas les fonds gérés par délégation.

Le périmètre des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour ce reporting s'élevait 42.3 milliards € à fin décembre 2023.

### La part de données estimées et de données réelles

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie exclusivement sur des **données reportées directement par les entreprises** et non pas sur des données estimées par les fournisseurs de données.

### Encours investis dans des activités alignées sur la Taxonomie européenne

Pour l'exercice 2022, HSBC Global Asset Management (France) avait fait le choix de ne reporter que sur les données d'éligibilité en attendant que les entreprises communiquent plus largement sur leur alignement. Pour l'exercice 2023, HSBC Global Asset Management (France) reporte maintenant à la fois sur les ratios d'éligibilité et les ratios d'alignement sur les deux premiers objectifs de la taxonomie (atténuation et adaptation du changement climatique).

En ce qui concerne les quatre autres objectifs (eau, économie circulaire, pollution et biodiversité), HSBC Global Asset Management (France) ne dispose pas encore des données nécessaires permettant d'estimer les ratios d'éligibilité. Ces données ne sont pas encore disponibles chez le fournisseur de données utilisé dans le cadre du reporting taxonomie.

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion :

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui sont affectés à des activités éligibles à la taxonomie environnementale	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
Sur la base des revenus	4.91% Coverage : 17.50%	2 079.41
Sur la base des CAPEX	7.50% Coverage : 18.75%	3 175.84
Sur la base des OPEX	5.24% Coverage : 16.75%	2 218.61

Source: HSBC Asset Management. S&P Trucost. HSBC Asset Management n'utilise pas de données estimées et s'appuie sur les données directement reportées par les entreprises. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant reporté des données d'éligibilité. 4.91% des entreprises investies ont identifié une part de leur revenus éligible à la taxonomie européenne. 7.50% des entreprises investies ont identifié une part de leur CAPEX éligible à la taxonomie européenne. 5.24% des entreprises investies ont identifié une part de leur OPEX éligible à la taxonomie européenne. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2022 car la méthodologie de calcul a évolué (élimination du double comptage).

Les résultats d'alignement présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques	(1) Atténuation du changement climatique		(2) Adaptation au changement climatique	
	En %	En Mln €	En %	En Mln €
Sur la base des revenus	5.20% Coverage : 9.36%	2 200.29	0,24% Coverage : 5.44%	100.70
Sur la base des CAPEX	7.21% Coverage : 10.96%	3050.66	0.41% Coverage : 6.05%	173.52
Sur la base des OPEX	5.02% Coverage : 8.97%	2122.97	0.12% Coverage : 5.14%	51.53

Source : HSBC Asset Management. S&P Trucost à fin décembre 2023. Le secteur financier est exclu du jeu de données. HSBC Asset Management n'utilise pas de données estimées et s'appuie sur les données directement reportées par les entreprises. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant reporté des données d'alignement. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2022 car la méthodologie de calcul a évolué (élimination du double comptage).

Part des investissements de HSBC Global Asset Management (France) alignés sur la taxonomie environnementale	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
Sur la base des revenus	2.02% Coverage : 14.36%	856.51
Sur la base des CAPEX	3.33% Coverage : 15.57%	1 410.37
Sur la base des OPEX	2.54% Coverage : 13.55%	1075.34

Source : HSBC Asset Management. S&P Trucost à fin décembre 2023. Le secteur financier est exclu du jeu de données. HSBC Asset Management n'utilise pas de données estimées et s'appuie sur les données directement reportées par les entreprises. La couverture représente le pourcentage d'entreprises ayant reporté des données d'alignement. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2022 car la méthodologie de calcul a évolué (élimination du double comptage).

### Méthodologie et base de données

Pour définir les activités qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur le fournisseur de données S&P Trucost.

Sur un vaste univers d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 titres), S&P Trucost fournit aux acteurs des marchés financiers une évaluation complète sur les critères d'éligibilité, de contribution substantielle, de non-préjudice significatif (DNSH) et les exigences garanties sociales minimales du règlement sur la taxonomie de l'UE.

Pour déterminer la part d'alignement des encours de HSBC Global Asset Management (France) à la taxonomie, S&P Trucost applique le processus ci-après :

1	Identifier les activités exercées par l'entreprise qui pourraient être éligibles
2	Pour chaque activité, évaluer si l'entreprise répond aux critères pertinents pour une contribution substantielle
3	Vérifier que les critères DNSH sont remplis par l'entreprise
4	Conduire une due diligence pour éviter toute violation des garanties sociales minimales
5	Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer le reporting au niveau des produits

### Hypothèses et limites méthodologiques

L'exercice de détermination de l'alignement des investissements à la taxonomie est particulièrement complexe car les entreprises ne commenceront à reporter sur ces données qu'en 2025 sur la base des données de l'exercice 2024 alors que les sociétés de gestion de portefeuille y sont déjà soumises pour les placements collectifs et mandats de gestion qu'elles gèrent. Au cours de l'année 2023, les fournisseurs de données ont néanmoins noté une tendance positive dans la collecte des données reportées par les entreprises.



Toutefois, le niveau de détail fourni par les entreprises dans leur exercice de reporting peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle fourni par la Commission européenne, tandis que d'autres ne le font pas et fournissent une analyse très sommaire. Ceci a pour conséquence que les données peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.

De plus, les normes de reporting sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple en raison d'erreurs dans les données, risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne).

Étant donné que HSBC Global Asset Management (France) a fait le choix de ne s'appuyer que sur des données reportées par les entreprises, aucune erreur ou incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et HSBC Global Asset Management (France).

Enfin, HSBC Global Asset Management (France) considère les obligations vertes « Green Bonds » comme non-alignés. La taxonomie est assez stricte et beaucoup de projets financés par les "green bonds" ne répondent pas à ses critères. Il s'agit d'activités « éligibles ». Cependant, HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure de dire si elles sont aussi « alignées » c'est-à-dire respectant les critères techniques de la taxonomie. A ce jour, il n'existe pas de base de données fiables pour juger de l'alignement des projets financés par les "green bonds". La taxonomie suppose aussi que les projets financés par les "green bonds" doivent respecter le concept DNSH (Do No Significant Harm) et HSBC Global Asset Management (France) n'a pas les moyens de savoir si c'est bien le cas, puisque les émetteurs ne reportent pas sur ces sujets.

## Exposition au secteur des combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme « actives dans le secteur des combustibles fossiles », sont les entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62, du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

L'identification des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée en fonction des pourcentages des revenus tirés de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.

### Le montant en € et le pourcentage des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31/12/2023, HSBC Global Asset Management (France) avait 1.8 milliards d'euros investis dans le secteur des combustibles fossiles, soit 4.38% des encours totaux.

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
	4.38%	1 852.19

Coverage : 59.77%

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics à fin décembre 2023. La couverture représente le pourcentage d'entreprises où les données sont disponibles. Par exemple cela n'inclut pas le cash, les dérivés ou les souverains. Il est également à noter que dans certains cas, nos fournisseurs de données ne disposent pas de couverture sur certaines entreprises. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2022 car la méthodologie de calcul a évolué (élimination du double comptage).

## Périmètre des produits financiers concernés

Le périmètre des encours pour l'exercice 2023 est celui des fonds et mandats de gestion qui sont couverts par le rapport Loi Energie Climat. Ce périmètre ne comporte donc pas les fonds gérés par délégation.

Le périmètre des encours gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour ce reporting s'élevait 42.3 milliards € à fin décembre 2023.

Aussi, HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur les données de Sustainalytics pour calculer son exposition aux combustibles fossiles. Sustainalytics utilise des données directement reportées par les entreprises lorsque cela est possible mais, lorsque les entreprises ne reportent pas directement sur le pourcentage de leur revenus tirés des combustibles fossiles, Sustainalytics peut être amené à utiliser un modèle d'estimation des données. Le fournisseur de données utilise alors deux approches d'estimation :

- Estimation d'une fourchette de revenus sur la base d'une analyse des revenus des différents secteurs d'activité, des données sur les ventes, ainsi que de la quantité et de la qualité des informations divulguées. Lorsque la fourchette de revenus estimés est de 10 à 20 %, le pourcentage de revenus retenu sera le point médian de cette fourchette (par exemple 15 % dans ce cas).
- Réalisation d'une estimation plus précise si l'entreprise divulgue des informations jugées de qualité suffisante. En cas de divulgation faible, Sustainalytics ne fournit pas de surestimation de l'implication. Une implication minimale sera alors envisagée en fonction des informations disponibles, jusqu'à ce que Sustainalytics reçoive des données de meilleure qualité.

## Méthodologie et bases de données

La définition de l'exposition aux entreprises actives dans le secteur fossile est la même que celle retenue pour le calcul du PAI 4 (principale incidence négative), du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288 de la Commission Européenne du 6 avril 2022.

### Charbon thermique

D'un point de vue méthodologique, HSBC Global Asset Management (France) identifie les entreprises actives dans le secteur du charbon thermique en se basant sur les données fournies par Sustainalytics qui analyse les revenus tirés de cette activité. Les activités considérées par cet indicateur concernent l'intégralité de la chaîne de valeur.

Plus particulièrement, Sustainalytics identifie les sociétés tirant une partie de leurs revenus de :

- L'extraction de charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui tirent des revenus de la prospection et de l'extraction du charbon thermique.
- La production d'électricité à partir du charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui produisent de l'électricité à partir du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent/exploitent des centrales électriques au charbon.
- La fourniture de produits et services liés au charbon thermique : Cela comprend les sociétés qui fournissent des produits et services sur mesure qui soutiennent l'extraction du charbon thermique (services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique).

### Pétrole & gaz

HSBC Global Asset Management (France) identifie les entreprises actives dans le secteur du pétrole & gaz en se basant sur les données fournies par Sustainalytics qui analyse les revenus tirés de ces activités. Les activités considérées par cet indicateur concernent l'intégralité de la chaîne de valeur.

Sustainalytics identifie les sociétés qui tirent des revenus de la prospection, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, l'entreposage

et le commerce, de pétrole & gaz au sens de l'article 2, point 62), du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

Plus particulièrement, Sustainalytics identifie les sociétés actives dans :

- La production pétrolière et gazière : Cela comprend les sociétés impliquées dans prospection, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- La production d'électricité à partir du pétrole et du gaz : Dans cette catégorie, Sustainalytics considère le pourcentage des revenus dérivés de la production pétrolière et gazière par rapport aux revenus totaux de l'entreprise et, comme point de données supplémentaire, le pourcentage de la capacité de production d'une entreprise basée sur le pétrole et le gaz naturel ou leurs dérivés
- La fourniture de produits et services liés au pétrole et au gaz : La société fournit des produits et services sur mesure qui soutiennent l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.

### **Détermination du niveau d'implication dans le secteur des combustibles fossiles**

Pour la réalisation du présent Rapport LEC, la part des encours investis dans le secteur des combustibles fossiles a été calculée en prenant en considération seulement les entreprises tirant plus de 10% de leurs revenus, d'une activité en relation avec le secteur des combustibles fossiles (activités mentionnées ci-dessus).

HSBC Global Asset Management (France) a considéré qu'en dessous de ce seuil, l'exposition des entreprises aux combustibles fossiles pouvait ne pas être prise en compte car non matérielle.

Cette approche a été adoptée en 2023 par HSBC Global Asset Management (France) en cohérence avec l'approche adoptée pour l'ensemble du métier HSBC Asset Management.

Pour tenir compte des récentes précisions apportées par l'Autorité des marchés Financier et l'ADEME sur la manière dont doit être calculée cette exposition, HSBC Global Asset Management (France) va mettre en œuvre les moyens pour publier à compter de l'année prochaine, l'exposition de ses encours au charbon thermique en prenant en considération tous les revenus des entreprises investies par les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France), sans appliquer de seuils de matérialité de l'exposition ou de seuils de revenus tirés d'une activité en relation avec le secteur des combustibles fossiles.

## F. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Les activités de gestion d'actifs du Groupe HSBC sont regroupées sous l'égide de HSBC Asset Management, un groupe de sociétés implantées dans le monde entier, qui offrent des services de gestion d'actifs aux clients particuliers et aux entreprises ainsi qu'aux investisseurs institutionnels (fonds de pension, banques, assurances, entreprises et fondations) et fonds souverains.

Comme dans les sections précédentes, les développements de cette section présentent la démarche générale de HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC) à défaut de pouvoir renseigner de manière précise les engagements chiffrés pris par HSBC Global Asset Management (France) en rapport avec l'Accord de Paris et étant donné que HSBC Global Asset Management (France) participe à l'implémentation de la stratégie de sa ligne métier et applique les politiques adoptées au niveau global. Ainsi, c'est la stratégie d'alignement de HSBC Asset Management qui est présenté ci-dessous, sauf s'il est clairement spécifié que les données concernent HSBC Global Asset Management (France).

### **Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.**

---

#### **Transition vers la neutralité carbone**

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21e Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone.

L'article 2 de l'accord de Paris fixe trois objectifs :

- Contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et [poursuivre] l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels (...)
- Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire
- Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Les engagements pris lors de la COP21 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

En juillet 2021, HSBC Asset Management, la ligne métier pour la gestion d'actifs au sein du groupe HSBC, a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM). L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de neutralité carbone. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de neutralité carbone en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement en matière de neutralité carbone exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois suivant leur adhésion.

En tant que signataire de l'initiative NZAM, HSBC Asset Management a pris un engagement global afin d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard. A l'horizon 2030, un objectif intermédiaire de réduction des émissions au niveau mondial a été fixé. Cet objectif intermédiaire\* :

- 1** Couvre 38% du total des actifs sous gestion de HSBC Asset Management au global
- 2** Porte sur les obligations d'entreprises et actions cotées, dans les portefeuilles
- 3** Sera atteint en réduisant l'intensité carbone (scope 1 et 2) de 58%

\*basé sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et d'autres données, y compris le scénario d'émissions nettes zéro de l'AIE d'ici 2050 et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub>e par million de dollars américains investis, les émissions étant ajustées en fonction de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC). Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprise gérés au sein des principaux centres de gestion de HSBC Asset Management (Royaume-Uni, Hong Kong, France, Allemagne et États-Unis). La mise en œuvre des objectifs de zéro émission nette reste soumise à la consultation des parties prenantes, notamment des investisseurs et des conseils d'administration de fonds pour le compte desquels nous gérons les actifs.

### Champ d'application

Les informations présentées ci-dessus concernent les encours globaux et la politique globale de HSBC Asset Management, ligne métier de la gestion d'actifs. HSBC Global Asset Management (France) n'a pas encore défini un objectif spécifique de réduction des émissions pour ses propres activités. Comme énoncé ci-dessus, les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre comprend donc les actions cotées et les obligations d'entreprises gérées par HSBC Global Asset Management (France).

Ainsi, au même titre que les autres entités locales concernées, HSBC Global Asset Management (France) contribue à l'atteinte de cet objectif de réduction des émissions carbone. Les impacts de cet objectif global dans les activités de gestion de l'entité HSBC Global Asset Management (France) sont présentés dans les sections suivantes.

Aussi, la stratégie d'alignement spécifique pour les fonds > 500 Millions € gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de la ligne métier.

Enfin, en ce qui concerne la stratégie nationale bas carbone, HSBC Global Asset Management (France) n'a pas de fonds entièrement investis sur le territoire français dont l'encours est supérieur à 500M€. Cette question est donc non applicable à l'entité HSBC Global Asset Management (France).

### Plan de mise en œuvre de la stratégie

#### Alignement de la plateforme d'investissement pour progresser vers la neutralité carbone

HSBC Asset Management a défini une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre définis dans l'Accord de Paris.

L'objectif intermédiaire de réduction des émissions sera revu au moins une fois tous les cinq ans jusqu'à ce que 100% des actifs sous gestion de HSBC Asset Management soient concernés par la neutralité carbone à l'horizon 2050. Au fur et à mesure de sa démarche d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, HSBC Asset Management communiquera sur les mesures prises pour mettre en œuvre l'alignement de sa plateforme d'investissement, y compris celles impactant les activités de gestion de HSBC Global Asset Management (France). Ces mesures sont détaillées dans les sections suivantes.

Aussi, la ligne métier HSBC Asset Management ainsi que ses entités à travers le monde\*, continueront de privilégier le dialogue au désinvestissement. Le désinvestissement constitue une solution de dernier recours, lorsqu'il est estimé que

le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités. L'équipe d'Engagement actionnarial au global ainsi que les équipes de gestion spécialisées dans les différentes classes d'actifs, y compris celles de HSBC Global Asset Management (France) échangent régulièrement avec les entreprises sur leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

\*Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprise gérés au sein des principaux centres de gestion de HSBC Asset Management (Royaume-Uni, Hong Kong, France, Allemagne et États-Unis). La mise en œuvre des objectifs de neutralité reste soumise à la consultation des parties prenantes, notamment des investisseurs et des conseils d'administration de fonds pour le compte desquels nous gérons les actifs.

### **Développement de solutions d'investissement durables pour aider les clients**

L'engagement en faveur de la neutralité carbone conduira aussi HSBC Asset Management à intensifier ses efforts pour développer des solutions et une expertise en la matière. HSBC Asset Management propose déjà à sa clientèle de grands comptes et de particuliers, y compris les clients de HSBC Global Asset Management (France), plusieurs gammes de fonds durables axés sur la neutralité carbone et la préservation du climat et de la biodiversité. Cela inclut des fonds "bas carbone" et des ETF alignés sur l'accord de Paris. Pour les clients institutionnels, HSBC Asset Management propose également des solutions d'investissement dédiées pouvant s'adapter à leurs propres objectifs de décarbonation.

### **Participation aux initiatives de place**

Les acteurs du marché de la gestion d'actifs sont à l'origine de nombreuses initiatives pour lutter efficacement contre le changement climatique.

HSBC Asset Management a participé à un certain nombre d'entre elles tout au long de l'année 2023 et entend poursuivre ce travail en 2024.

Grâce à sa participation à l'initiative Climate Action 100+ depuis sa création en 2017, HSBC Asset Management dialogue avec un nombre croissant d'entreprises figurant parmi les principales émettrices de gaz à effet de serre au monde pour déterminer les mesures indispensables à la réduction de leur impact climatique. Dans le cadre de l'initiative Climate Action 100+, nous demandons aux entreprises, y compris celles détenues dans les portefeuilles de HSBC Global Asset Management (France), d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat. HSBC Asset Management a également été l'un des signataires fondateurs de l'initiative One Planet Asset Managers, lancée en 2019. Cette initiative réunit des fonds souverains et des sociétés de gestion d'actifs de premier plan afin d'accélérer l'intégration des enjeux liés au changement climatique dans la gestion de vastes portefeuilles d'actifs à long terme, et ainsi d'améliorer les performances à long terme.

D'autres exemples d'initiatives climatiques auxquelles HSBC Asset Management participe au niveau mondial sont présentés ci-dessous :



PRI  
(Principes pour  
l'investissement  
responsable)



Global Climate Action 100+



Groupe des Investisseurs  
Institutionnels sur le Changement  
Climatique (IIGCC)



Finance for Biodiversity Pledge



Initiative « One Planet  
Asset Manager »



Blue Carbon Pledge

Pour de plus amples informations sur les initiatives auxquelles participe HSBC Asset Management, nous vous prions de vous référer à la section A.

## Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

---

### Objectif quantitatif de réduction des émissions au niveau global

Un an après avoir rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), HSBC Asset Management, la ligne métier globale pour la gestion d'actifs du groupe HSBC, a annoncé en 2022 son ambition de réduire l'intensité carbone (émissions rapportées à l'EVIC<sup>13</sup>) de scope 1 et 2 de 58 % pour la période 2019- 2030 pour 38% des actifs gérés à travers le monde en 2019. Cet objectif intermédiaire est donc le point de départ de la trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, et contribue aux efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre inclut les actions cotées et les obligations d'entreprises gérés par HSBC Global Asset Management (France). Le tableau suivant présente les objectifs de réduction des émissions et le périmètre d'application au niveau de l'ensemble du métier de la gestion d'actifs (HSBC Asset Management).

<sup>13</sup> Enterprise Value Including Cash (EVIC)

## Objectifs Net Zero de HSBC Asset Management à horizon 2030

Objectif quantitatif à l'horizon 2030	Réduire l'intensité carbone de 58% <i>Niveau de base : 131 tons CO2e/ \$ million en 2019</i>
Scopes pris en compte	Scope 1 & 2
Unité de mesure de l'objectif quantitatif	tCO2e/ EVIC \$Mn <sup>1</sup>
Encours couverts par l'objectif intermédiaire chez HSBC Asset Management (en %)	38% du total des actifs sous gestion de HSBC Asset Management <sup>2</sup>
Objectif décliné par secteurs	Non
Objectif décliné par fonds	Non

Source : HSBC Asset Management. La définition des différents indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus est présentée dans la section suivante.

<sup>1</sup> EVIC est la valeur de l'entreprise, trésorerie comprise. Pour les entreprises privées, ne disposant pas de EVICs, la valeur comptable de la dette plus les fonds propres est utilisée

<sup>2</sup> Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprise gérés au sein des principaux centres de gestion de HSBC Asset Management : Royaume-Uni, Hong Kong, France, Allemagne et États-Unis, La mise en œuvre des objectifs de zéro reste soumise à la consultation des parties prenantes, notamment des investisseurs et des conseils d'administration de fonds pour le compte desquels nous gérons les actifs.

Cet objectif intermédiaire sera revu et si nécessaire ajusté de manière régulière afin de consolider cet engagement global pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

### Application à l'entité HSBC Global Asset Management (France)

L'objectif de réduction de 58% de l'intensité carbone (objectif intermédiaire de réduction d'ici 2030) présenté ci-dessus concerne les encours globaux de HSBC Asset Management, la ligne de métier mondiale de la gestion d'actifs au sein du groupe HSBC. Cet objectif de réduction des émissions carbone de la ligne métier ne s'applique pas à HSBC Global Asset Management (France).

Cependant, Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises dans les portefeuilles de gestion, y compris ceux gérés par HSBC Global Asset Management (France).

L'activité de gestion d'actifs de HSBC Global Asset Management (France) est donc conduite avec l'objectif de contribuer à l'atteinte les objectifs mondiaux de réduction des émissions carbone de sa ligne métier.

Cet objectif n'a pas encore été implémenté fonds par fonds, y compris les fonds > 500M€ gérés par HSBC Global Asset Management (France).

Pour atteindre l'objectif global de neutralité carbone, il faudra définir un objectif pour chacun des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et, le cas échéant, obtenir l'approbation préalable des clients, ainsi que sur les changements à apporter aux portefeuilles, notamment dans le cadre des mandats de gestion.

Enfin, HSBC Global Asset Management (France) n'a pas de fonds entièrement investis sur le marché français dont l'encours est supérieur à 500M€.



## Indicateurs et mesures d'alignement considérés

L'objectif mondial de HSBC Asset Management est de réduire l'intensité carbone de scope 1 et 2 de 58 % entre 2019 et 2030 pour 38 % des actifs sous gestion répartis dans les principaux centres de gestion<sup>14</sup>, comprenant actions cotées et obligations d'entreprises. Il a été retenu comme indicateur l'intensité carbone moyenne des scopes 1 et 2 exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de dollars de la valeur de l'entreprise, trésorerie comprise ou « EVIC » (*enterprise value including cash*)

### Définition du périmètre des encours considérés

Pour définir les actifs sous gestion concernés, HSBC Asset Management a commencé le processus en examinant les actifs sous gestion en 2019 et a mené une analyse détaillée pour déterminer le périmètre en fonction de facteurs tels que la disponibilité des données et l'existence de méthodes normalisées. Le périmètre des actifs sous gestion concernés ainsi obtenu correspond aux portefeuilles d'obligations d'entreprises et d'actions cotées issues aussi bien des marchés développés que des marchés émergents. Ils bénéficient tous deux de méthodologies pour la neutralité carbone approuvées par le marché, par exemple le respect de la norme Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). HSBC Asset Management vise à élargir le périmètre des classes d'actifs concernées à mesure que de nouvelles méthodologies seront publiées.

### Choix de 2019 comme année de référence

Pour l'objectif de réduction des émissions, HSBC Asset Management a examiné les émissions des entreprises en portefeuille depuis la fin 2019 pour calculer le niveau de référence pour les émissions. Les années plus récentes n'ont pas été choisies car il a été considéré qu'elles ne reflètent pas fidèlement les émissions de CO<sub>2</sub> de la plupart des secteurs en raison de l'impact de la pandémie sur l'économie mondiale.

### Définition des scopes pris en compte

Le GreenHouse Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

- **Scope 1** : Les émissions opérationnelles directes de l'entreprise
- **Scope 2** : Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée par l'entreprise
- **Scope 3** : Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur

Seuls les scope 1 et 2 sont pris en compte dans l'objectif intermédiaire. Ces données de scope 1 et 2 sont directement reportées par les entreprises.

Le scope 3 n'est pas inclus dans l'objectif intermédiaire. HSBC Asset Management est dans l'attente d'un nombre plus important des émissions Scope 3 reportées par les entreprises, d'une standardisation dans l'utilisation de méthodes et/ou d'estimations de Scope 3 d'une meilleure qualité. Néanmoins, les conditions dans ce sens s'améliorent, et HSBC Asset Management a l'intention de préparer un objectif pour le Scope 3, notamment pour les secteurs à forte émissions.

### Définition de l'unité de mesure des émissions carbone

La mesure visée pour suivre l'accomplissement de l'objectif global au niveau de HSBC Asset Management est l'intensité annuelle des émissions scopes 1 et 2 du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises. Pour les sociétés cotées, l'intensité des émissions des entreprises détenues est mesurée par le ratio émissions/EVIC (valeur de l'entreprise y compris les liquidités). Pour les sociétés non cotées, l'intensité est mesurée par le ratio émissions / (fonds propres + dette).

<sup>14</sup> Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprise gérés au sein de ses principaux centres de gestion de HSBC Asset Management : Royaume-Uni, Hong Kong, France, Allemagne et États-Unis, La mise en œuvre des objectifs de zéro reste soumise à la consultation des parties prenantes, notamment des investisseurs et des conseils d'administration de fonds pour le compte desquels nous gérons les actifs.

L'intensité annuelle globale du portefeuille d'investissements de HSBC Asset Management (actions cotées et obligations d'entreprises) est obtenue en faisant la moyenne des intensités annuelles d'émissions des émetteurs pondérées par leur poids dans le portefeuille.

### **Définition de la mesure « tonnes équivalent CO2 »**

Il s'agit d'une unité créée par le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer l'impact des émissions de GES. Il s'agit donc d'une mesure qui comprend tous les gaz à effet de serre (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote...) et qui permet de comparer les impacts de ces différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique en les réduisant à une seule métrique, le CO2 équivalent (CO2e). Le calcul du CO2 équivalent se fait en multipliant les émissions d'un gaz à effet de serre par un potentiel de réchauffement global (PRG) qui prend en compte la durée de vie du gaz dans l'atmosphère.

### **Approche méthodologique**

Il a été décidé d'aligner l'approche globale avec les orientations et recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'Institutional Investor Group on Climate Change (IIGC).

HSBC Asset Management reconnaît que la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les émissions et fixer des objectifs de décarbonation sont nouvelles et évolutives et s'attend à ce que les pratiques du marché et les réglementations continuent d'évoluer dans les années à venir. HSBC Asset Management prévoit donc d'affiner son analyse en utilisant des sources de données crédibles et des méthodologies disponibles pour les classes d'actifs dans lesquelles elle investit. La TCFD fournit un cadre pour la construction de mesures de réchauffement des portefeuilles, qui implique trois étapes clés :

**1 Traduire les budgets carbone, compatibles avec l'objectif de température choisi, dans des trajectoires théoriques de décarbonation**

**2 Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau de l'entreprise**

**3 Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau du portefeuille.**

Etapes	Questions clés	Choix méthodologiques de HSBC Asset Management
<b>Etape 1 : Traduire les budgets carbone en trajectoire décarbonation</b>	1. Quel type de scénario a été choisi ?	Scénario « zéro émission nette » (Net Zero Emissions ou NZE) d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : <a href="https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050">https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050</a> Les hypothèses retenues sur les données estimées et les hypothèses technologiques (notamment relatives aux technologies d'émissions négatives) sont basées sur ce scénario.
	2. Pourquoi ce scénario a-t-il été sélectionné ?	Scénario 1.5°C conforme aux critères définis par la NZBA (Net Zero Banking Alliance) Granularité des secteurs Mise à jour des scénarios lorsqu'ils sont actualisés par le fournisseur de données
	3. Emissions : Absolu vs Intensité	Objectif déterminé avec l'intensité carbone exprimé en tCO <sub>2</sub> e/\$M EVIC (Entreprise Value Including Cash)
<b>Etape 2 : Evaluer l'alignement au niveau de l'entreprise</b>	4. Quel scope inclure ?	Scope 1 et scope 2 pour tous les secteurs
	5. Comment les émissions de référence sont quantifiées ?	Approche PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials)
	6. Comment les émissions prévisionnelles sont-elles évaluées ?	Objectifs de l'entreprise, historique des émissions, tendances de l'industrie
7. Comment l'alignement est-il mesuré ?	Emissions ponctuelles et cumulées	
<b>Etape 3 : Evaluer l'alignement au niveau du portefeuille</b>	8. Quelle métrique pour exprimer l'alignement ?	% réduction de l'intensité des émissions Scope 1 et Scope 2 d'ici 2030 en prenant 2019 comme année de référence
	9. Comment les émissions au niveau de l'entreprise sont-elles agrégées ?	Moyenne pondérée des émissions, en utilisant le poids des instruments dans les portefeuilles

Pour de plus amples détails sur les choix méthodologiques de HSBC Asset Management, nous vous prions de vous référer au document suivant : [Approche méthodologique NZAM – HSBC Asset Management](#). Ce document est également accessible librement sur le site [Internet](#) de HSBC Global Asset Management (France).

## L'approche générale et la méthode utilisée.

---

La formulation de l'objectif global intermédiaire de décarbonation de HSBC Asset Management s'appuie sur la méthodologie définie par la TCFD disponible ici : [https://www.tcfddhub.org/wp-content/uploads/2021/10/PAT Measuring Portfolio Alignment Technical Considerations-9.8.pdf](https://www.tcfddhub.org/wp-content/uploads/2021/10/PAT_Measuring_Portfolio_Alignment_Technical_Considerations-9.8.pdf)

### Méthodes de suivi de l'objectif de réduction des émissions

Pour rappel, l'objectif intermédiaire concerne 38% des actifs sous gestion de HSBC Asset Management au niveau global, couvrant pour l'instant les actions cotées et les obligations d'entreprises. Cet objectif, exprimé en termes d'intensité des émissions Scope 1 + Scope 2 (Emissions Scopes/EVIC), a été d'abord calculé au niveau de chaque action et obligation détenue en portefeuille. L'objectif de réduction des émissions de chaque entreprise est celle de son secteur. Ces objectifs ont été agrégés en se basant sur les poids en capitalisation des actions et obligations concernées dans les portefeuilles de HSBC Asset Management, y compris ceux de HSBC Global Asset Management (France). L'horizon de temps retenu pour l'évaluation de cet objectif intermédiaire est 2019-2030.

Les hypothèses retenues sur les données estimées et les hypothèses technologiques (notamment relatives aux technologies d'émissions négatives) sont basées sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie, publié en 2021 (Net Zero by 2050. A Roadmap for the Global Energy Sector, International Energy Agency, May 2021, <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>).

Le scénario de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) a été retenu pour évaluer l'objectif global Net Zero de réduction des émissions. Une approche « du plus général vers le plus spécifique » avec un périmètre pour l'instant limité aux actions cotées et obligations d'entreprises est utilisée. L'objectif de réduction des émissions des sociétés est celui du secteur d'appartenance, et celui-ci est formulé tout simplement comme une réduction du pourcentage de l'intensité des émissions pour la période 2019-2030, basée sur les hypothèses du scénario Net Zero 2050 de l'AIE.

L'implémentation au niveau des portefeuilles demande quelques adaptations. Celle-ci doit prendre en compte les objectifs des clients sous mandats de gestion ou dans le cadre des fonds dédiés, en particulier en ce qui concerne les objectifs d'alignement. En effet, HSBC Asset Management a choisi le scénario de l'AIE pour établir son objectif global de décarbonation, mais il existe plus de 100 scénarios Net Zero et le client peut souhaiter décarboner son portefeuille en suivant un scénario alternatif, éventuellement compatible avec une température supérieure à 2°C par exemple, dans un objectif de donner plus de temps aux entreprises pour effectuer leur transition. Les clients peuvent aussi choisir de rester dans un scénario 1.5°C et décarboner leur portefeuille plus lentement. HSBC Asset Management travaillera en partenariat avec ses clients pour atteindre les objectifs prévus de décarbonation à l'horizon 2050.

Par ailleurs, l'objectif est d'utiliser des données offrant une plus grande granularité en ce qui concerne les trajectoires d'émissions théoriques au niveau des sociétés et dans le temps. C'est pour cela que sont utilisés aujourd'hui des scénarios qui prévoient des trajectoires théoriques, année par année, et société par société, tout en restant dans le cadre des recommandations de l'AIE. Ces trajectoires théoriques proviennent de fournisseurs externes et sont basées sur des scénarios de l'IPCC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Les experts dans le cadre de l'IPCC proposent différents scénarios, parmi lesquels des scénarios 1.5°C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température, similaires à celui de l'AIE.

Le suivi de l'objectif au niveau global sera fait deux différentes manières :

- **En comparant l'intensité carbone du portefeuille à un instant donné - « point in time » – avec des valeurs de référence.** Par exemple, en supposant que nous sommes en 2024 et que l'intensité carbone d'un portefeuille pour les actifs inclus dans le champ d'application (aujourd'hui actions cotées et obligations d'entreprise) atteint 110 tonnes / \$Mn. Cette valeur sera comparée avec l'intensité carbone du portefeuille en 2019, avec la valeur cible d'intensité carbone de 2030, ou avec une cible intermédiaire, résultant, par exemple, d'une interpolation des intensités carbone de référence 2019 et 2030.

- **En mesurant le degré d'alignement du portefeuille à une trajectoire climatique compatible avec les accords de Paris, en prenant en compte les émissions cumulées pour une période choisie.** Cette approche mesure l'écart entre les émissions passées et projetées cumulées des entreprises sous-jacentes sur une longue période (par exemple, 2019-2030) et les émissions budgétisées par le scénario de référence. Ces écarts peuvent être traduits en scores : température des entreprises. Les entreprises présentent différents degrés d'alignement et donc des températures différentes. L'alignement d'un portefeuille d'actions cotées et/ou d'obligations d'entreprises peut être évalué par la moyenne des scores de température de ses composants, pondérée les poids des constituants dans ce portefeuille.

### Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau

HSBC Asset Management utilise des données d'émissions carbone provenant de S&P Trucost et a évalué la qualité des données utilisées en 2019 pour définir son objectif net zero avec la méthode définie par PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). PCAF propose la méthodologie suivante pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES des entreprises utilisées par les institutions financières dans leurs divulgations sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le nombre le plus bas indiquant la meilleure qualité : <https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>.

HSBC Asset Management a évalué le score de qualité PCAF pour les données d'émissions scope 1 et scope 2 utilisées dans l'engagement net zéro. Ce score se situe à 2,63.

Vous trouverez également sur le site public de HSBC Global Asset Management (France) la méthodologie utilisée : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/common/nzam-financed-emissions-methodology.pdf>

Comme mentionné auparavant, HSBC Asset Management évalue son parcours Net Zero avec une approche « Point in time », et une approche d'alignement.

- **Pour l'approche « point in time » :** HSBC Asset Management calcule l'intensité carbone du portefeuille d'actions cotées et obligations des entreprises en 2019 et en 2030. Pour ce qui est du calcul de l'intensité cible en 2030, HSBC Asset Management s'est basé sur les hypothèses de croissance économique et de baisse des émissions qui sous-tendent le scénario Net Zero de l'AIE, avec les incertitudes que de telles hypothèses comportent.
- **Pour l'approche d'alignement,** HSBC Asset Management compare les trajectoires annuelles théoriques des entreprises, issues de leurs budgets d'émissions répartis dans le temps, avec les trajectoires prévues et passées. Ces chiffres sont agrégés au niveau du portefeuille. Plus précisément, HSBC Asset Management mesure les températures des portefeuilles, à partir des températures des entreprises en portefeuille pondérées par le poids en budget des émissions dans le cadre d'un scénario 1.5°C degrés. Nous utilisons les températures MSCI, avec une méthodologie basée sur le scénario NGFS REMIND Net Zero 2050, phase 3, 1.5°C. Aussi, nous décomposons le portefeuille en sous-portefeuilles, par leur degré d'alignement : Net Zero, aligné 1.5°C, en cours d'alignement vers 1.5°C, engagé à s'aligner ou non aligné.

D'un point de vue purement quantitatif, les prévisions des émissions des entreprises sont aujourd'hui basées sur les objectifs de réductions présentés par les entreprises elles-mêmes. En l'absence d'objectifs clairement définis, la tendance passée des émissions de la société et/ou de l'industrie sont utilisés comme prédicteurs. Ces chiffres, obtenus à partir des fournisseurs de données externes (S&P Trucost, MSCI, InfluenceMap<sup>15</sup>), sont complétés par les analystes de HSBC Asset Management à travers le monde, en particulier dans le cadre de sa stratégie d'engagement et de dialogue avec les entreprises. Par exemple, l'appréciation insuffisante de la part d'InfluenceMap sur une entreprise a conduit les équipes de gestion de HSBC Asset Management à discuter avec l'entreprise de sa politique climat au cours d'un engagement collaboratif. Les analystes de HSBC Asset Management ont bien noté l'objectif de neutralité carbone

<sup>15</sup> Influence Map est un think tank indépendant qui produit des analyses basées sur des données précises, concernant l'impact des entreprises et de la finance sur le dérèglement climatique.

d'ici 2050 de l'entreprise; ils ont examiné la trajectoire et les moyens mis en œuvre par rapport à cette ambition et ont axé leur démarche d'engagement sur la communication et la transparence de l'entreprise sur ses objectifs climat. Les analystes ont ainsi pu constater au cours de l'année l'accroissement significatif de l'information diffusée sur sa politique climat.

### **Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre**

Le scope 3 ne fait pas aujourd'hui partie de l'engagement Net Zero de HSBC Asset Management. L'objectif est de l'inclure progressivement pour les secteurs à fortes émissions, à savoir les secteurs pétrolier et gazier. HSBC Asset Management est en capacité de mesurer le scope 3 dans certains de ses portefeuilles, en s'appuyant sur des données venant de S&P Trucost. Ces données sont estimées en utilisant des méthodologies de type EEIO (Environmentally-Extended Input- Output)).

Par ailleurs, les trajectoires théoriques prises en compte pour les analyses d'alignement ont aujourd'hui une granularité par société. Les trajectoires sont définies par le fournisseur de données S&P Trucost jusqu'à 2030. HSBC Asset Management étudie l'inclusion de nouvelles trajectoires théoriques proposées par d'autres fournisseurs tels que MSCI.

L'objectif global de réduction des émissions au niveau d'HSBC Asset Management est basé sur le scénario Net Zero 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), compatible avec une limitation du réchauffement à 1.5°C, avec une probabilité de 50%. Ce scénario de l'AIE, prévoit des émissions de dioxyde de carbone (CO2) liées à l'énergie et aux procédés industriels jusqu'en 2050, conformément à un réchauffement de 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température.

## **Quantification des résultats**

---

### **Evaluation des résultats de la stratégie Net Zero de HSBC Asset Management**

Nous n'avons pas encore déterminé les résultats de notre stratégie Net Zero. Ce processus de détermination est en cours et nous pourrions afficher les résultats dans notre prochain rapport LEC.

### **Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.**

---

HSBC Global Asset Management (France) ne gère pas de fonds indiciels.

## **Complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

---

En raison du coût financier et de l'impact croissant du changement climatique sur les économies, la société et l'environnement, il est important pour HSBC Asset Management d'accompagner ses clients vers un monde plus durable. Pour cela, HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France), a pour objectif d'aligner ses pratiques sur l'Accord de Paris.

HSBC Asset Management a pris un engagement net zero et assure un suivi des progrès accomplis. Grâce à son approche en matière d'investissement climatique, HSBC Asset Management veille à ce que les actifs de ses clients soient gérés de manière à avoir des effets environnementaux et sociaux positifs. HSBC Asset Management est

déterminé à contribuer, en facilitant les flux de capitaux des investisseurs vers les entreprises qui sont à l'avant-garde de la transition vers une économie mondiale plus durable.

HSBC Asset Management affine ses principes d'investissement responsable depuis plus de 20 ans et cherche à déployer son approche dans ses principaux centres de gestion, avec l'objectif de contribuer au financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Toutefois, il est important que cette transition soit « juste » et qu'elle ne se fasse pas au détriment de « l'humain » et permette de préserver la cohésion sociale et la stabilité économique à long terme.

HSBC Asset Management a pour ambition d'incorporer cette notion de transition juste à sa philosophie et à ses processus d'investissement. Concrètement, cela veut dire que HSBC Asset Management commence à surveiller et évaluer les facteurs susceptibles d'avoir un impact social négatif s'ils ne sont pas bien gérés. Cet impératif est particulièrement pertinent dans les pays émergents, notamment pour les économies les plus dépendantes aux secteurs à forte intensité énergétique, qui risquent d'être désavantagées par la lutte mondiale contre les émissions carbone.

C'est pourquoi, lorsque HSBC Asset Management ainsi que ses principales entités de gestion d'actifs à travers le monde comme HSBC Global Asset Management (France), évalue des entreprises, elle ne se limite pas à ses résultats financiers et à son impact environnemental (E) et prête une attention particulière au pilier « S » de ESG. Dans la mesure où le champ des enjeux sociétaux potentiels est particulièrement vaste, les évaluer de manière exhaustive reste difficile. Néanmoins, il existe des indicateurs qui peuvent aider à mesurer l'empreinte sociétale d'une entreprise : les politiques d'emploi et la diversité hommes-femmes en sont des exemples.

Le pilier « G » est tout aussi important car il est attendu des entreprises qu'elles fournissent des informations détaillées sur la manière dont elles contrôlent leurs procédures de gestion des risques climatiques et sur le rôle du conseil d'administration / de direction dans l'évaluation des risques environnementaux.

Un dialogue efficace permet de mieux comprendre les stratégies climatiques des entreprises, ainsi que les facteurs sociétaux et de gouvernance importants. Cela peut aider à identifier les entreprises qui ont un meilleur profil de durabilité ou, à l'inverse, des problèmes susceptibles de compromettre la durabilité et le retour sur investissement potentiel d'une entreprise. En effet, il y a de nombreuses entreprises qui présentent des scores environnementaux élevés mais qui ne sont pas à la hauteur sur des critères sociaux et de gouvernance. Le concept de transition juste permet d'avoir une vision plus globale de ces aspects.

Par conséquent, HSBC Asset Management a affiné son plan d'engagement actionnarial applicable à HSBC Global Asset management (France) en créant un module thématique spécifique sur la transition juste dans le cadre du thème du changement climatique. En 2023, les analystes de HSBC Asset Management à travers le monde, y compris en France, ont entamé des discussions sur la transition juste avec un certain nombre d'entreprises en portefeuille pour évaluer plus précisément leur stratégie en la matière et leur communiquer les attentes de HSBC Asset Management. Dans le cadre de ces échanges, les analystes ont encouragé les entreprises à tenir compte de facteurs tels que la reconversion de leurs employés, le dialogue social, la médiation ou encore les investissements en faveur de la collectivité dans leur stratégie climatique. Les analystes leur ont aussi recommandé d'établir des plans de démantèlement et de reconversion de certains actifs de manière responsable. Ils ont encouragé la publication d'informations relatives aux risques sociaux et aux aspects liés à la transition énergétique, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de dialogue avec les fournisseurs.

Le périmètre concerné est celui de tous les fonds ouverts et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France).

**Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris.**

---

## Développement de politiques sectorielles

HSBC Asset Management a élaboré une politique Charbon thermique et une politique Énergie qui viennent soutenir son engagement en faveur de l'initiative net zéro. Vous trouverez ci-dessous une description de ces politiques qui sont appliquées par HSBC Global Asset Management (France).

### Politique charbon thermique : Elimination progressive et calendrier de sortie

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1. D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis<sup>16</sup> sur les marchés de l'UE/OCDE.
2. D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.
3. Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.
4. La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.
5. HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.
6. HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.
7. Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.
8. HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

La politique charbon est disponible sur le [site internet](#) de HSBC Global Asset Management (France).

Cette politique sera réexaminée chaque année afin de tenir compte de l'évolution des principaux facteurs extérieurs, tels que les changements dans l'évaluation scientifique de l'impact du changement climatique, les trajectoires de transition et les risques futurs, les réformes réglementaires et gouvernementales. HSBC Asset Management rendra compte de ses progrès dans le cadre de son engagement en faveur de l'initiative NZAM.

### Politique Energie : une démarche d'accompagnement et d'engagement avec les entreprises

<sup>16</sup> De minimis - Conformément aux méthodes standards sur les exclusions éthiques, HSBC Asset Management appliquera un seuil de minimis pour contribuer à la crédibilité de cette politique. Ce seuil serait fixé à un maximum de 2,5 % des chiffres d'affaires des émetteurs dans le cadre des portefeuilles de gestion active.



A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification. L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients.

Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue avec ces entreprises. L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés.

HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial représente un bon moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifierons ses initiatives, si nécessaire.

De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste) seront exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises.

Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.

Pour plus amples informations, nous vous prions de vous référer à la Politique Energie disponible sur le site internet de HSBC Global Asset Management (France) : [Politiques et informations - HSBC Asset Management](#).

### **Périmètre d'application et impacts des politiques sectorielles au sein de l'entité HSBC Global Asset Management (France)**

- Au niveau des stratégies obligataires : les politiques sont appliquées sur l'ensemble des fonds et mandats obligataires gérés par HSBC Global Asset Management (France). L'implémentation des politiques n'a pas entraîné de mouvements de portefeuilles.
- Au niveau des stratégies actions : les politiques sont également appliquées sur l'ensemble des fonds et mandats actions gérés par HSBC Global Asset Management (France). L'implémentation des politiques n'a pas entraîné de mouvements de portefeuilles.
- Au niveau des stratégies Multi-Asset : Les politiques Charbon thermique et Energie sont complètement intégrées lorsque l'implémentation (sélection de titres) est active (c'est-à-dire faite en interne via les équipes de gestion actions et obligataires). Cependant, certains ETFs internes peuvent ne pas appliquer toutes les exclusions décrites dans les politiques. En cas d'utilisation d'ETFs externes (usage très limité), des contrôles sur les exclusions liées au charbon et pétrole et gaz non-conventionnelles sont effectués avec une logique de « best-effort » (tous les gérants externes n'ayant pas les mêmes restrictions ou seuils que HSBC Asset Management
- Au niveau des stratégies monétaires : les contrôles systématiques sur le respect de la politique charbon et de la politique Energie n'est pas encore implémentée sur les portefeuilles monétaires (au 31/12/23), mais les émetteurs en portefeuille et autorisés à l'investissement sont de facto conformes à cette politique.

### **Exposition au secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels**

Le périmètre des encours pour l'exercice 2023 est celui des fonds et mandats qui sont couverts par le rapport Loi Energie Climat. Ce périmètre ne comporte donc pas les fonds gérés par délégation.

Vous trouverez ci-dessous la part des encours investis dans le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels au 31.12.2023 chez HSBC Global Asset Management (France) :

Part des encours investis dans des entreprises actives dans le secteur du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels	Au 31.12.2023	
	En %	En Mln €
Charbon	0.26% <small>Coverage : 58.71%</small>	109.7
Hydrocarbures non-conventionnels	1.83% <small>Coverage : 58.41%</small>	773.2

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics à fin décembre 2023. La couverture représente le pourcentage d'entreprises où les données sont disponibles. Par exemple cela n'inclut pas le cash, les dérivés ou les souverains. Il est également à noter que dans certains cas, nos fournisseurs de données ne disposent pas de couverture sur certaines entreprises. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données de l'exercice 2022 car la méthodologie de calcul a évolué (élimination du double comptage).

- Pour le charbon, HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur le fournisseur de données Sustainalytics et identifie les entreprises en portefeuille générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique. La fourniture de produits et services liés au charbon thermique est également prise en compte. Cela comprend les sociétés qui fournissent des produits et services sur mesure qui soutiennent l'extraction du charbon thermique (services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique).
- Pour les hydrocarbures non-conventionnels, HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur le fournisseur de données Sustainalytics et identifie les entreprises impliquées dans la prospection et l'extraction de pétrole et gaz non-conventionnel. Cela inclut le pétrole et gaz de l'Arctique, les sables bitumineux et le pétrole de schiste.

### Gouvernance au niveau mondial et local pour l'élaboration des politiques sectorielles

Les équipes de gestion d'HSBC Asset Management, y compris celles de HSBC Global Asset Management (France), ont été consultées dans l'élaboration des politiques sectorielles.

Au niveau mondial, les politiques ont été validées en comité ESG des différentes classes d'actifs et par le comité ESG global, où siègent des représentants de HSBC Global Asset Management (France) de diverses fonctions (gestion, analyse crédit, équipe d'investissement responsable et risques). Les politiques ont également été soumises au Conseil d'administration et au Comité Exécutif de HSBC Global Asset Management (France) et des Conseils d'Administration des SICAV concernées.

La supervision de l'application de ces politiques est effectuée au sein de comités de gouvernance globaux et locaux. Tout écart est en particulier porté à la connaissance du Comité des Risques d'HSBC Global Asset Management (France).

Les politiques sont réexaminées chaque année, au niveau global d'HSBC Asset Management, en collaboration avec les différentes entités locales comprenant HSBC Global Asset Management (France), afin de prendre en compte l'évolution des principaux facteurs extérieurs (par exemple, les changements dans l'évaluation scientifique de l'impact du changement climatique, les trajectoires de transition, les risques futurs, les réformes réglementaires et gouvernementales).

### Changements intervenus au sein de la plateforme d'investissement de HSBC Asset Management

Afin de soutenir le développement de solutions climatiques et l'intégration des enjeux climatiques au sein de la plateforme d'investissement de HSBC Asset Management, le cadre de gouvernance a été renforcé par la création de groupes de travail « Climat & Net Zero ». Ces groupes de travail sont au nombre de trois et se concentrent sur :

- La recherche & les données climat
- L'engagement actionnarial
- Le développement de produits et les solutions climat

Ces groupes de travail regroupent des membres de l'équipe globale d'investissement responsable ainsi que des experts au niveau de chaque classe d'actifs, y compris des représentants de HSBC Global Asset Management (France). Une quinzaine de gérants, analystes et membres de l'équipe d'investissement responsable au sein de HSBC Asset Management (France) participent et contribuent à ces groupes de travail. Ces groupes de travail se rassemblent autour d'un comité d'investissement climat qui définit la mise en œuvre de la stratégie climat. Ce comité, présidé par le responsable global de l'investissement responsable, s'est réuni sept fois en 2023.

Pour progresser vers la neutralité carbone, HSBC Asset Management a également intégré des modélisations de scénarios climatiques dans ses processus de décision d'investissement et a renforcé davantage sa gamme de données climatiques avec l'intégration de la Value-at-Risk climatique de MSCI, mesure utilisée pour évaluer l'impact financier potentiel des risques climatiques sur les portefeuilles. Il s'agit d'une extension du concept traditionnel de la Value-at-Risk (VaR), qui quantifie le montant maximum que l'on peut perdre sur un portefeuille sur une période donnée, avec un certain niveau de confiance. Des sessions de formation internes ont été dispensés aux équipes d'investissement, y compris aux équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France).

L'engagement avec les acteurs des secteurs générant des émissions importantes et le vote à leurs assemblées générales sont également un élément clé de la stratégie climat de HSBC Asset Management. En 2023, les engagements liés au climat représentaient près de 50 % de ses engagements environnementaux de l'année. Pour le vote lié au climat, HSBC Asset Management a :

- Voté contre la reconduction de près de 100 administrateurs pour avoir pris des mesures insuffisantes pour gérer les risques climatiques auxquels leurs entreprises sont confrontées.
- Soutenu plus de 80 % des résolutions d'actionnaires demandant aux entreprises de prendre davantage de mesures pour faire face aux risques climatiques.
- Soutenu quasiment toutes les propositions « Say on Climate » des entreprises demandant de soutenir leurs rapports et/ou politiques climatiques.

Enfin, la mise en œuvre de l'objectif « net zéro » sera soumise à l'approbation des parties prenantes, comme les clients et les conseils d'administration des fonds, afin de valider les changements nécessaires à apporter aux portefeuilles pour atteindre cet objectif. HSBC Asset Management envisage d'accompagner ses clients pour les aider à atteindre leur propre objectif de décarbonation et continuera à consacrer des ressources importantes au développement de solutions climatiques et à leur expertise dans ce domaine crucial.

## **Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.**

HSBC Asset Management a identifié les acteurs générant les émissions importantes de son portefeuille en 2019 et y a concentré ses efforts d'engagement.

Pour progresser vers la neutralité carbone, HSBC Asset Management a également travaillé sur la définition de l'alignement net zéro des entreprises. Sous l'impulsion des groupes de travail « Climat et Net Zero », HSBC Asset Management a mis en place un cadre analytique, basé sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) ainsi que ses propres convictions. Ce cadre sera utilisé pour guider les investissements ainsi que la démarche d'engagement et de dialogue avec les entreprises.

## **La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus.**

Comme annoncé en 2022, les objectifs seront revus, et si nécessaire, ajustés de manière régulière afin de consolider l'engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

HSBC Asset Management a créé des indicateurs clés (KPI) pour suivre les progrès réalisés par rapport à ses objectifs net zero. HSBC Asset Management surveille son engagement global net zero et suit l'augmentation de ses actifs sous gestion pour la définition des objectifs ainsi que la réduction des émissions.

En outre, des KPI spécifiques aux différents groupes de travail « Climat et Net Zero » ont été définis.

<b>Groupe de travail « Climat &amp; Net Zero »</b>	<b>Indicateurs suivis</b>
« Engagement climat »	Nombre d'émetteurs avec lesquelles un dialogue a été entamé
« Recherche et données climatiques »	Nombre d'émetteurs couverts par le rating « aligné net zero »
« Produits et Solutions climatiques	Actifs sous gestion investis dans des stratégies climat ou bas carbone

HSBC Asset Management suivra les progrès et rendra compte de ces KPI aux organismes de gouvernance appropriés sur une base trimestrielle.

## G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Les investisseurs ont pris conscience du fait que la disparition de la biodiversité et du patrimoine naturel<sup>[17]</sup> constitue un risque potentiel pour la performance des investissements à moyen et long terme. L'analyse économique montre que plus de la moitié du PIB mondial est modérément ou fortement dépendante de la nature et de ses services et, par conséquent, exposée aux risques liés à la disparition du patrimoine naturel.<sup>[18]</sup> Les opportunités économiques liées aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100 milliards de dollars<sup>[19]</sup> et consistent, pour les entreprises, à adopter des pratiques à impact positif sur la biodiversité, et, pour les investisseurs, comme HSBC Global Asset Management (France), à placer les capitaux dans des solutions fondées sur la nature.

La nature et le changement climatique vont de pair : la nature peut jouer un rôle essentiel dans le cadre de la transition vers une économie plus sobre en carbone grâce à des solutions fondées sur la nature visant, par exemple, à éliminer l'excès de carbone de l'atmosphère, tandis que le changement climatique lui-même est un facteur primordial de la perte de biodiversité, ce qui réduit significativement le potentiel d'élimination du carbone par la nature.<sup>[20]</sup>

Dans le cadre mondial de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les accords de Kunming-Montréal (GBF), signés lors de la COP15 sur la biodiversité en 2022, établissent des objectifs ambitieux pour façonner « *un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050* »<sup>[21]</sup>, dans l'optique de stopper et inverser la disparition du patrimoine naturel. Ces accords sont constitués de 23 cibles à atteindre par les pays signataires d'ici 2030.

### L'approche d'HSBC Global Asset Management (France)

HSBC Global Asset Management (France) applique une stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité qui repose sur les trois piliers clés suivants :

- ◆ Poursuivre et améliorer son engagement auprès des entreprises figurant sur la liste prioritaire ainsi que sa participation active aux initiatives de place,
- ◆ Renforcer son expertise par le biais de plans de formations dédiés et d'analyses d'émetteurs et par la recherche et l'intégration des facteurs<sup>[20]</sup> de biodiversité dans les processus d'investissement, de biodiversité dans les processus d'investissement,
- ◆ Développer et examiner des indicateurs robustes provenant de fournisseurs tiers, puis des objectifs, dans le but de quantifier les progrès dans la durée, tout en étant conscient que ce domaine d'expertise est en évolution constante.

<sup>17</sup> Nous pouvons indistinctement faire référence, dans notre stratégie, à la biodiversité et à la disparition du patrimoine naturel, tout en étant conscients que la biodiversité fait partie des enjeux liés à la nature et que cette dernière peut englober des considérations plus vastes (comme l'eau par exemple). Différents cadres peuvent faire référence à la biodiversité ou à la nature à des degrés différents et peuvent ou non faire la distinction entre ces deux termes. Par exemple, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) définit la biodiversité comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la variation des attributs génétiques, phénotypiques, phylogénétiques et fonctionnels, ainsi que les changements dans l'abondance et la distribution dans le temps et l'espace au sein des espèces, des communautés biologiques et des écosystèmes, et entre eux ». Définition disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/glossary/biodiversity> ; la nature, quant à elle, se définit comme « l'ensemble des espèces non humaines, y compris les caractéristiques produites en commun, avec un accent particulier sur les organismes vivants, leur diversité, leurs interactions entre eux et avec leur environnement abiotique ». Définition disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/glossary-tag/nature>

<sup>18</sup> Forum économique mondial, Nature Risk Rising (2020), disponible à l'adresse suivante : [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_New\\_Nature\\_Economy\\_Report\\_2020.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf) ; Selon l'IPBES, le déclin du patrimoine naturel se définit par l'intermédiaire de cinq facteurs directs : le changement d'affectation des terres et des zones marines, le changement climatique, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

<sup>19</sup> Forum économique mondial. 2020. Rapport sur la nouvelle économie de la nature II : L'avenir de la nature et des entreprises. Disponible à l'adresse suivante : [https://www3.weforum.org/docs/WEF\\_The\\_Future\\_Of\\_Nature\\_And\\_Business\\_2020.pdf](https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf)

<sup>20</sup> Se référer au guide « Unlocking the biodiversity-climate nexus » de la Fondation *Finance for Biodiversity* à l'intention des institutions financières, qui définit les quatre piliers clés suivants : 1. Le changement climatique est l'un des facteurs directs de la disparition du patrimoine naturel, 2. La conservation de la biodiversité est nécessaire pour mener une action climatique, 3. Les solutions en matière de biodiversité peuvent avoir un impact négatif sur le climat, 4. L'action climatique peut avoir un impact négatif sur la nature. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/FFB-Foundation-Unlocking-the-biodiversity-climate-nexus.pdf>

<sup>21</sup> Convention sur la diversité biologique, Vision 2050 et Mission 2030, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/gbf/vision>

La marge de manœuvre d'un gestionnaire d'actifs repose sur les mesures prises par les entreprises présentes dans les portefeuilles d'investissement, le soutien des politiques gouvernementales, la réglementation, mais aussi sur un investissement significatif dans des initiatives favorables à la biodiversité.

A un stade encore précoce, la stratégie Biodiversité de HSBC Global Asset Management (France) a été structurée pour contribuer à des objectifs qui ont été définis dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ("Cadre"). Les objectifs de ce Cadre ont été fixés à horizon 2030 et s'appliquent à l'échelle nationale, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes à l'intérieur de chaque pays, comme les gouvernements ou les entreprises du secteur privé.

Ainsi, lors de l'élaboration de la stratégie Biodiversité, une attention particulière a été accordée aux 3 objectifs suivants :

- Cible n°15 : « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) »,
- Cible n°19 : « Augmenter le montant des ressources financières » et
- Cible n°21 : « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

Ces objectifs sont déclinés comme suit :

Thématique	Objectifs
<b>Engagement et dialogue avec les entreprises et engagement collectif</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mener un engagement ciblé sur les sujets liés à la biodiversité et à la nature auprès de 50 entreprises détenues dans le portefeuille mondial incluant HSBC Global Asset Management (France), et présentes dans les 10 secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité<sup>[22]</sup> en 2024.</li> <li>2. Consigner les détails des interactions en interne et définir un processus de reporting adapté afin de rendre compte des résultats des engagements sur le thème de la biodiversité à partir de 2025.</li> </ol>
<b>Sensibilisation, Formation et expertise</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Poursuivre une participation active aux initiatives sectorielles sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.</li> <li>4. Développer une formation axée sur la nature et la biodiversité.</li> <li>5. Assigner une formation dédiée à l'intégration de la biodiversité pour les équipes d'investissement, et décliner plus largement une version adaptée.</li> <li>6. Inclure des éléments de contenu liés à la nature et à la biodiversité dans la formation sur le développement durable dispensée aux membres du conseil d'administration (ou équivalent).</li> </ol>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Renforcer l'analyse d'impact des actions cotées et obligations d'entreprises détenues dans les fonds et mandats gérés par HSBC Global Asset Management (France) sur la biodiversité (à l'aide du score Corporate Biodiversity Footprint d'Iceberg Data Lab). Cette analyse permettra de comprendre la situation actuelle, de définir une approche de surveillance et contrôles, et, dans les années à venir, d'envisager de prendre les premières mesures vers la définition d'objectifs appropriés en matière de biodiversité.</li> </ol>

<sup>22</sup> Selon la définition de la Fondation Finance for Biodiversity. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10\\_biodiversity-impact\\_ranking.pdf](https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf)

8. Effectuer une analyse de dépendance et impact au cours du premier semestre 2025 et identifier des résultats spécifiques sur une partie des dépendances du portefeuille à l'égard de la biodiversité.
9. Affiner la stratégie en fonction de cette analyse et élaborer un cadre sectoriel spécifique comme la déforestation.

## Gouvernance

10. Introduire, d'ici début 2025, la nature et la biodiversité en tant que section à part entière au sein des comités de gouvernance dédiés au développement durable et du conseil d'administration.
11. Intégrer, d'ici 2025, les aspects de développement durable dans le système de rémunération, y compris les engagements en matière de biodiversité, ce qui garantira un alignement sur les objectifs stratégiques.
12. Se concentrer sur l'évaluation et la préparation des exigences réglementaires de publication en matière de biodiversité, en collaborant avec la Taskforce for Nature-related Financial Disclosures<sup>[1]</sup> (TNFD) afin de renforcer les reportings sur la nature.

<sup>[1]</sup> TNFD est une initiative globale soutenue par les gouvernements, basée sur la science et répondant aux exigences de marché

## Engagement et dialogue avec les entreprises et engagement collaboratif

### Engagement auprès des entreprises

La biodiversité est l'une des principales composantes du plan global d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management applicable à HSBC Global Asset Management (France)<sup>[23]</sup>. En 2023, HSBC Global Asset Management (France) s'est engagée auprès des entreprises en portefeuille pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (de l'air, de l'eau, des sols), et l'économie circulaire.

L'engagement actionnarial auprès des entreprises se concentre sur la compréhension de leurs impacts et dépendances à la biodiversité, sur la façon dont elles atténuent les risques qui en découlent, et dont elles identifient les opportunités liées à ce thème. Les entreprises identifiées sur la liste de priorités<sup>[24]</sup>, pour lesquelles la nature et la biodiversité constituent un enjeu important, sont encouragées à élaborer des plans d'action et mettre en œuvre les mesures capables d'apporter la contribution la plus pertinente, comme la mise en place d'une politique de lutte contre la déforestation.

Par ailleurs, la politique de vote<sup>[25]</sup> d'HSBC Asset Management, dont celle de HSBC Global Asset Management (France), inclut la possibilité de voter contre la reconduction du Président du Conseil d'administration, ou la totalité du Conseil, des sociétés pour lesquelles la perte de biodiversité et de nature constitue un risque majeur mais qui ne prennent pas les mesures appropriées pour l'endiguer. A ce titre, une liste de surveillance a été mise en place, sur la base d'informations internes et publiques liées au thème de la nature, et est utilisée pour initier les engagements. Enfin,

<sup>23</sup> Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante : [Engagement actionnarial - HSBC Asset Management France](#)

<sup>24</sup> Notre liste de priorités est définie dans le plan d'engagement actionnarial disponible à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>. HSBC AM identifie les entreprises qui feront l'objet d'un dialogue proactif en dressant une liste prioritaire. Cette liste regroupe un ensemble de sociétés qui seront soumises à une analyse approfondie et à un travail de sensibilisation de la part d'un membre de l'équipe Engagement actionnarial, en collaboration avec l'analyste responsable du suivi de la valeur, si nécessaire.

<sup>25</sup> Le plan d'engagement actionnarial d'HSBC Asset Management est disponible à l'adresse suivante :

certaines propositions d'actionnaires sur les sujets liés à la biodiversité sont soutenues si elles correspondent aux actions attendues.

Au cours de la saison des Assemblées Générales 2023, HSBC Asset Management a voté globalement contre les propositions des directions des entreprises investies à plus de 125 reprises sur des thèmes liés à la nature, tout en soutenant plus de 25 résolutions d'actionnaires sur ces mêmes questions.

HSBC Global Asset Management (France) en collaboration avec et à travers HSBC Asset Management participe à une démarche globale d'engagement collaboratif dédié, par le biais de réseaux d'investisseurs qui, en se fédérant, contribuent à faciliter et à renforcer les engagements avec les entreprises. En 2023, HSBC Asset Management est devenue membre de l'initiative Nature Action 100, qui engage des entreprises dans des secteurs clés, identifiés comme systémiques pour inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. En tant que membre du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), HSBC Asset Management participe également à la sensibilisation auprès de la communauté des investisseurs aux principaux risques et opportunités dans le secteur de l'alimentation, aux côtés de 400 autres membres qui gèrent un total de 70 000 milliards de dollars d'actifs. Cette activité d'engagement spécifique bénéficie à HSBC Global Asset Management (France) dès lors que ses portefeuilles sont investis dans les entreprises ciblées.

### **Partenariats en faveur d'un changement systémique**

Par ailleurs, HSBC Asset Management s'engage, dans tous les pays où il opère, et notamment en France, en tant que membre de la Finance for Biodiversity Foundation <sup>[26]</sup>. Dans ce cadre, des experts de HSBC Asset Management ont, par exemple, pu participer à la rédaction, en 2023, du guide « Unlocking the Climate-Biodiversity Nexus », et plus récemment, du guide « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners ».

HSBC Asset Management est également membre du Nature Reference Group des PRI (les six "Principles for Responsible Investments" soutenus par les Nations Unies), dont l'objectif est de renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la disparition de la biodiversité et du patrimoine naturel, et ce, en fournissant un forum permettant aux signataires d'améliorer leur connaissance des impacts, des dépendances, des risques et des opportunités liés à la nature.

## **Renforcer l'expertise**

---

### **Solutions mises en place**

Pour soutenir la protection du patrimoine naturel, il faut favoriser davantage l'émergence du capital naturel en tant que classe d'actifs. HSBC Global Asset Management (France) contribue également à la préservation de la nature par la commercialisation de fonds de la société Climate Asset Management ("CAM").

CAM est une joint-venture entre le groupe HSBC Asset Management et Pollination, une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique ; elle a pour objectif d'offrir à tous les investisseurs des solutions d'investissement innovantes qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers une économie plus neutre en carbone, tout en générant des performances pour les investisseurs. En décembre 2022, la Joint-Venture a annoncé avoir reçu des engagements de plus de 650 millions de dollars, pour ses deux stratégies :

- Stratégie consacrée au capital naturel : investit dans l'agriculture, la sylviculture et les actifs environnementaux, afin d'avoir un impact à grande échelle et de générer des performances financières à long terme.
- Stratégie bas carbone fondée sur la nature : cible des projets de restauration et de conservation dans les pays en développement qui mettent l'accent sur les bienfaits pour les communautés locales, tout en générant des crédits carbone de grande qualité.

<sup>26</sup> [Members - Finance for Biodiversity Foundation](#)



Enfin, HSBC Global Asset Management (France) gère le fonds HGIF Global Equity Circular Economy par délégation d'un gestionnaire d'actifs du groupe HSBC Asset Management. Dans ce cadre, HSBC Asset Management France sélectionne des entreprises qui contribuent à la transition vers une économie mondiale circulaire<sup>[27]</sup>, en éliminant les déchets et la pollution, en pérennisant l'utilisation des produits et des matériaux et en régénérant les systèmes naturels.

### **Renforcer la Due diligence**

En 2023, HSBC Asset Management a défini les premières étapes d'un processus de due diligence renforcée visant à analyser les entreprises présentant un risque élevé pour la biodiversité sur la base des éléments suivants :

- Le classement des 100 entreprises ayant le plus d'impact de la Fondation Finance for Biodiversity<sup>[28]</sup>, et
- Les outils de RepRisk (fournisseur de scores d'exposition aux risques ESG et controverses signalées en matière de biodiversité).

Selon ce principe, les équipes incluant celles d'HSBC Global Asset Management (France) ont filtré le portefeuille global afin d'identifier les entreprises susceptibles d'avoir l'impact le plus négatif sur la biodiversité et ont dressé une liste d'émetteurs à privilégier en vue d'une due diligence renforcée. Dans un premier temps, les résultats de ces évaluations par entreprise ont été partagés avec les analystes financiers y compris ceux de HSBC Global Asset Management (France), afin de les informer des types de risques liés à la biodiversité existants parmi ces émetteurs. Ce type d'analyse continuera d'être développé en 2024.

### **Sensibilisation, perfectionnement et formation**

En 2023, en collaboration avec un organisme de formation, HSBC Global Asset Management (France) a mis en place des certifications sur la gestion ESG (Fondamentaux et Avancé) et la biodiversité, s'adressant à des collaborateurs clés des équipes d'investissement. HSBC Global Asset Management (France) a également organisé des ateliers ludiques et interactifs « Fresques de la Biodiversité » pour ses équipes, afin de les sensibiliser par des questionnements, des réflexions et des solutions sur les interactions de l'économie avec la nature.

Plusieurs conférences sur l'investissement responsable (« Responsible Investment Talks ») sur des sujets liés à la nature et à la biodiversité, et ouverts à tous les collaborateurs de la gestion d'actifs, ont été organisées conjointement par des collaborateurs d'HSBC Asset Management et des intervenants externes de Carbon4 Finance, Pollination, et Climate Asset Management.

En 2024, l'objectif pour HSBC Global Asset Management (France) est de structurer un plan de formation dédié à la biodiversité, qui puisse couvrir les enjeux liés à la biodiversité, au capital naturel et aux services écosystémiques, une compréhension des cadres auxquels ont recours les investisseurs pour les évaluer, et des solutions d'investissement permettant de minimiser les risques et de tirer parti des opportunités liées au capital naturel.

Ce plan de formation devrait être mis en place progressivement, à compter de 2025. Les équipes recevront également une formation qui les aidera à comprendre ce que signifient les indicateurs d'empreinte des entreprises sur la biodiversité (CBF) et comment les interpréter.

<sup>27</sup> L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui implique le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et des produits existants le plus longtemps possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé.

<sup>28</sup> Les 100 entreprises ayant le plus d'impact est le résultat d'une étude de la fondation Finance for Biodiversity, qui s'est appuyée sur plusieurs indicateurs pour classer les entreprises ayant le plus d'impact, notamment l'outil Biodiversity Impact Analytics alimenté par le Global Biodiversity Score (BIA-GBS), le Corporate Biodiversity Footprint (CBF), le Biodiversity Footprint Financial Institutions (BFFI), et les outils de la Global Impact Database (GID). En outre, l'outil sectoriel Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure (ENCORE) a été appliqué pour vérifier les résultats. Disponible à l'adresse suivante : [https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10\\_biodiversity-impact\\_ranking.pdf](https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf)

## Indicateurs et évaluation de l'impact des portefeuilles d'HSBC Global Asset Management (France)

### Évaluation de l'impact des portefeuilles

Les équipes d'HSBC Global Asset Management (France) sont conscientes que les portefeuilles d'investissement possèdent un impact sur la nature et la biodiversité, tout en étant dépendants vis-à-vis d'elles. La compréhension et le calcul de ces impacts et dépendances permettra de sélectionner les thèmes principaux sur lesquels se concentrer en premier lieu, et d'affiner une stratégie pérenne dans une approche itérative.

Pour la première fois, HSBC Global Asset Management (France) réalise et publie à fin 2023 une analyse d'impact en utilisant l'outil Corporate Biodiversity Footprint <sup>[29]</sup> (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), qui couvre les actions et obligations d'entreprises présentes dans les fonds et les mandats détenus par HSBC Global Asset Management (France) au sein du portefeuille correspondant au périmètre requis par LEC. Cet outil permet de calculer l'empreinte de ces portefeuilles sur la biodiversité.

A ce stade, l'accent est mis sur l'établissement de mesures de gouvernance, de formation et de stratégie, ainsi que sur l'analyse des impacts et des dépendances sur la nature et la biodiversité, en s'appuyant sur les pratiques et les orientations de l'industrie telles que celles de Finance for Biodiversity Foundation.

### Fournisseur de données et méthodologie

À l'issue d'un appel d'offres incluant différents fournisseurs de données, Iceberg Data Lab a été sélectionné au cours de l'année 2023 afin de répondre aux objectifs de l'entité en matière de biodiversité.

L'outil Corporate Biodiversity Footprint <sup>[30]</sup> (ou "CBF", l'empreinte des entreprises en matière de biodiversité) d'Iceberg Data Lab modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité mondiale, en se basant sur 4 des principales pressions scientifiques exercées sur les espèces et les habitats. Ces pressions ont été publiées par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) et sont des facteurs qui exercent une influence sur la biodiversité et les processus écosystémiques :

- Changement d'affectation des terres : avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empiètement et de la fragmentation.
- Changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Pollution atmosphérique : perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement).
- Pollution de l'eau : écotoxicité des eaux douces avec rejet de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement de matières plastiques.

Pour quantifier l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, IDL a recours à la méthode de l'abondance moyenne des espèces (MSA – Mean Species Abundance). La MSA illustre l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le MSA.km<sup>2</sup>, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité <sup>[31]</sup>. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté

<sup>29</sup> Le laboratoire de données Iceberg fournit une contribution individuelle des sociétés investies, et nous avons agrégé ces points de données selon nos participations telles que divulguées. Il est important de noter que ces chiffres ne sont peut-être pas pleinement matures et qu'ils continueront d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution des méthodes et des données. À ce titre, nous devons peut-être revoir certaines de nos hypothèses au fur et à mesure de l'élaboration de notre plan.

<sup>30</sup> Le Corporate Biodiversity Footprint est un indicateur qui mesure l'étendue de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité à l'aide de la métrique MSA (Abondance moyenne des espèces), à la fois en termes absolus – km<sup>2</sup>.MSA – et en termes relatifs. La MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état d'origine, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités humaines. L'unité exprimée est le km<sup>2</sup>.MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cet indicateur largement utilisé est approuvé par la communauté scientifique internationale, notamment par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) et le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

<sup>31</sup> Par exemple, une empreinte CBF de -5km<sup>2</sup>.MSA se traduirait par la perte de 5km<sup>2</sup> de forêt vierge en raison des pressions exercées sur la biodiversité par les activités de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

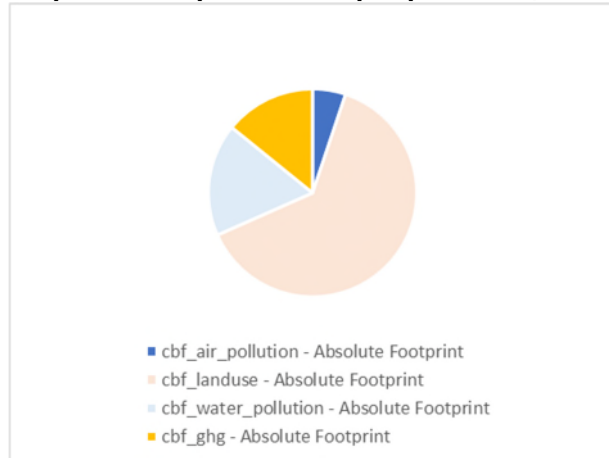
scientifique internationale, notamment par l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services).

En tant que gestionnaire d'actifs l'empreinte mesurée correspond à une empreinte financée. Dans un souci de lisibilité et de comparabilité, HSBC Global Asset Management (France) a choisi d'exprimer l'indicateur CBF de son portefeuille en intensité, soit par million d'euros investi, en utilisant la méthodologie et les données d'Iceberg Data Lab. La couverture du portefeuille à fin 2023 atteint 44% et l'indice DQL (Data Quality Level – voir détail ci-après) s'élève à 2,53.

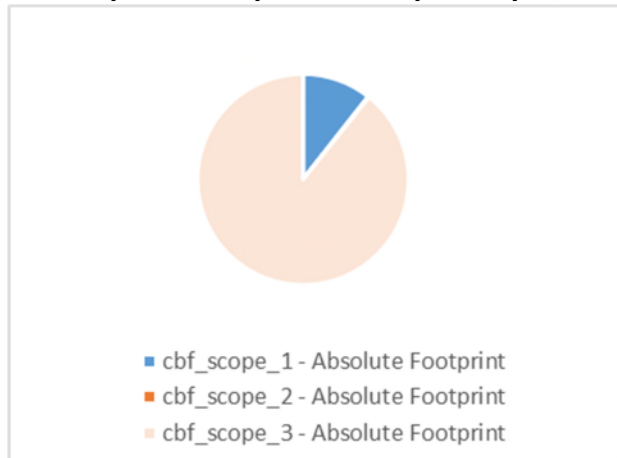
<b>CBF HSCB Global Asset Management (France)</b> <b>en km<sup>2</sup>.MSA par M€ investi, sur un an</b>
- <b>0,04</b>

L'empreinte du portefeuille d'HSBC Global Asset Management (France) à fin 2023 atteint -0,04 km<sup>2</sup>.MSA par million d'euros investi et par an. Cela signifie qu'un million d'euros investi dans ce portefeuille entraîne une perte moyenne de 0,04 km<sup>2</sup>.MSA sur une année. L'impact principal provient du scope 3 pour 89% du portefeuille et les principales pressions exercées sont l'utilisation des sols pour 63% et la pollution de l'eau, pour 17%.

#### Empreinte du portefeuille par pression (source IDL)



#### Empreinte du portefeuille par scope (source IDL)



Il s'agit de la première tentative de calcul de cet indicateur, et le modèle du CBF souffre encore de certaines limites. Il n'inclut par exemple que 4 pressions sur 5, car la cinquième pression, les espèces envahissantes n'est pas encore mesurable. Le modèle est basé uniquement sur l'impact négatif exercé par les entreprises, et non sur l'impact positif, qui est encore peu utilisé. De même, l'indicateur CBF n'inclut aussi que partiellement la biodiversité marine.

Le CBF est calculé à l'aide de techniques complexes de modélisation basées sur diverses bases de données, recherches, hypothèses et proxys pour corriger ou compléter des données manquantes ou inexactes et ne peut pas fournir une représentation exacte de l'impact sur la biodiversité d'une entreprise. Ce calcul repose avant tout sur la disponibilité des données publiées par les entreprises, qui entraîne une certaine hétérogénéité dans la qualité de celles-ci, d'où l'indicateur DQL fourni par IDL, qui les note de 1 (donnée reportée) à 4 (donnée non disponible).

L'indicateur CBF est le modèle exclusif d'Iceberg Data Lab, et en tant que tel, l'entité HSBC Global Asset Management (France) est limitée dans son utilisation et dépendante dans l'élaboration de son empreinte.

## H. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité.

La gestion des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance fait partie intégrante du dispositif de suivi des risques de HSBC Global Asset Management (France) que cela soit au niveau de l'entité ou des encours sous gestion.

### ◆ Identification des risques liés au critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance :

HSBC Global Asset Management (France) est conscient que les risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie des risques susceptibles d'avoir un impact sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, HSBC Global Asset Management (France) renforce l'intégration de ces facteurs de risque au sein de son processus de gestion.

- Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est une étape importante pour en évaluer l'impact potentiel sur les portefeuilles de nos clients. Elle nécessite en premier lieu de comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les entreprises dans ces différents domaines.

Ces enjeux se déclinent suivant la nature du risque associé : le risque de transition, le risque physique, le risque réputationnel et le risque juridique/réglementaire.

- **Risque de transition** – découlant des changements structurels nécessaires pour gérer l'impact environnemental et sociétal des entreprises. Il survient via de nouvelles politiques, des changements de marché, des mises à jour technologiques, des contraintes légales, des changements de comportement des clients, etc.
- **Risque physique** – des événements climatiques plus fréquents et plus graves ainsi que des changements à long terme du climat et des conditions environnementales pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et l'outil de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles.
- **Risque réputationnel (controverse)** – découlant d'une publicité négative, de scandales, de la perception du public ou d'événement incontrôlables qui ont un impact négatif sur la réputation d'une entreprise.
- **Risque juridique/réglementaire** – en cas de non-conformité aux lois et réglementations en matière d'environnement, des droits de l'homme ou de gouvernance, l'entreprise s'expose à des amendes, des sanctions ou des litiges pouvant affecter sa rentabilité.

Ces risques peuvent être actuels ou émergents, en devenant de plus en plus visibles : événements météorologiques extrêmes, évolutions réglementaires sur le thème du développement durable. Leur occurrence

peut varier en fonction des politiques gouvernementales, des zones géographiques tout comme leur intensité : un évènement météorologique extrême peut entraîner des conséquences immédiates graves alors qu'un changement réglementaire pourra avoir une faible incidence à court terme mais un impact significatif à long terme.

La cartographie ci-dessous présente les risques identifiés par HSBC Global Asset Management (France). Elle regroupe les thèmes clés liés à des enjeux **environnementaux, sociaux et de gouvernance** à considérer dans les décisions d'investissement. Les analystes examinent ces thèmes lors de l'évaluation des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises :

		Thèmes Clés	Type de risque
Environnemental	Climat et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition / Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité et Ressources Naturelles	Biodiversité et Impacts Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la Nature	Risque de transition
	Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques	Risque de transition / Risque physique
		Economie Circulaire	Risque de transition
		Gestion de l'eau et des eaux usées	Risque de transition / Risque physique
Social	Ressources Humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés,	Risque de transition / Risque réputationnel
		Santé et Sécurité	Risque juridique/réglementaire / Risque réputationnel
		Diversité et Inclusion	Risque juridique/réglementaire / Risque réputationnel
		Droits Humains et Relations Communautaires	Risque de transition / Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et Sécurité des Produits	Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Produits/Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque juridique/réglementaire
		Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque de transition
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Accès et Abordabilité	Risque de transition
		Transition Juste et Inclusive	Risque de transition
Gouvernance	Comportement d'entreprise	Corruption et Instabilité	Risque juridique/réglementaire / Risque réputationnel
		Lobbying	Risque réputationnel
		Ethique des affaires	Risque juridique/réglementaire / Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement Juridique et Réglementaire	Risque réputationnel

Outre la situation géographique, le secteur d'activité est également un facteur important d'appréciation. Par exemple, dans le secteur agricole, les régions avec une agriculture intensive peuvent faire face à des problèmes de déforestations, de perte de biodiversité, de pollution des sols et des eaux. Dans le secteur manufacturier, les zones où la main-d'œuvre est peu coûteuse peuvent être confrontées à des problèmes tels que des conditions de travail dangereuses, des bas salaires. Certaines régions peuvent aussi être exposées à des risques liés à la corruption au blanchiment d'argent.

- Risques liés au changement climatique

Le changement climatique est l'une des composantes les plus importantes du risque environnemental. Il présente à la fois des risques physiques (impact d'évènements climatiques extrêmes, réchauffement global...) et des risques de transition, mais également des opportunités de croissance pour les entreprises capables d'agir positivement sur le climat. Ces risques et opportunités sont susceptibles de se matérialiser à différents horizons de temps :

**À court terme** : Jusqu'en 2030

**À moyen terme** : 2030-2040

**À long terme** : 2040-2050

Dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux, une attention particulière est ainsi portée sur le risque climatique à travers la grille d'analyse suivante :

Risques de transition			
Thèmes Clés	Description des risques		Horizon
Politique et Droits	Coût de la sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à une activité à faible teneur en carbone	Risque de transition	À court terme 2030
			A court-moyen-long terme (2030-2050)
			À long terme 2050
Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission carbone par des produits à faible émission		À court terme 2030
			À moyen terme 2030-2040
Marché	Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission carbone		À court terme 2030
		À moyen terme 2030-2040	
Réputation	Image de marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission carbone	À court terme 2030	
		À moyen terme 2030-2040	
Physique	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des saisons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques)	Risque Physique	À long terme 2050

- Risques liés à la perte de biodiversité

En matière de biodiversité, les risques physiques peuvent résulter d'une dépendance aux services écosystémiques comme la pollinisation des cultures par les abeilles. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures permettant ainsi la production de fruits et légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, pouvant entraîner des pertes économiques et alimentaires importantes.

Comme pour le risque climatique, les risques de transitions regroupent des facteurs liés aux évolutions réglementaires relatives à la biodiversité, des facteurs de marché (attentes des consommateurs, changement de tendance de consommation), des facteurs technologiques et de réputation.

Il existe également un risque de responsabilité découlant d'actions en justice dues aux réglementations relatives à la protection de la nature. Par exemple une entreprise forestière qui exploite de manière illégale une zone protégée, entraînant la destruction de l'habitat de certaines espèces menacées. Cette activité peut entraîner des poursuites judiciaires de la part des autorités compétentes chargées de la protection de l'environnement et des espèces en danger, ainsi que des répercussions négatives sur la réputation de l'entreprise.

L'analyse de ces risques se fonde sur l'évaluation des impacts et des dépendances liées à la biodiversité.

Pour mesurer les impacts de nos investissements sur la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) continue de travailler avec Iceberg Data Lab afin de comprendre les pressions exercées sur les différents facteurs de biodiversité comme le changement climatique, le changement d'affectation des sols, les pollutions de l'air et de l'eau.

En matière de dépendances à la biodiversité, HSBC Global Asset Management (France) commence à étudier l'outil ENCORE<sup>[32]</sup> afin d'analyser et de déterminer les dépendances directes des entreprises dans lesquelles nous investissons aux services écosystémiques.

En systématisant l'utilisation des données liées à la biodiversité, nous serons en mesure d'améliorer l'analyse des principaux risques liés à la perte de biodiversité auxquels nos portefeuilles sont exposés et renforcer ainsi leur intégration dans notre dispositif de gestion de ces risques.

<sup>32</sup> Pour plus d'informations, se référer à la section [Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité](#)

## ◆ Intégration des risques liés aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans le processus d'investissement

L'impact potentiel des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et la probabilité qu'ils se concrétisent peuvent varier en fonction du marché ou de l'univers d'investissement concernés. Ces risques peuvent être plus ou moins reflétés dans l'opinion du marché sur un titre spécifique. La prise en compte de ces risques dans les processus d'investissement varie donc en fonction de la stratégie d'investissement du portefeuille ou de la classe d'actifs concernée.

- Mise en œuvre

Pour les portefeuilles d'actions, d'obligations et monétaires gérés activement, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie des processus d'analyse. Les équipes dédiées à l'investissement responsable utilisent une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données et évaluations provenant de fournisseurs tiers indépendants. Cette plateforme est l'un des catalyseurs des décisions d'investissement pour la gestion active. Elle détermine l'importance des problématiques ESG sur une base absolue, notamment au travers du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies, et sur une base relative, avec une pondération de divers facteurs selon les secteurs.

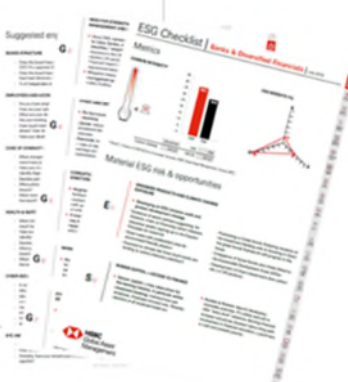
HSBC Asset Management, la ligne métier de la gestion d'actifs au sein du groupe HCBC à laquelle appartient notamment HSBC Global Asset Management (France) a mis en place une équipe de spécialistes, Virtual Sector Teams (VST), pour capturer les risques de durabilité propres aux secteurs d'activités et zones géographiques en adressant les questions clés identifiées dans la cartographie des risques. Cette équipe identifie les facteurs matériels E, S et G qui sont susceptibles d'influer sur la valeur d'une entreprise, le risque d'un pays et dans quelle mesure. Cette équipe est répartie au sein des différentes entités d'HSBC Asset Management dans le monde.

Les gérants d'HSBC Global Asset Management (France) bénéficient des travaux menés par l'Equipes d'experts sectorielles VST, et plus largement par les équipes globales dédiées à l'investissement responsable, ainsi que d'un accès à la plateforme de recherche ESG ; ils sont ainsi en mesure de prendre en compte l'ensemble de ces informations pour gérer leurs portefeuilles<sup>[33]</sup>.

Exemple: Questions clés dédiées au secteur des services aux collectivités

Analyse du critère environnemental

- ◆ Quelle part représente les actifs carbonés dans le modèle économique?
- ◆ Quel pourcentage de revenus/ production provient de sources d'énergies renouvelables?
- ◆ Quelles sont les prévisions de l'entreprise sur l'évolution du prix du carbone à long terme?
- ◆ Est-il possible de répercuter l'augmentation du prix du carbone sur le client final?
- ◆ Existe-t-il un plan clair pour réduire l'intensité carbone de l'entreprise ? Un plan de transition pour migrer vers des énergies renouvelables?
- ◆ Quel est l'impact des réglementations environnementales sur l'activité de l'entreprise?
- ◆ Quel est le budget accordé aux questions environnementales, en terme financier et humain?



Ces experts d'analyse sectorielle projettent d'intégrer de manière systématique le risque climatique dans leur analyse des facteurs de risque ESG. Dans cet objectif, ils ont commencé par développer des scores de risque sur la base des enjeux climatiques et de neutralité carbone, pour lesquels les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre

<sup>33</sup> Pour plus d'information Cf. [Section Moyens Internes déployés par l'entité](#)

seront associés à des indicateurs de risque physique et de risque de transition, ainsi qu'aux engagements pris en matière de neutralité carbone.

HSBC Asset Management travaille également sur l'évaluation des investissements en fonction de leurs effets positifs et négatifs notables sur la biodiversité et l'identification des principales causes de la perte de biodiversité. Les équipes dédiées à l'investissement responsable ont ainsi commencé à étudier l'indicateur d'empreinte de biodiversité CBF fourni par Iceberg Data Lab et travaillent avec leurs équipes afin de comprendre les différents impacts et pressions de nos émetteurs sur la biodiversité.

- Indicateurs Clés

### Score ESG

Les équipes dédiées à l'investissement responsable ont créé une méthode de notation exclusive qui tient compte des risques de durabilité de chaque émetteur. Les scores ESG mesurent l'impact que les facteurs Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance peuvent avoir sur l'activité d'une entreprise et donc sur sa valeur au fil du temps. Ces scores reflètent donc l'évaluation des facteurs ESG actuels et futurs que les équipes de gestion jugent importants et qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur un émetteur ou un actif en portefeuille.

Ces évaluations sont réalisées à partir de données ESG provenant de plusieurs fournisseurs. Les notations sont établies en combinant la recherche ESG de MSCI et d'autres données. Pour déterminer la pondération des facteurs E, S et G dans le processus de notation, les Virtual Sector Teams ont défini la pertinence de chaque facteur pour tous les secteurs d'activité.

$$X\% \text{ note } \mathbf{E} + Y\% \text{ note } \mathbf{S} + Z\% \text{ note } \mathbf{G} = \mathbf{ESG}$$

Poids des piliers (0/10) fournis mensuellement par la base de données MSCI

Les notations sont disponibles sur les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille des équipes de gestion. Ces notations sont essentielles pour intégrer les enjeux ESG dans les processus d'évaluation quantitative des titres.

### Indicateurs utilisés pour suivre les risques et opportunités liées au climat

HSBC Global Asset Management (France) exploite de multiples sources de données pour évaluer les risques et opportunités liées au climat. Les indicateurs mesurés incluent mais ne se limitent pas à

- L'intensité carbone<sup>[34]</sup>
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES)<sup>[35]</sup>
- L'empreinte carbone<sup>[36]</sup>

Les équipes dédiées à l'investissement responsable enrichissent également la palette d'outils permettant d'analyser les portefeuilles par l'introduction de la Valeur à Risque Climatique (Climate VaR) fournie par MSCI.

La Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs pour chaque entreprise jusqu'en 2050. Ces projections sont obtenues par l'utilisation de modèles de coûts et d'opportunités pour différents scénarios climatiques.

Les scénarios climatiques retenus sont ceux du Network for Greening the Financial System<sup>[37]</sup>(NGFS) :

<sup>34</sup> Intensité Carbone des entreprises (tonnes CO2e/M USD) : Tonnes d'émissions de CO2e/M USD de revenus de l'entreprise par rapport à l'EVIC (valeur de l'entreprise y compris les liquidités). Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

Intensité carbone des Etats souverains (tonnes CO2e/M USD) : Tonnes d'émissions de CO2e/M USD de PIB pour le pays concerné, à l'exclusion de l'UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et forêts). Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

<sup>35</sup> Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) (tonnes Co2e), émissions directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur différents périmètres. cf. Définition des scopes pris en compte.

<sup>36</sup> Empreinte carbone des entreprises (tonnes Co2e/M USD) : Emissions de GES imputées au portefeuille, par million de dollars générés par le portefeuille. La contribution de chaque position à l'empreinte carbone du portefeuille est calculée sur la base de la participation au capital en s'appuyant sur la capitalisation boursière des entreprises. L'empreinte carbone du fonds est la somme de ces contributions, normalisée par le capital détenu. Source : Méthodologie interne et données externes (S&P Trucost)

<sup>37</sup> Pour plus d'information : <https://www.ngfs.net/ngfs-scenarios-portal/>



- « Transition ordonnée » : Dans le cadre d'un scénario de « transition ordonnée », les politiques climatiques nationales deviennent plus contraignantes ce qui a pour effet d'augmenter les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent de ce fait un faible coût lié à la manifestation du risque physique de changement climatique. Ce scénario doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par les Accords de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- « Transition désordonnée » : Dans un scénario de « transition désordonnée », les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif. Dans ce scénario, le réchauffement climatique est de 2°C.
- « Transition extrême » : les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire très supérieur à l'objectif fixé lors des Accords de Paris, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs. La hausse des températures pour ce scénario est de 3°C ou plus.

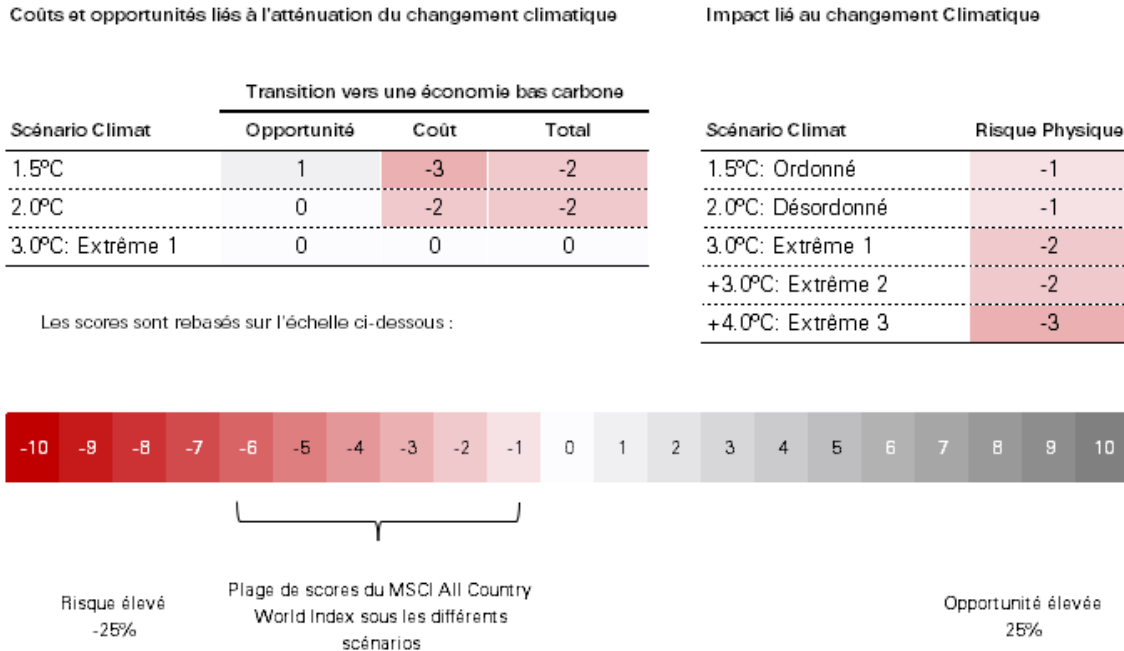
Les scénarios de transition retenus ne sont qu'une sélection parmi un très grand nombre de trajectoires possibles pour le climat. La mesure des risques et des possibilités dans le cadre de ces scénarios n'est donc qu'un guide pour comprendre la sensibilité des investissements au changement climatique et ne constitue pas une prédiction de la valeur future des investissements.

Pour chacun des scénarios, MSCI prévoit les coûts et les opportunités que la transition implique pour les entreprises ainsi que les coûts qu'elles subissent du fait du changement climatique.

- Opportunités de transition : définies comme la composante "technologique" de la Climate Value-at-Risk, Il s'agit d'une estimation positive des bénéfices futurs d'une entreprise en raison de sa capacité d'innover et d'utiliser la technologie pour passer à un marché à faible émission de carbone. MSCI utilise à la fois les revenus actuels provenant de faibles émissions de carbone et les brevets technologiques pour évaluer la probabilité qu'une entreprise tire profit de la transition vers de faibles émissions carbone. Par exemple, dans le scénario de « transition ordonnée », limitant le réchauffement climatique à 1,5°C, l'une des principales hypothèses est que ces technologies se développeront rapidement grâce à des politiques nationales ouvertes et favorables qui encouragent et subventionnent la transition climatique. Comme il ne s'agit que d'une hypothèse, elle est révélatrice d'opportunités potentielles qui ne sont pas d'ores et déjà intégrées dans le flux de bénéfices futurs attendus.
- Coûts de transition : définis comme la composante "politique" de la Climate Value-at-Risk. Il s'agit d'une estimation négative des coûts qu'une entreprise devra payer pour réduire ses émissions carbone scope 1, 2 et 3. Par exemple, dans le scénario de « transition désordonnée », limitant le réchauffement climatique à 2°C, ces coûts seront plus élevés que si la transition est ordonnée, car les politiques nationales seront mises en œuvre brusquement et les entreprises n'auront pas le temps de s'adapter à une forte augmentation des taxes sur le carbone et aux restrictions imposées afin de réduire l'intensité carbone. Les secteurs à forte intensité carbone, tels que l'automobile, les produits chimiques, les matériaux de construction, les métaux et les mines, le pétrole et le gaz, l'électricité seront les plus touchés et auront de ce fait la valeur climatique à risque "risque politique" la plus élevée en valeur absolue.
- Coûts physiques : définis comme la composante "physique" de la Climate Value-at-Risk. Il s'agit d'une estimation négative des coûts projetés à long terme d'une entreprise en raison de changements climatiques physiques aigus et chroniques, comme les tempêtes et la sécheresse, sur les actifs actuels de l'entreprise et

l'activité commerciale. Des zones géographiques comme l'Asie-Pacifique et l'Afrique présentent un risque plus élevé de changement climatique en fonction des résultats du modèle.

HSBC Global Asset Management (France) a réalisé une première estimation de la Climate Value-at-Risk sur le périmètre des encours couverts par ce rapport au 31/12/2023 :



La Climate Value-at-Risk est calculée à l'aide de techniques de modélisations basées sur diverses bases de données, recherches, hypothèses et proxys pour corriger ou compléter des données manquantes ou inexactes et ne peut pas fournir une représentation exacte des coûts induits par le changement climatique sur une entreprise. Ce calcul repose avant tout sur la disponibilité des données publiées par les entreprises.

Compte tenu de l'incertitude sur les projections du modèle développé par MSCI pour calculer la Climate Value-at-Risk (par exemple la capacité des entreprises à réduire leurs émissions carbone), les résultats sont présentés sous forme de score et non sous forme de coût/opportunité relatif aux encours couverts par le rapport Loi Energie Climat. Les données de Climate Value-at-Risk sont rebasées sur une échelle allant de -10 à 10 et correspondants à des niveaux de Climate Value-at-Risk allant de -25% à 25%. Ce seuil limite de 25% a été estimé à partir de l'univers de référence : MSCI All Country World Index (ACWI) et correspond à deux fois la donnée de Climate Value-at-Risk modélisée sur l'univers de référence.

Un score négatif indique que le scénario climatique devrait générer un coût pour l'entreprise et donc une perte de valeur sur l'actif en portefeuille, tandis qu'un score positif révèle des opportunités de transition.

L'indicateur proposé par MSCI ne couvre actuellement que les obligations d'entreprise et les actions cotées. Il n'y a pas d'approximation réalisée sur les actifs non couverts. Pour l'ensemble des portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) et considérés dans le cadre de ce rapport, le taux de couverture de la Climate Value-at-Risk est de 39 %. MSCI travaille pour élargir le périmètre des actifs couverts par cet indicateur.

## **Observations**

- Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, les innovations sont stimulées par les mesures politiques visant à soutenir des solutions à faible émission carbone, et à réduire la dépendance aux énergies fossiles.
- Les coûts de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, car le prix du carbone devrait augmenter et les restrictions se multiplier pour limiter le réchauffement. Le coût est d'autant plus important que l'exposition actuelle aux émissions carbone est élevée.
- Les coûts physiques augmentent à mesure que l'objectif de température augmente, en raison des événements météorologiques aigus et chroniques, qui entraînent des perturbations et des dommages à grande échelle

Au-delà des hypothèses nécessaires à la modélisation des flux futurs associés aux différents scénarios climatiques mais qui induisent inévitablement une marge d'erreur dans l'estimation de la Climate Value-at-Risk, certaines limites sont également à prendre en compte dans l'utilisation de cet indicateur :

- Comme évoqué plus haut, les actifs détenus dans nos portefeuilles ne sont que partiellement couverts
- L'horizon de placement de nos portefeuilles est plus court (généralement inférieur à 5 ans) que le délai d'occurrence de la plupart des impacts climatiques. Cela nécessite d'élargir l'analyse et l'horizon des cycles de scénarios stressés

L'étude de la Climate Value-at-Risk et son analyse sur différents portefeuilles s'est poursuivie en 2023. HSBC Global Asset Management (France) prévoit de l'utiliser de manière plus systématique en le mettant à la disposition des gérants de portefeuille afin de les aider davantage à prendre en compte le risque climatique dans leurs décisions d'investissement. Il est en particulier envisagé de l'inclure dans la liste des critères déclenchant une analyse approfondie de l'émetteur de l'actif ainsi identifié comme potentiellement risqué. Il est également prévu d'intégrer la Climate Value-at-Risk dans le dispositif de supervision des risques.

### **Indicateur identifié pour suivre la perte de biodiversité**

L'empreinte de la biodiversité des entreprises (Corporate Biodiversity Footprint : CBF) d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant des indicateurs de pression déterminés par une approche scientifique<sup>38</sup>. Ces pressions sont des facteurs qui influent sur la biodiversité et les processus écosystémiques et elles sont publiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Comme pour la Climate Value-at-Risk, la CBF est en cours d'analyse. HSBC Global Asset Management (France) prévoit également de l'intégrer dans son processus d'investissement, notamment pour déclencher des analyses approfondies lorsque l'empreinte de biodiversité est forte.

### **Quantification de l'impact financier lié aux risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance**

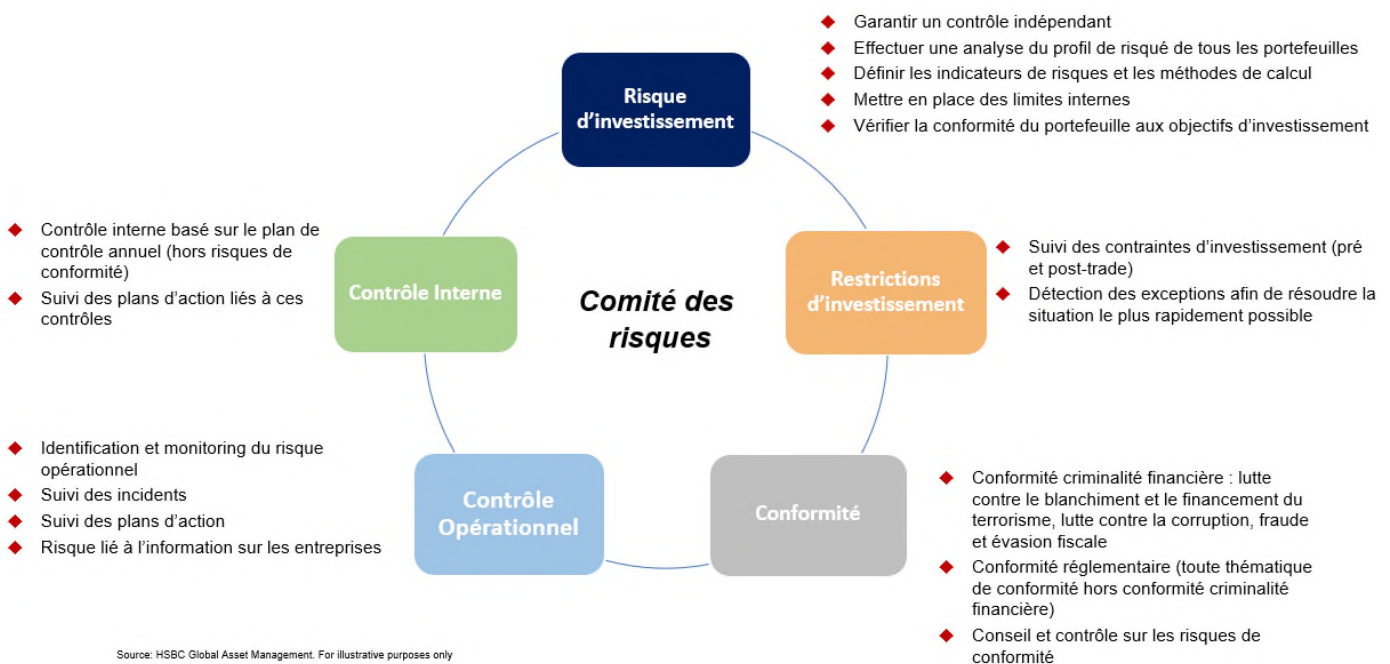
Les efforts de recherche se sont concentrés en 2023 sur l'étude des indicateurs de risque climatique et de perte de biodiversité présentés ci-dessus. Aucun autre facteur Environnemental, Social et Gouvernance susceptible d'avoir un impact financier sur les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) n'a été identifié.

<sup>38</sup> Pour plus d'information Cf. Section Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

## ◆ Supervision des risques environnementaux sociaux et de gouvernance

La supervision de l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, auxquels HSBC Global Asset Management (France) est exposée, est placée sous la responsabilité de son directeur des risques. A partir des orientations stratégiques données par le conseil d'administration, il définit la politique de gestion des risques de l'entreprise ainsi que les seuils d'appétit ou de tolérance associés qu'il lui soumet pour approbation. Il s'appuie à cet effet sur le dispositif mis en place pour l'ensemble du groupe HSBC et plus spécifiquement de sa ligne métier de la gestion d'actifs au sein du groupe HSBC (HSBC Asset Management).

Pour l'aider dans cette mission, le comité des risques de HSBC Global Asset Management (France) se réunit régulièrement afin de piloter les risques portés par l'entreprise et par les portefeuilles qu'elle gère pour le compte de ses clients. Ce comité revoit pour cela les rapports établis sur la base d'indicateurs et d'outils utilisés par les différentes équipes impliquées dans la gestion des risques (ces équipes et leurs principales activités sont détaillées dans le graphique ci-dessous) :



Ce modèle est déployé au niveau d'HSBC Global Asset Management (France) en adoptant les deux approches complémentaires :

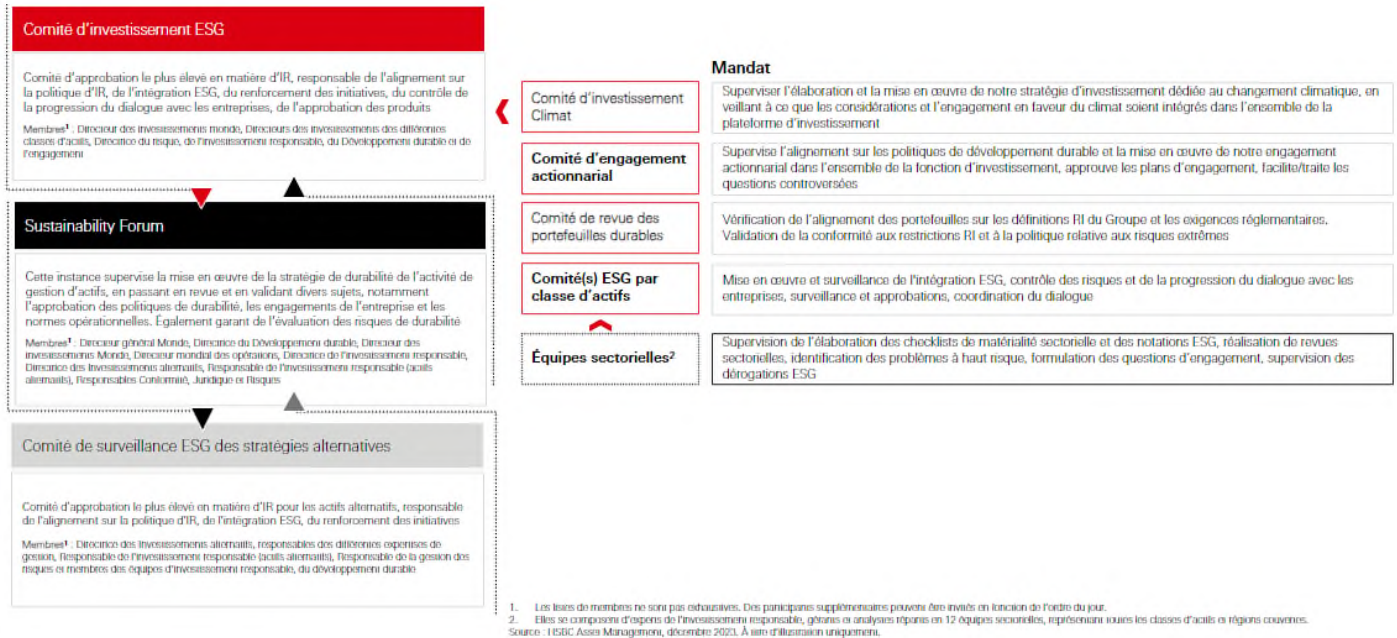
- Descendante : par l'application des politiques globales du groupe et de la ligne métier établies par la seconde ligne de défense ;
- Ascendante : par l'identification des risques au sein de chaque activité de l'entreprise, et la mise en œuvre des contrôles associés par la première ligne de défense, la seconde ligne de défense veillant à l'effectivité des contrôles et la maîtrise des risques.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont progressivement été introduits dans le dispositif de suivi des risques, notamment par le biais de nouveaux indicateurs spécifiques à ces risques et de mises à jour des outils rentrant dans ce dispositif. Ainsi, depuis 2023, la cartographie des risques opérationnels de l'entité intègre la dimension ESG dans le processus d'évaluation de ces risques et des contrôles qui leur sont attachés pour en maîtriser l'ampleur. Cette cartographie fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des évolutions réglementaires, de l'activité de l'entreprise et des défaillances observées au niveau des contrôles.

## Etablissement des stratégies et implémentation

HSBC Asset Management a établi un cadre global pour définir sa stratégie de développement durable et encadrer l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. Cette structure de gouvernance<sup>39</sup> vise à renforcer les synergies tout en assurant la cohérence dans l'ensemble de l'organisation.

Dès lors que les évolutions stratégiques définies par le métier s'appliquent à HSBC Global Asset Management (France) ou aux portefeuilles gérés pour le compte de ses clients, elles sont revues et validées par ses organes de gouvernance qui incluent des représentants de la deuxième ligne de défense.



## Dispositif de suivi des risques environnementaux sociaux et de gouvernance

La supervision des risques ESG s'inscrit dans le cadre du modèle de gouvernance des trois lignes de défense de HSBC Global Asset Management (France) :

- Première ligne de défense : les opérations
  - Identifie, enregistre, reporte et gère les risques
  - Vérifie que les contrôles sont en place pour diminuer ces risques
- Deuxième ligne de défense : la supervision des risques
  - Définit les politiques et directives, **tout en s'assurant de la bonne application de ces politiques**
  - Fournit appui, conseil pour soutenir ces politiques
  - Met en place des contrôles pour une gestion efficace des risques **identifiés par les équipes de première ligne**
- Troisième ligne
  - Assure de manière indépendante la gestion efficace des risques

Différents contrôles permettent aux équipes de première et de deuxième ligne d'assurer la supervision des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein d'HSBC Global Asset Management (France)

<sup>39</sup> Pour plus d'information Cf. Section Moyens internes déployés par l'entité

## Contrôles de Première ligne : les opérations

Les contrôles de première ligne jouent un rôle essentiel pour vérifier que les opérations quotidiennes sont conformes aux politiques internes, à la réglementation en vigueur et aux meilleures pratiques de l'industrie. Ils font partie intégrante des processus d'investissement pour bloquer les transactions qui ne respecteraient pas ces exigences avant même qu'elles soient exécutées ou pour détecter de tels écarts qui auraient une autre origine afin de les corriger le plus rapidement possible.

Les restrictions d'investissement relatives au développement durable sont de plusieurs types :

- Liste d'émetteurs autorisés : HSBC Global Asset Management (France) s'engage, pour certains des portefeuilles qu'elle gère, à investir une proportion minimum de leurs actifs auprès d'entreprises qui contribuent positivement à un résultat ou à un objectif durable. A cet effet, une liste d'émetteurs autorisés est établie, elle est revue et validée par le comité ESG des classes d'actifs concernées.
- Politique du Tail Risk : HSBC Global Asset Management (France) limite la proportion d'émetteurs susceptibles de présenter un risque de durabilité important dans les portefeuilles. Des contrôles définis à partir de scores ESG minimaux ont été introduits dans cet objectif.
- Listes d'exclusion : HSBC Global Asset Management (France) a adopté des politiques d'investissement responsable excluant certains investissements :

### Listes d'exclusion applicable à l'ensemble des actifs sous gestion :

- Politique d'exclusion des armes : Les portefeuilles indiciels, de gestion active ou de gestion systématique ne peuvent pas détenir d'actions ou d'obligations cotées ou non cotées émises par des sociétés impliquées dans la fabrication d'armes interdites par certaines conventions internationales, notamment les mines anti-personnelles, les armes biologiques, les armes à laser aveuglant, les armes à sous-munitions et à fragments non détectables.
- Politique relative à l'exclusion du charbon thermique : nous n'investissons pas directement dans des projets de charbon thermique nouveaux ou existants. Nos portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagées dans des projets d'expansion liés au charbon thermique. Pour les émetteurs générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires à partir du charbon thermique, toute participation à des introductions en bourse ou à des émissions sur les marchés obligataires primaires fera l'objet d'une analyse approfondie pour s'assurer que l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible pour mettre fin à cette activité.

### Listes d'exclusion applicable aux stratégies d'investissement promouvant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ou qui ont un objectif d'investissement durable :

- Principes du Pacte mondial des Nations Unies : les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclus à moins qu'ils n'aient été autorisés par les comités ESG des classes d'actifs concernés sur la base d'une analyse approfondie de ces émetteurs.
- Armes controversées : Les émetteurs participant à la production d'armes controversées ou de leurs composants essentiels, comme les armes nucléaires<sup>[40]</sup>, l'uranium appauvri et le phosphore blanc, sont exclus des univers d'investissement.
- Tabac : Les émetteurs qui fabriquent du tabac selon la définition de Sustainalytics<sup>[41]</sup> sont exclus à moins qu'ils n'aient été autorisés par les comités ESG des classes d'actifs concernés sur la base d'une analyse approfondie de ces émetteurs.
- Activités thermiques liées au charbon : les émetteurs dont les revenus générés par l'extraction du charbon thermique et la production d'énergie au charbon dépassent un seuil minimum sont exclus, à

<sup>40</sup> A l'exception de certains émetteurs pour lesquels l'implication dans les armes nucléaires est indirecte ou dont les revenus liés à l'armement restent en dessous du seuil de tolérance défini pour la stratégie d'investissement considérée

<sup>41</sup> Pour plus d'information Cf. Section Moyens internes déployés par l'entité

moins que l'émetteur ne dispose d'un plan de transition crédible qui sera fera l'objet d'une analyse approfondie

- Pétrole et gaz : les émetteurs dont les revenus liés aux activités de pétrole et de gaz non conventionnels dépassent un seuil sont exclus
- Controverses sévères : les émetteurs faisant l'objet de controverses graves sont exclus des stratégies de fonds classés article 9 au sens de la réglementation SFDR

Toute exception est documentée et reportée au Comité des Risques.

### **Supervision de la seconde ligne de défense**

Les équipes de seconde ligne assurent une supervision indépendante pour aider les premières lignes de défense à gérer les risques liés au critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- Les équipes Risques et Conformité revoient les politiques d'Investissement Responsable, au niveau du métier Asset Management lors de la rédaction de ces politiques globales, et au sein d'HSBC Global Asset Management (France) pour vérifier leur applicabilité localement.
- L'efficacité des contrôles de première ligne permettant de maîtriser les risques de durabilité, auxquels HSBC Global Asset Management (France) est exposée, est régulièrement revue par les équipes de Contrôle Interne. Les conclusions de leurs revues sont présentées au Comité des Risques.
- Au niveau des portefeuilles, les risques de durabilité sont suivis par l'équipe Risques. Elle identifie pour cela les indicateurs pertinents en fonction de la stratégie du fonds, tels que l'intensité carbone ou les scores ESG. L'équipe Risques travaille en étroite collaboration avec l'équipe des Investissements Responsables pour mesurer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et s'assurer que les portefeuilles sont gérés conformément à leur stratégie d'investissement. L'approche retenue est présentée au comité des investissements responsables et au comité produit (New Business Committee).

Des limites internes sont définies pour les indicateurs retenus. Elles sont utilisées comme seuil d'alerte pour identifier les portefeuilles qui seraient significativement exposés aux risques de durabilité ou s'écarteraient de ses objectifs extra financiers. Lorsque la limite est franchie, le gérant du portefeuille est sollicité pour comprendre les causes du dépassement et définir si nécessaire un plan d'action afin de revenir à des niveaux de risque ou de performance souhaités. Les limites sont revues annuellement.

Les dépassements identifiés sont examinés par le directeur des risques, et tout risque significatif est rapporté au comité des risques de la société.

### **Contrôle de troisième niveau :**

L'Audit du groupe HSBC mène des revues indépendantes sur la gouvernance, les processus et les contrôles de HSBC Global Asset Management (France).

### **Plan d'actions pour réduire l'exposition de l'entité et des encours sous gestion aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance**

HSBC Asset Management mène au niveau mondial différents projets pour améliorer la gestion des risques liés à des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. HSBC Global Asset Management (France) contribue à l'ensemble de ces projets dans le respect de ses obligations légales et réglementaires à l'égard ses clients :

- Participation aux initiatives de place visant à réduire l'impact environnemental et social des investissements à long terme. Pour de plus amples informations sur les initiatives auxquelles participe HSBC Asset Management, nous vous prions de vous référer à la [Section Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance](#).
- Introduction de nouveaux indicateurs mis à la disposition des gérants et utilisés pour déclencher une analyse approfondie lorsqu'ils mettent en évidence un risque ESG important :
  - Indicateurs liés au climat : Climate Value-at-Risk de MSCI<sup>[42]</sup>.  
En complément de la Climate Value-at-Risk, un autre indicateur est identifié : l'élévation de la température implicite ITR<sup>[43]</sup>. Cette mesure permet d'évaluer l'impact potentiel des investissements sur le réchauffement climatique. L'ITR estime la hausse de température future associées à un émetteur en fonction de ses émissions de gaz à effet de serre.
  - Indicateurs liés à la perte de la biodiversité : l'empreinte de la biodiversité des entreprises (Corporate Biodiversity Footprint : CBF)<sup>[44]</sup>
- En développant des stratégies responsables qui tiennent compte des risques et des possibilités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance conformément à nos critères, tels qu'ils sont mentionnés dans notre Politique d'investissement durable.
- En poursuivant l'engagement Actionnarial<sup>[45]</sup>

<sup>42</sup> Pour plus d'information Cf. Section Indicateurs utilisés pour suivre les risques et opportunités liées au climat

<sup>43</sup> Implied Temperature Rise : indicateur mesurant l'alignement des sociétés avec les objectifs mondiaux de température exprimés en degrés Celsius. Solution développée par MSCI selon les recommandations formulées par le groupe de travail sur les informations financières liées au climat « Task Force on Climate-Related Financial Disclosures »

<sup>44</sup> Pour plus d'information Cf. [Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité](#)

<sup>45</sup> Pour plus d'information Cf. [Section Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre](#).



# I. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).

Pour consulter la liste des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du Règlement Européen SFDR gérés par HSBC Global Asset Management (France), veuillez cliquer sur les liens correspondant à votre classification :

## **Investisseurs non-professionnels**

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

## **Investisseurs professionnels**

[Fonds ouverts – traditionnels](#)

II. Informations des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

---

## J. Résumé de la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives (« PAIs ») sur les facteurs de durabilité.

HSBC Global Asset Management (France), LEI - W85O53OGKSNJNYNJES25 prend en considération les principales incidences négatives (PAIs) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Global Asset Management (France).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous (HSBC Global Asset Management (France)) reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers et sur la société.

L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, telle que définie dans la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management, inclut les incidences matérielles des PAIs dans notre recherche fondamentale et contribue aux décisions d'investissement dans notre processus de gestion. Nous tenons compte de ces incidences dans le cadre de nos activités de vote et d'engagement ainsi que dans d'autres politiques qui expriment nos objectifs en matière de durabilité et définissent les mesures que nous prenons pour les atteindre. Cette approche nous permet de gérer ces incidences négatives et ces risques en matière de durabilité dans nos investissements. Les indicateurs (PAIs) pertinents comprennent l'ensemble des incidences sur le climat, l'environnement, la société, le personnel et les droits de l'homme dont la prise en compte est obligatoire et pour lesquels des indicateurs ont été définis. Deux indicateurs supplémentaires qui sont les incidences liées aux émissions de carbone et aux droits de l'homme et pour lesquels des indicateurs ont été définis sont également pris en compte. Pour l'ensemble de ces indicateurs, nous expliquons les mesures que nous avons prises, les mesures prévues et les cibles définies pour la période de référence suivante.

Il convient de noter qu'à la fin du mois de décembre 2023, le périmètre SFDR des actifs sous gestion gérés par HSBC Global Asset Management (France) s'élevait à 42.13milliards d'euros. Ce montant n'inclut pas les délégations de gestion (délégations reçues) ni l'activité de conseil en investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) offre une gamme de produits gérés activement et gérés passivement dans laquelle les indicateurs des PAIs pertinents peuvent être inclus dans le processus d'investissement par le biais de l'intégration, de l'engagement et/ou de l'exclusion.

Pour nos produits d'investissement, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de tilt et autres techniques. Pour nos produits qui s'engagent dans des investissements durables tels que définis par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »), les PAIs pertinents sont également pris en compte parmi les critères consistant à s'assurer que le principe de « ne pas causer de préjudice important » est respecté. Ainsi, ils contribuent à évaluer les actifs détenus et à déterminer s'ils sont considérés comme des investissements durables.

Nos principes de votes aux assemblées d'actionnaires sont présentés dans nos politiques de vote européennes et internationales ; les sociétés qui ne gèrent pas correctement les principales incidences négatives peuvent faire l'objet de sanctions à travers l'exercice de droits de vote.

En raison du manque de données disponibles, les actifs privés (tels que la dette privée) ne sont pas inclus dans cet état de PAIs, mais si les données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses.

Notre Plan d'engagement actionnarial énonce notre approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas adéquatement aux préoccupations soulevées au sujet des répercussions négatives.

Nous donnons de plus amples détails sur nos attentes à l'égard des entreprises dans leur gestion des effets néfastes de notre Plan d'engagement actionnarial.

Notre approche en matière de sélection de titres, de gestion de portefeuille et/ou d'engagement est détaillée dans des politiques et engagements spécifiques, notamment dans la politique sur les armes interdites, la politique charbon, la politique sur le changement climatique et la biodiversité.

En ce qui concerne les enjeux liés au changement climatique et plus particulièrement, l'objectif de zéro émission nette et de l'objectif de réduction intermédiaire des émissions de HSBC Global Asset Management Ltd (HSBC Asset Management) sont l'expression la plus importante de notre ambition.

Les indicateurs/données chiffrées sont transmis/transmises sur la base d'une méthodologie appliquée à fin décembre 2023 ; cette méthodologie a évolué depuis 2022 et est susceptible d'évoluer en 2024. Elle pourrait conduire à des écarts de résultats.

Toutes les politiques mentionnées ci-dessus sont disponibles sur notre site internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies](http://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies)

L'objectif intermédiaire mondial de réduction nette des émissions de CO2 est disponible à l'adresse suivante : [www.netzeroassetmanagers.org/signatories/hsbc-asset-management](http://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/hsbc-asset-management)

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

## K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique.

### Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	de Incidences [2023] <sup>1</sup>	Incidentes [2022]	Explication <sup>2</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de Gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES de scope 1 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	972,900.57	1,013,598.27	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost.</p> <p>Le scope 1 désigne les émissions de GES (en tonnes équivalent CO2) provenant de sources d'émissions directes détenues ou contrôlées par une entreprise : émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon dans le processus de production. Dans le cadre du règlement SFDR, les émissions de GES désignent les « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Le total est obtenu en additionnant les émissions absolues de GES de scope 1 divisées par la valeur de l'actif économique que l'on multiplie par l'investissement pour toutes les entreprises détenues. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : les données sur les émissions de GES de scope 1 sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&amp;P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Cet indicateur n'est pas couvert à 100 %. Notre fournisseur de données, S&amp;P Trucost, s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de nos positions, mais il y a parfois des problèmes de couverture. En effet, certaines entreprises ne communiquent pas sur leurs émissions et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Il existe également des problèmes de couverture dans le cas où nos investissements sont au niveau des filiales tandis que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère sans précisions quant à leur répartition entre les filiales. Ces données sont mesurées en tonnes équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Elles couvrent l'ensemble des émissions de GES et pas seulement le dioxyde de carbone (CO2). Nous considérons donc qu'elles sont en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; de leur engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation</p>	<p>Notre entité principale HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif de neutralité carbone pour 2050 pour tous ses actifs. Elle s'est fixée comme objectif intermédiaire de réduire de 58 %*, d'ici 2030, ses émissions de carbone pour les scopes 1 et 2 pour 38 % de ses actifs mondiaux. La contribution individuelle de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif intermédiaire mondial n'a pas encore été définie.</p> <p>Ces actifs gérés dans le cadre de l'objectif se composent d'actions cotées et d'obligations d'entreprise gérées dans ses principaux pôles de gestion au Royaume-Uni, Hong Kong, en France, en Allemagne et aux États-Unis, qui se sont élevés à 193,9 milliards de dollars au 31/12/2019. La mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone demeure soumise à des consultations avec les intervenants, y compris les investisseurs et les conseils de fonds pour lesquels nous gérons les actifs.</p> <p>* L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tCO2e/US\$Mn investie et repose sur des évaluations ponctuelles au 31 décembre 2019*, sur la projection fondée sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données qui ont fixé un objectif provisoire de réduction du scope. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour soutenir la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement et l'intégration de la neutralité carbone des portefeuilles actifs gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 et d'ici 2040 pour les pays non-</p>

Émissions de GES de scope 2 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	248,567.70	246,477.37	concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.	membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.
			<p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur de GES niveau 1 a légèrement baissé sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente.</p>	
			<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 50.65%</p> <p>Fournisseur de données = S&amp;P Trucost</p>	<p>Notre entité principale HSBC Global Asset Management Ltd est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 pour tous ses actifs.</p>
			<p>Les émissions de scope 2 comprennent les émissions de GES indirectes (en tonnes équivalent CO2) résultant de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du refroidissement achetés ou acquis par une entreprise et nécessaires à la fabrication de ses produits. Dans le cadre du règlement SFDR, les émissions de GES désignent les « émissions financées ». Par exemple, si un portefeuille détient 10 % d'une entreprise donnée, il finance 10 % de ses émissions. Le total est obtenu en additionnant les émissions absolues de GES de scope 2 divisées par la valeur de l'actif économique que l'on multiplie par l'investissement pour toutes les entreprises détenues. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet. Limitation des données : les données sur les émissions de GES de scope 2 sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&amp;P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Cet indicateur n'est pas couvert à 100 %. Notre fournisseur de données, S&amp;P Trucost, s'efforce de fournir une couverture complète pour l'ensemble de nos positions, mais il y a parfois des problèmes de couverture. En effet, certaines entreprises ne communiquent pas sur leurs émissions et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Il existe également des problèmes de couverture dans le cas où nos investissements sont au niveau des filiales tandis que les émissions ne sont déclarées qu'au niveau de la société mère sans précisions quant à leur répartition entre les filiales. Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le CO2. Nous considérons donc qu'il est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p>	<p>En novembre 2022, HSBC Asset Management a annoncé son ambition de réduire les émissions de carbone de 58 %* des scope 1 et 2 d'ici 2030 pour 38 % de ses actifs gérés. La contribution individuelle de HSBC Global Asset Management (France) à cet objectif intermédiaire mondial n'a pas encore été définie. Les actifs sous sa gestion dans le cadre de cet objectif comprennent les actions cotées et les obligations d'entreprise gérées dans nos principaux pôles de gestion au Royaume-Uni, Hong Kong, en France, en Allemagne et aux États-Unis. Ce montant s'élevait à 193,9 milliards de dollars au 31 décembre 2019. La mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone demeure soumise à des consultations avec les intervenants, y compris les investisseurs et les conseils de fonds pour lesquels nous gérons les actifs.</p>
			<p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p>	<p>* L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tCO2e/US\$Mn investie et est fondée sur des évaluations ponctuelles au 31 décembre 2019*, la projection fondée sur des hypothèses pour les marchés financiers et d'autres données a fixé un objectif provisoire de réduction du scope.</p>
			<p>Comparaison historique:</p> <p>L'indicateur de GES niveau 2 a légèrement augmenté sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente. Cependant, cette augmentation est de moindre ampleur que la baisse constatée sur les GES de niveau 1, de sorte que les deux niveaux combinés (1+2) de GES ont vu une légère baisse en 2023 comparée à l'année précédente.</p>	<p>La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

Émissions de GES de scope 3 – Métrique : Tonnes équivalent CO2	1,432,345.14	1,563,444.05	Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&P Trucost.	Nous avons inclus un chiffre d'émissions du scope 3, en dépit des préoccupations concernant la fiabilité des données. L'objectif provisoire de l'initiative Net Zero Asset Managers de notre entité principale couvre l'intensité des émissions des scope 1 et 2; nous croyons que les émissions des scopes 1 et 2 de toutes les sociétés cotées représentent la majeure partie des émissions des sociétés cotées dans le scope 3. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement de la neutralité carbone de l'entreprise dans laquelle nous investissons et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.
Total des émissions de GES – Métrique : Tonnes équivalent CO2	2,653,810.99	2,823,519.69	Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&P Trucost.	Nous croyons que l'engagement et l'objectif provisoire de l'initiative Net Zero Asset Managers, de notre entité principale guideront notre voie de réduction des émissions. À l'appui de cet engagement, nous avons commencé à travailler à l'élaboration d'une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, l'alignement net zéro la neutralité carbone de l'entreprise dans laquelle nous investissons et

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

					<p>émissions de GES sont principalement basées sur les informations fournies par les entreprises ou estimées par S&amp;P Trucost en l'absence de données fournies par l'entreprise. Les données sur la valeur de l'actif économique des entreprises, incluant les liquidités (EVIC), en millions d'euros, sont fournies par FactSet.</p> <p>Limitation des données : absence de couverture des émissions de GES de scope 3 et de certaines classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs de marchés frontières ou émergents, etc.) Ces problèmes de couverture résultent de l'absence de déclaration de la part des entreprises et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.</p> <p>Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le carbone. Nous considérons donc qu'il est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique: L'indicateur de GES combinant les 3 niveaux a baissé sur l'année 2023 avec des taux d'éligibilité et de couverture équivalents à ceux de l'année précédente.</p>	<p>intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
2.	Empreinte carbone	Empreinte carbone – tonnes métriques de CO2 par million d'euros (valeur de l'actif économique)	65.95	71.60	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 50.65% Fournisseur de données : S&amp;P Trucost</p> <p>Cet indicateur PAI correspond à la somme de toutes les émissions financées (scope 1, 2 et 3) divisée par la valeur totale des investissements.</p> <p>Limitation des données : les données sur les émissions de carbone (scope 1, 2 et 3) sont principalement basées sur les déclarations des entreprises ou estimées par S&amp;P Trucost en l'absence de rapports d'entreprises. Il convient de noter l'absence de couverture des émissions de carbone de scope 3 et de certaines classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs des marchés frontières ou émergents, etc.). Ces problèmes de couverture résultent de l'absence de déclaration de la part des entreprises et il est difficile d'estimer les émissions non communiquées pour des classes d'actifs ou des sous-secteurs de niche. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.</p> <p>Nous considérons que ce PAI est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable</p>	<p>L'objectif provisoire de réduction des émissions de 2030 et l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 de notre ligne métier garantiront une réduction significative de notre empreinte carbone. À l'appui de cet engagement, nous avons entrepris d'élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de notre objectif, axée sur l'engagement, la neutralité carbone zéro des sociétés d'investissement et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.



					des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.	
					Comparaison historique: L'indicateur d'empreinte carbone a baissé en 2023 comparé à l'année précédente dans un ordre de grandeur comparable à celui de la baisse des émissions totales de GES (indicateur précédent)	
3. Intensité en GES des sociétés détenues	Intensité des émissions de GES des sociétés détenues – Tonnes métriques d'équivalent CO2 par million de chiffre d'affaires	189.87	245.57	Éligibilité = 60.70% Couverture = 52.69% Fournisseur de données : S&P Trucost	L'objectif intermédiaire de réduction de l'intensité des émissions de notre ligne métier pour 2030, fixé à 58 %, couvre nos participations dans des actions cotées en bourse et nos revenus fixes d'entreprise. Nous avons commencé à élaborer une feuille de route pour appuyer la réalisation de cet objectif, axée sur l'engagement, la neutralité carbone des sociétés d'investissement et l'intégration de la neutralité carbone dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. La politique énergétique mondiale publiée en 2023 nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles. L'absence de rapports d'entreprises, l'absence de couverture des données de scope 3 et des classes d'actifs de niche (petites capitalisations, high yield, émetteurs des marchés émergents) est due au fait que les entreprises ne déclarent pas leurs plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et qu'il est difficile d'estimer les émissions non déclarées pour les classes de services publics de nos portefeuilles. Les émissions de scope 3 ne couvrent que les émissions en amont.	
					Cet indicateur PAI est mesuré en tonnes équivalent CO2. Il couvre l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et pas seulement le CO2. Nous considérons donc que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI. Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.	
					Comparaison historique: L'indicateur d'intensité carbone a substantiellement baissé en 2023, notamment du fait de chiffres inférieurs en moyenne des grandes sociétés.	
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.60%	5.02%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 57.37% Fournisseur de données : Sustainalytics	Pour cet indicateur, les données sont fournies par Sustainalytics et couvrent l'implication des entreprises dans l'ensemble des combustibles fossiles, sur la base d'une analyse de leur chiffre d'affaires. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Cet	Nous croyons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera assurée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui s'affranchiront de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles. C'est pourquoi nous sommes favorables à un engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt qu'à un désinvestissement

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

	combustibles fossiles			<p>indicateur PAI ne tient compte que des entreprises fortement impliquées dans le secteur des combustibles fossiles, c'est-à-dire dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est généré par les combustibles fossiles. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI. Sustainalytics n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne et émises par des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité.</p> <p>Comparaison historique: Le résultat en 2023 de cet indicateur ne peut pas être entièrement comparé à la valeur reportée l'année précédente car nous avons effectué une modification méthodologique consistant à considérer une contribution nulle à cet indicateur de l'ensemble des obligations durables (sustainable bonds) investies dans les portefeuilles.</p>	<p>du secteur. Les engagements de neutralité carbone de notre ligne métier impliqueront également un désinvestissement au fil du temps des sociétés qui n'élaborent pas de plans de transition robustes. La politique mondiale du charbon thermique engage les portefeuilles activement gérés, à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique mondiale, publiée en 2023, nous engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	64.15%	NA	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 46.06% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Cet indicateur représente le pourcentage de la production et de la consommation totale d'énergie générée à partir de sources non renouvelables au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur consommation et production totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir.</p> <p>Comparaison historique: NA</p>	<p>En plus d'un engagement en faveur de plans de transition robustes pour les entreprises dépendantes de sources d'énergie non renouvelables, nous recherchons également des possibilités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. Les deux seront nécessaires pour respecter les engagements de neutralité carbone de notre ligne métier. .</p>
5a. Part de la consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie à partir de sources non renouvelables par rapport à la consommation d'énergie à partir de sources renouvelables, exprimée en pourcentage du	60.04%	57.30%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 44.26% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Cet indicateur représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie générée à partir de sources non renouvelables au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur consommation totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir.</p>	Voir ci-dessus

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

	total des sources d'énergie				<p>Comparaison historique:</p> <p>La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente ; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg. Cette modification a permis d'augmenter très sensiblement le taux de couverture et donc la fiabilité de cet indicateur.</p>	
5b.	Part de la production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie à partir de sources non renouvelables par rapport à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	62.94%	61.81%	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 2.25%</p> <p>Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Ce PAI représente le pourcentage de la production d'énergie non renouvelable d'une entreprise au cours de l'année considérée. Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. La production totale d'énergie à partir de sources renouvelables comprend l'énergie éolienne, solaire, la biomasse, les déchets et tous les autres types d'énergie renouvelable en gigawattheures (GWh). Les données utilisées sont soit directement les pourcentages communiqués par les entreprises, soit un calcul basé sur leurs déclarations relatives à leur production totale d'énergie et à la part d'énergie non renouvelable correspondante. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir. Il convient de noter que ces données ne sont disponibles que pour les entreprises du secteur des services publics.</p> <p>En raison de problématiques d'intégration et de qualité de données à la fin juin 2023, cet indicateur a été calculé comme la moyenne des valeurs de fin chaque fin de trimestre en 2023 en excluant le deuxième trimestre. Le faible taux de couverture actuel de cet indicateur ne permet pas d'avoir un niveau de significativité suffisant de cet indicateur dans nos portefeuilles.</p> <p>Comparaison historique:</p> <p>La valeur de cet indicateur en 2023 ne peut pas être comparé à celle de l'année précédente car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg Le taux de couverture reste cependant faible comme expliqué ci-dessus.</p>	Voir ci-dessus
6.	Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, par secteur à fort impact climatique – GWh par million d'euros de	0.44	0.16	<p>Éligibilité = 60.70%</p> <p>Couverture = 23.94%</p> <p>Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Les données utilisées sont celles communiquées par l'entreprise. Consommation d'énergie secteurs ayant un impact élevé sur le climat.; Nous en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, collaborerons avec les émetteurs de ces secteurs, et par secteur NACE à fort impact climatique. La NACE est la nomenclature statistique des activités économiques de la Communauté européenne. La réduction de la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des enjeux de notre engagement.</p> <p>Limitation des données : malgré un univers de recherche plus vaste, seul un petit nombre d'entreprises communiquent ces données, mais on peut s'attendre à une amélioration dans ce domaine à l'avenir.</p> <p>Comparaison historique:</p> <p>La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié</p>	Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de notre ligne métier exigent que l'accent soit mis sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs dans les combustibles fossiles sera l'un des enjeux de notre engagement.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

						cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg, permettant notamment une meilleure identification des secteurs concernés.	
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des entreprises ayant des activités ou des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones.	4.96%	4.14%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 45.13% Fournisseur de données : Iceberg Data Lab	<p>Nous utilisons une approximation de cette donnée en raison de la difficulté à établir une cartographie des entreprises ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles en matière de biodiversité. Une évaluation des activités des entreprises situées dans ou à proximité des zones sensibles en matière de biodiversité nécessiterait une approche spatiale qui n'est pas encore communiquée par les entreprises aux investisseurs. Dans ce contexte, nous utilisons une approximation pour évaluer les impacts les plus importants des entreprises sur la biodiversité. Nous nous appuyons sur la méthodologie d'Iceberg Data Lab qui estime tous les impacts importants sur la biodiversité, calculés et soutenus par des cadres scientifiques solides (dommages et facteurs de pression) et transposés dans l'indicateur Corporate Biodiversity Footprint (CBF) qui reflète l'empreinte annuelle sur la biodiversité des entreprises, exprimée en MSA.Km<sup>2</sup>. La MSA (abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance en anglais) est une mesure de la biodiversité qui exprime l'abondance moyenne des espèces dans un écosystème donné par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé. Le score CBF est dérivé de l'indicateur CBF et reflète la performance relative d'un émetteur par rapport à ses pairs dans un secteur ou un sous-secteur donné. Ce score, sur une échelle de 1 (meilleur impact ou impact le plus réduit sur la biodiversité) à 6 (pire impact ou impact le plus important sur la biodiversité), est utilisé pour effectuer un filtrage pour l'analyse de portefeuille et permet une comparaison avec les pairs sectoriels. Pour le PAI 7, nous utilisons et communiquons le pourcentage d'investissement dans les sociétés dont le score CBF est égal à 6.</p> <p>Limitation des données : la méthodologie CBF (Corporate Biodiversity Footprint) présente des biais et des limites, dont le plus important est qu'elle ne couvre que la biodiversité terrestre et une partie de la biodiversité marine faisant l'objet d'un grand nombre de recensements, d'études et de fonctions de dommages. De plus, certains facteurs de pression tels que les espèces envahissantes ne sont pas encore modélisés, en raison du manque de modèles fiables. Mais de tels modèles seront développés avec le temps. Il convient de noter qu'à l'heure actuelle, les entreprises sont peu nombreuses à communiquer sur cette mesure ou sur les informations exigées par le PAI 7, mais nous nous attendons à ce que cette limitation s'atténue à l'avenir, car certaines entreprises s'intéressent de plus en plus à la comptabilité du capital naturel pour atténuer leurs impacts et mesurer leurs risques.</p> <p>Vu le niveau d'approximation et la limitation des données, cet indicateur est en correspondance partielle avec la définition du PAI.</p> <p>Comparaison historique :</p> <p>La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente ; il est à noter cependant que le taux de couverture a été amélioré par l'extension des données que nous avons maintenant chez notre fournisseur.</p>	<p>HSBC Asset Management s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'Engagement en faveur du financement de la biodiversité. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes, les incidences et les objectifs d'évaluation, s'engager avec les entreprises pour réduire les effets négatifs et accroître les effets positifs sur la biodiversité, évaluer l'impact de nos investissements, fixer des objectifs visant à accroître les effets positifs et à réduire les effets négatifs sur la biodiversité et rendre compte chaque année de ces activités. En 2023, nous avons continué de collaborer avec les entreprises sur les impacts de la biodiversité, y compris les impacts négatifs sur la biodiversité dans nos critères de vote, et avons choisi un fournisseur de données tiers pour évaluer notre exposition à l'investissement au risque de biodiversité.</p>
Eau	8. Émissions dans l'eau	Métrique : Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par	0.00	0.00	Éligibilité = 60.70% Couverture = 2.52% Fournisseur de données : Bloomberg	<p>Nous considérons la quantité de rejets dans l'eau qui influencent la qualité biophysique ou chimique de l'eau, en milliers de tonnes métriques par million d'euros investis. Aux fins de</p>	<p>La consommation de l'eau et les émissions sont parmi les données ESG tierces qui informent notre processus d'investissement. Nous prévoyons d'inclure ces données au fur et à mesure que nous élaborons des résultats ESG sur mesure grâce à nos équipes de recherche sectorielle dans toutes les</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

		million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée – Milliers de tonnes par million d'euros investis				cette mesure, les polluants suivants sont pris en compte : émissions directes de nitrates, catégories d'actifs, et aux forums pour les émissions directes de phosphates, émissions directes de pesticides, émissions directes de gestionnaires de portefeuille ainsi que par substances prioritaires (c'est-à-dire métaux lourds, charge de pollution organique telle que l'intermédiaire des analystes ayant une expertise dans la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO), le secteur concerné. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI étant donné la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : dans un premier temps, on peut s'attendre à une communication très hétérogène, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble des données de cet indicateur dans leurs rapports.	
						Comparaison historique: N/A	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et radioactifs	de Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par les entreprises par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée – Milliers de tonnes par million d'euros investis	3.41	0.00	Éligibilité = 60.70% Couverture = 21.45% Fournisseur de données : Bloomberg	Le ratio de déchets dangereux est mesuré en tonnes de déchets dangereux générés par entreprise. Conformément à la définition de l'UE, les points de données incluent les déchets dangereux et radioactifs tels qu'ils sont communiqués par les entreprises. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI étant donné la correspondance des substances couvertes. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI. Limitation des données : dans un premier temps nous anticipons une communication très hétérogène, la plupart des entreprises n'incluant qu'un sous-ensemble des données de cet indicateur dans leurs rapports=	Nous avons évalué la disponibilité de données tierces sur les déchets dangereux pour inclusion dans nos outils de données ESG. Nous prévoyons d'inclure ces données lorsqu'elles sont appropriées à notre processus d'investissement.
						Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg.	

#### INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNG) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans des violations des principes de l'UNG ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.19%	0.25%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 56.87% Fournisseur de données : Sustainalytics	Nous nous appuyons sur Sustainalytics pour évaluer les principes du Pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE et les entreprises prises en compte dans ce PAI sont celles qui violent ouvertement les principes du Pacte mondial des Nations unies, celles figurant sur la liste de surveillance sont considérées comme exclusions ou des limitations des investissements. étant étroitement surveillées, mais ne contreviennent pas encore ouvertement aux principes et, selon notre interprétation, ne relèvent pas de cet indicateur. Compte tenu de l'étendue des principes et des normes couvertes, nous considérons que ce point de données est en correspondance exacte avec la définition de l'indicateur PAI. Limitation des données : dans certains cas, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude, l'actualité ou l'exhaustivité des données transmises par le fournisseur. Le cas échéant, nous enquêtons pour vérifier l'exactitude des violations avant de prendre des mesures. Dans les cas où nous ne sommes pas en accord avec les évaluations du fournisseur de	Nous utilisons un fournisseur de données tiers pour identifier les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable accrue est entreprise lorsque ces mesures sont prises dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales
--	---	---	-------	-------	--	--	--

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

				données, nous intégrons notre propre recherche et nos conclusions dans les filtres d'exclusion utilisés.		
				Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a diminué en 2023 par rapport à l'année précédente et reste très faible.		
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part des investissements dans les entreprises sans politique de contrôle du respect des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des griefs/plaintes en cas de violation des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.44%	0.75%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 47.29% Fournisseur de données : Bloomberg	Nous utilisons un fournisseur de données tiers pour identifier l'absence de politiques relatives au Pacte mondial de l'ONU et à d'autres normes internationales par les émetteurs, bien que toute diligence raisonnable entreprise soit fondée sur des violations de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte présumés visées à l'article 10 ci-dessus. La prise en compte des droits de la personne a été incluse dans les activités d'engagement d'HSBC Asset Management Le PAI 11 vise à recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes et efforts raisonnables des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le PAI 11 tient compte de plusieurs points de données brutes communiqués par les entreprises et de données publiques : Adhésion à une organisation sectorielle – Droits du travail, politique de liberté d'association des salariés, normes de travail de l'OIT, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, déclaration relative à la loi sur l'esclavage moderne, politique en matière de travail forcé, politique en matière de travail des enfants et Pacte mondial de l'ONU. Si la réponse à l'un des champs ci-dessus est « oui », l'entreprise est considérée comme disposant d'un processus de suivi des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Limitation des données : Cet indicateur est une interprétation des principes et des lignes directrices concernés, basée sur une méthodologie propre à Bloomberg et sur les données sous-jacentes fournies par l'entreprise elle-même ou provenant de sources accessibles au public. Les résultats réels sont donc susceptibles de différer. Cet indicateur ne saurait constituer ou remplacer un avis juridique, une évaluation juridique, un conseil juridique ou toute autre expertise quant à l'existence d'une violation. Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a diminué en 2023 par rapport à l'année précédente et reste très faible; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons changé de fournisseur de données de MSCI vers Bloomberg, permettant notamment un meilleur taux de couverture de nos portefeuilles.	
12. Écart salarial femmes-hommes	Écart salarial non ajusté moyen dans les entreprises détenues	13.12%	25.72%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 11.23% Fournisseur de données : Bloomberg	Nous votons en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les sexes. La rémunération par sexe est incluse dans les données ESG qui éclairent notre processus d'investissement. Ces données salariales moyennes (moyenne ou médiane) des hommes et des femmes, y compris des dirigeants, dans une entreprise donnée, indépendamment des spécificités des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des hommes et des femmes afin d'améliorer la diversité, l'équité et la représentation des femmes aux échelons supérieurs. Nous utilisons le pourcentage d'écart salarial entre les hommes et les femmes pour l'ensemble des salariés, y compris les dirigeants, de l'entreprise. Ce pourcentage est	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

						représentatif des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI. Limitation des données : seules les entreprises qui ont publié des données sur l'écart salarial entre les hommes et les femmes pour au moins 80% de leur effectif sont prises en compte dans le calcul de cet indicateur. En raison de la nature incohérente des rapports fournis sur cet indicateur, il n'est disponible que pour un sous-groupe des entreprises effectuant cette déclaration.	
						Comparaison historique: Cet indicateur a notablement baissé en 2023; cependant il faut garder en tête le faible taux de couverture de cet indicateur comme expliqué plus haut.	
13.	Diversité du genre dans les conseils d'administration	Ratio moyen femmes-hommes dans les conseils d'administration des entreprises détenues, exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres des conseils d'administration.	39.29%	38.55%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 51.24% Fournisseur de données : Bloomberg	La diversité entre les sexes est une question importante dans notre engagement avec les émetteurs, Ainsi nous nous engageons sur la diversité au sein de l'équipe de direction et de la haute direction	
						Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration, tel que communiqué par ainsi qu'au sein du conseil. Nous participons à des l'entreprise. Europe : Lorsqu'une entreprise dispose d'un conseil de surveillance et d'un initiatives de collaboration qui encouragent la conseil d'administration, ce pourcentage correspond au pourcentage de femmes au sein diversité des conseils d'administration dans certains du conseil de surveillance. Les données sont annualisées, sur la base de l'année marchés clés. C'est un thème important dans notre considérée. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la vote. définition de cet indicateur PAI. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.	
						Comparaison historique: La valeur de cet indicateur a légèrement augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg.	
14.	Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00%	0.00%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 60.70% Fournisseur de données : ISS ESG	Nous excluons des portefeuilles actifs, systématiques et indexés que nous gérons, des titres émis par des entreprises impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes	
						Nous nous appuyons sur ISS ESG pour exclure les entreprises dont l'implication dans la comprennent : mines antipersonnel, armes production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes biologiques, armes à laser aveuglantes, armes chimiques ou d'armes biologiques est très probable. La couverture de l'univers chimiques, armes à sous-munitions et fragments non d'investissement dans ce PAI, basée sur les données ISS, implique une couverture détectables. Les portefeuilles actifs et systématiques équivalente à l'univers éligible. durables excluent également les émetteurs qui	
						Limitation des données : les données sur l'implication dans certaines catégories d'armes participent à la production d'armes controversées ou comme les armes biologiques et chimiques, les lasers aveuglants, les fragments non de leurs composants clés, y compris, mais non détectables restent au mieux inégales. Mais, pour l'instant, il n'y a pas d'alternative. On exclusivement, les armes à uranium appauvri et le notera que les cas d'armes chimiques et biologiques sont très inhabituels et qu'ils sont phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins généralement le fait d'entreprises détenues par des États ou d'entreprises privées. militaires. Néanmoins, nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.	
						Comparaison historique: N/A	

### Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux.

Environnemen taux	15.	Intensité de GES	Intensité de des pays	GES	271.52	141.67	Éligibilité = 21.54% Couverture = 16.65%	Les émetteurs étrangers souverains font partie de l'ambition de neutralité carbone de notre ligne métier
----------------------	-----	---------------------	-----------------------------	-----	--------	--------	---	---

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

			d'investissement - Kilotonnes par unité de PIB (en millions d'euros)			Fournisseur de données : S&P Trucost		pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG tierces disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement. Nous nous attendons à ce que les équipes d'experts sectoriels (Virtual Sector Teams) évaluent progressivement le niveau de carbone d'intégration de ces données dans nos propres évaluations sur mesure. Virtual Sector Teams est une équipe virtuelle regroupant toutes les catégories d'actifs et est un forum pour les gestionnaires de portefeuille et les analystes ayant une expertise dans le secteur concerné.
						<p>Cette mesure correspond au niveau des émissions de GES des territoires (mesurées en kilotonnes, kt) par unité de PIB (en millions d'euros, M€). Les émissions de GES sont associées à tous les aspects de l'activité d'une économie et comprennent les émissions territoriales (nationales + exportées) et les émissions intégrées dans ses importations. Le PIB utilisé est le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA). Les données relatives au PIB des pays sont celles publiées par le FMI (source publique), tandis que les émissions de carbone sont fournies par S&amp;P Trucost. L'intensité est ensuite calculée comme un simple rapport entre les émissions et le PIB pour la dernière année disponible.</p> <p>Limitation des données : nous considérons que cette mesure est en correspondance partielle, car nous excluons l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) de la comptabilisation des émissions territoriales de GES, compte tenu de l'incertitude des chiffres. L'UTCATF est une catégorie importante de comptabilisation des émissions de GES relevant de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'UTCATF couvre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant d'activités humaines directes liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie. Le carbone est piégé par les forêts et les prairies, tandis que les terres cultivées existantes et les terres naturelles (par exemple, les prairies) converties en terres cultivées ou en zones bâties génèrent des pertes de carbone.</p> <p>Il convient de noter que nous avons décidé de considérer comme nulle l'intensité carbone de certaines obligations vertes approuvées en interne et émises par des émetteurs souverains opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Ces obligations sont uniques de par leur engagement à financer spécifiquement des projets climatiques et environnementaux ; engagement qui a été validé en interne par un comité dédié de HSBC AM. Le produit de ces obligations finance des projets qui ont un impact positif sur l'environnement ou le climat, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des transports propres, de la gestion durable de l'eau, de la gestion durable des déchets et de la préservation de la biodiversité. Cette option a été retenue en l'absence d'une évaluation plus précise et systématique qui consisterait à appliquer à l'obligation concernée une réduction des émissions de GES tenant compte des projets qu'elle finance ou de l'utilisation du produit de l'émission.</p> <p>Comparaison historique:</p> <p>Nous avons inclus les niveaux 2 et 3 d'émission de GES cette année à cet indicateur en sus du niveau 1 que nous avons reporté l'année précédente. On ne peut donc comparer ces deux valeurs annuelles.</p>		
Sociaux	16.	Pays concernés par des violations sociales	Nombre de pays concernés par des violations sociales (chiffre relatif par rapport à l'ensemble des pays) telles que mentionnées dans les conventions et traités internationaux,	0	1	<p>Eligibilité = 21.54%</p> <p>Couverture = 17.85%</p> <p>Fournisseur de données : Sustainalytics</p> <p>Nous nous appuyons sur l'analyse des risques pays de Sustainalytics, qui englobe les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, les crimes violents et les droits et discriminations des travailleurs. Sustainalytics recense les événements sociaux les plus controversés dans lesquels un pays est impliqué et qui sont susceptibles d'affecter la prospérité et le développement économique du pays ainsi que sa capacité à gérer ses richesses de manière efficace et durable. L'impact global sur les parties prenantes et l'environnement des incidents est évalué en fonction de leur degré de gravité et du risque qu'ils représentent pour le capital humain d'un pays. Les impacts d'un</p>	Nos fournisseurs de données ESG tiers incluent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous explorons la possibilité de développer notre utilisation de ces données dans un cadre spécifique ESG pour les émetteurs souverains	

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.



		les principes des Nations unies et, le cas échéant, les législations nationales.			incident sont résumés par un score de gravité, qui quantifie la profondeur (degré d'impact), l'étendue (ampleur de l'impact) et la durée probable d'un incident. Conformément à l'esprit du règlement, seuls les événements les plus graves (catégorie 5) sont considérés comme des violations sociales et font l'objet d'un rapport. Les points de données fournis par Sustainalytics sont considérés comme étant en correspondance exacte avec les exigences de ce PAI.	
					Comparaison historique: N/A	
16.	Pays concernés par des violations sociales	Pourcentage de pays concernés par des violations sociales (chiffre relatif par rapport à l'ensemble des pays) telles que mentionnées dans les conventions et traités internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, les législations nationales.	0.00%	0.87%	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus

### Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers.

Combustibles fossiles	17. Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers énergétiquement inefficaces	Part des investissements dans des actifs immobiliers énergétiquement inefficaces	NA	NA	Éligibilité 0 %. Nous n'avons aucun actif éligible pour ce PAI.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

**Tableau 2 : Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires.**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	de	Incidences [2023] <sup>1</sup>	Incidences [2022] <sup>2</sup>	Explication <sup>3</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE</b>						
Environnementaux	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant un alignement sur l'Accord de Paris	42.97%	47%	<p>Éligibilité = 60.70% Couverture = 45.74% Fournisseur de données : Bloomberg</p> <p>Indique si une entreprise manque d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant un alignement sur l'Accord de Paris. L'Accord de Paris définit un cadre mondial pour éviter les changements climatiques dangereux en limitant le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 degrés Celsius et en poursuivant les efforts pour le limiter à 1,5 degré Celsius.</p> <p>Limitation des données : à l'heure actuelle, les entreprises sont très peu nombreuses à s'être engagées dans des initiatives de réduction des émissions de carbone, mais on peut s'attendre à ce que leur proportion s'accroisse à l'avenir. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI.</p> <p>Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.</p> <p>Comparaison historique :</p> <p>La valeur de cet indicateur s'est légèrement améliorée en 2023 par rapport à l'année précédente ; cependant les deux valeurs ne sont pas entièrement comparables, car nous avons modifié cette année le point de données utilisé chez notre fournisseur Bloomberg.</p>	<p>Nous croyons que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui s'affranchiront de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles. C'est pourquoi nous sommes favorables à un engagement en faveur de plans de transition robustes plutôt que de désinvestissement. Les engagements de neutralité carbone de notre entité principale impliqueront également un désinvestissement au fil du temps de la part d'entreprises qui n'élaborent pas de plans robustes de réduction des émissions de carbone. Dans le cadre de la Politique énergétique mondiale, nous nous sommes engagés à évaluer les plans de transition des plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

**Tableau 3 : Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	de	Incidences [2023] <sup>1</sup>	Incidences [2022] <sup>2</sup>	Explication <sup>3</sup>	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE</b>						
Sociaux	9. Absence de politique de respect des droits de l'homme	Part des investissements dans des entités dépourvues de politique de respect des droits de l'homme	50.48%	47.28%	Éligibilité = 60.70% Couverture = 51.34% Fournisseur de données : Bloomberg  Ce PAI concerne les investissements dans des entreprises qui ne disposent pas d'une politique ou d'un programme de respect des droits de l'homme. Limitation des données : à l'heure actuelle, les entreprises sont très peu nombreuses à publier une politique de respect des droits de l'homme, mais on peut s'attendre à ce que leur proportion s'accroisse à l'avenir. Nous considérons que cet indicateur est en correspondance exacte avec la définition de cet indicateur PAI. Bloomberg n'utilise pas d'estimations pour couvrir ce PAI.  Comparaison historique : La valeur de cet indicateur comparée au taux de couverture est cohérente en 2023 par rapport à celle de l'année précédente.	Les violations potentielles des droits de l'homme figurent parmi les problèmes surveillés par notre fournisseur de données tiers, qui identifie les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable accrue est entreprise lorsque ces mesures sont prises dans le cadre de stratégies d'investissement fondamentales actives. Nous collaborons avec les entreprises de portefeuille pour encourager l'élaboration et l'application de politiques efficaces en matière de droits de l'homme et de gestion des risques.

1. Les produits dérivés ne sont pas inclus dans le calcul des indicateurs des Principales incidences négatives en raison du caractère limité des données, mais ils sont pris en compte pour les calculs d'éligibilité et de couverture. De plus amples informations sur la méthodologie de calcul des PAI sont disponibles sur notre site internet.

2. « Éligible » désigne les participations correspondant aux indicateurs des Principales incidences négatives en question et « couvert » désigne les participations pour lesquelles des données sous-jacentes pertinentes ont été obtenues ou estimées.

## L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les informations présentées ci-dessous peuvent faire référence aux politiques et initiatives mondiales de HSBC Asset Management, la ligne métier globale de gestion d'actifs du groupe HSBC. Même si HSBC Global Asset Management (France) participe à la mise en œuvre et à l'application de politiques mondiales de HSBC Asset Management, les engagements énumérés ci-dessous ne reflètent pas nécessairement ceux de HSBC Global Asset Management (France), sauf indication contraire.

Nous reconnaissons que les risques liés à la durabilité peuvent entraîner des résultats ayant une incidence négative sur la valeur des produits financiers. Nous visons donc à intégrer les questions importantes relatives à la durabilité dans notre processus d'investissement tout en cherchant à atténuer les incidences négatives.

HSBC Asset Management soutient les principes du Pacte mondial des Nations unies et a défini des politiques globales spécifiques sur les armes interdites, le charbon thermique, l'énergie, la biodiversité, le changement climatique en complément de sa politique globale d'investissement responsable, qui décrit plus en détail l'approche de HSBC Asset Management, notamment la manière dont les risques et les opportunités associés sont intégrés, ainsi que nos activités d'engagement et collaboratives.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique globale d'investissement responsable de HSBC Asset Management et notre [site Internet](#). Lorsqu'un produit prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, leur priorisation dépend des objectifs d'investissement durable ou des caractéristiques E et/ou S du produit.

Les politiques mondiales de HSBC Asset Management s'appliquent lorsque nous agissons en tant qu'acteur des marchés financiers (gestionnaire d'OPC ou de mandats). Elles ont été approuvées par HSBC Asset Management dans le cadre du forum mondial interne dédié au développement durable, auquel participent le CEO mondial, le CIO mondial, les responsables mondiaux des risques, juridiques, de la conformité, des ventes, de l'investissement responsable et du développement durable. Les politiques sont les suivantes : Armes interdites (juin 2023), Énergie (novembre 2023) et Charbon thermique (2022, révisée en novembre 2023). Ces politiques ont été par ailleurs présentées au Conseil d'Administration d'HSBC Global Asset Management (France) et sont par ailleurs régulièrement revues.

Les équipes de gestion sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques mondiales, supervisées par des comités mondiaux tels que les comités ESG de la catégorie d'actifs et le Comité d'investissement ESG. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données pour alimenter l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi nos fournisseurs de données, nous pouvons citer MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg, Iceberg Datalab et Sustainalytics.

Nous reconnaissons que la fiabilité et la disponibilité des données peuvent varier en fonction des indicateurs et des régions. La résolution de cette problématique peut prendre du temps, car les exigences concernant la communication des données diffèrent selon les marchés et les types d'émetteurs, un phénomène qui risque de perdurer. Nous nous appuyons également sur notre plateforme mondiale d'analystes en investissement et nos activités d'engagement pour l'évaluation des risques liés aux incidences négatives de nos investissements.

Nous avons sélectionné des indicateurs pour identifier et évaluer les principales incidences négatives, ces indicateurs reflètent les sources de données que nous utilisons dans nos processus d'investissement et/ou les données disponibles aux acteurs du marché dans un format cohérent et comparable avec une couverture que nous considérons comme suffisamment large (voir le tableau ci-dessus pour le taux de couverture de chaque indicateur).

Les données d'impact ne sont souvent pas disponibles de manière cohérente ou comparable, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas fait de déclaration d'impact. Lorsque l'exposition aux investissements se fait par le biais d'actifs cotés, les impacts sur les émissions seront inclus dans les données ci-dessus. Les futures expositions des portefeuilles seront de plus en plus soumises à l'évaluation des plans de transition pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'ambition net zéro de HSBC Asset Management.

## M. Politique d'engagement.

Nous croyons à l'impact et à l'efficacité de l'engagement comme moyen pour encourager l'amélioration des pratiques des entreprises et nous nous engageons donc activement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons figurant sur notre liste prioritaire.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, nous pouvons décider de ne pas détenir leurs titres. Par ailleurs, nous nous engageons directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui nous préoccupent.

Le plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management applicable à toutes les entités et notre politique d'engagement locale définissent notre approche et sont disponibles sur notre site [Internet](#).

Nous nous engageons auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des émetteurs.

Notre politique de vote encourage la mise en place de normes rigoureuses en matière de gouvernance d'entreprise et de politique de rémunération. Elle encourage également la transparence et la prise de responsabilités vis-à-vis des questions environnementales et sociales.

Nous nous appuyons sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer notre approche de l'engagement.

Nous disposons d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Le Plan d'engagement actionnarial de HSBC Asset Management décrit également en détail notre approche à l'égard de la hiérarchisation des thèmes de la mission et comprend un certain nombre d'indicateurs des effets néfastes considérés dans notre engagement.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

## N. Références aux normes internationales.

HSBC Asset Management s'engage à appliquer et à promouvoir des normes mondiales et croit en une action collaborative pour relever les défis du développement durable au niveau mondial.

La politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management fait référence aux normes internationales suivantes :

Finance for Biodiversity Pledge

Normes du travail de l'Organisation internationale du Travail

Pacte mondial des Nations unies

Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies

Déclaration universelle des droits de l'homme

Accord de Paris sur le climat ; l'ambition de HSBC Asset Management, par le biais de son engagement en faveur de l'initiative Net Zero Asset Managers, vise un objectif à 1,5 degrés tel que défini dans l'Accord de Paris ; les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre présentés dans le tableau sous la rubrique "Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique" sont ceux qui sont utilisés pour mesurer l'alignement à cet objectif. Nous nous appuyons sur plusieurs fournisseurs de données ESG, ces données sont également utilisées pour l'intégration des facteurs ESG dans notre processus d'investissement et l'évaluation des principales incidences négatives. Parmi ces fournisseurs, citons MSCI ESG Research, ISS ESG, S&P Trucost, Bloomberg et Sustainalytics. La couverture et la transparence des données peuvent être limitées, nous cherchons à développer nos propres évaluations.

Aujourd'hui, nous ne réalisons pas d'évaluation du risque sur différents scénarios climatiques.

Cependant, nous développons notre capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la Climate Value-at-Risk de MSCI. Et l'an prochain, nous prévoyons d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans nos processus d'investissement.

La Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs pour chaque entreprise jusqu'en 2050. Ces projections sont obtenues par l'utilisation de modèles de coûts et d'opportunités pour différents scénarios climatiques. L'indicateur Climate Value-at-Risk est détaillé dans la section "Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité."

D'autres indicateurs utilisés pour tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité qui mesurent le respect ou l'alignement sur les normes internationales listées ci-dessus sont les impacts sur la biodiversité et les violations potentielles des droits de l'homme.

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le tableau sous la rubrique "Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique"

## INFORMATIONS LEGALES

Le présent document vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux sociétés de gestion de portefeuille de mettre à la disposition du public et de leurs investisseurs un rapport décrivant comment les politiques d'investissements et les stratégies de gestion des risques prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et notamment comment elles intègrent les enjeux climatiques et de biodiversité, quels sont les moyens internes mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Ce rapport a été préparé sur la base des recommandations publiées par les régulateurs et autorités administratives avant le mois de février 2024. En particulier, le périmètre des encours pour l'exercice 2023 sur la base duquel est préparé ce rapport, ne comporte pas les fonds gérés par délégation.

Ce rapport vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement. Aucune décision d'investissement ne doit être prise sur la base de ce rapport.

Lors de la préparation de ce rapport, nous avons formulé un certain nombre d'évaluations, d'estimations et d'hypothèses dans un contexte et avec des processus et approches qui sont complexes. Nous avons utilisé des données, modèles et méthodologies ESG (y compris sur le climat et la biodiversité) que nous considérons, à la date à laquelle ils ont été utilisés, comme appropriés et adaptés pour évaluer les risques liés au changement climatique et à la biodiversité ainsi que leurs impacts pour analyser les émissions de carbone, pour mesurer l'empreinte biodiversité, pour fixer des objectifs liés aux facteurs ESG et pour évaluer la classification des investissements durables. Cependant, ces données et modèles ne sont pas audités et sont fournis selon une méthodologie interne qui peut inclure des estimations et changer rapidement.

Par ailleurs, nous sommes confrontés à des difficultés liées au manque de cohérence et de comparabilité entre les données disponibles et à l'utilisation d'estimations et de proxys par les fournisseurs de données pour combler le manque de données des émetteurs.

En raison de l'évolution rapide du changement climatique et de la biodiversité et de son impact futur, ainsi que de l'incertitude de la réponse future des politiques et du marché aux questions liées à l'ESG, HSBC Global Asset Management (France) pourrait être amenée à réévaluer ses plans d'actions et ses ambitions, engagements et objectifs ESG à l'avenir, à mettre à jour les méthodologies qu'elle utilise ou à modifier son approche de l'analyse ESG (y compris climatique) et pourrait être tenu de modifier, de mettre à jour et de recalculer ses informations et évaluations ESG, à mesure que les pratiques du marché et la qualité et la disponibilité des données évoluent.

Aucune garantie ne peut être donc donnée par ou au nom de HSBC Global Asset Management (France) quant au maintien des estimations, objectifs, engagements ou ambitions contenus dans le présent rapport. Ils peuvent être modifiés sans préavis et sans actualisation de ce rapport pendant les douze mois suivant sa publication.

Un certain nombre de facteurs, tant externes que spécifiques aux clients de HSBC Global Asset Management (France), pourraient entraîner des écarts, dans certains cas importants, entre les réalisations, résultats, performances ou autres événements ou conditions futurs et ceux indiqués, implicites et/ou reflétés dans toute déclaration ou mesure prospective liée aux facteurs ESG en raison d'une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs (y compris, sans limitation, ceux mentionnés ci-dessous) :

- **Risque de projection du changement climatique** : cela inclut, par exemple, l'évolution du changement climatique et de ses impacts, les changements dans l'évaluation scientifique des impacts du changement climatique, les trajectoires de transition et l'exposition future au risque et les limites des prévisions de scénarios climatiques
- **Risque de projection ESG** : les mesures ESG sont complexes et sont encore sujettes à développement. En outre, les scénarios utilisés à leur égard et les modèles qui les analysent présentent des limites qui sont sensibles aux hypothèses et paramètres clés, eux-mêmes sujets à une certaine incertitude, et ne peuvent pas pleinement saisir tous les effets potentiels des résultats liés au climat, à la biodiversité, aux politiques et à la technologie.



– **Évolution du paysage réglementaire ESG** : cela implique des changements dans l'approche gouvernementale et le traitement réglementaire en ce qui concerne les informations à fournir et les exigences de reporting ESG, ainsi que l'absence actuelle d'une approche réglementaire standardisée unique en matière d'ESG dans tous les secteurs et marchés.

– **Variation des normes de reporting** : les normes de reporting ESG sont encore en développement et ne sont pas standardisées ou comparables dans tous les secteurs et marchés, de nouvelles normes de reporting relatives aux différentes mesures ESG sont encore en train d'émerger.

– **Disponibilité, exactitude, vérifiabilité des données et lacunes dans les données** : nos publications sont limitées par la disponibilité de données de haute qualité dans certains domaines et par notre propre capacité à collecter et traiter ces données en temps voulu, selon les besoins. Lorsque les données ne sont pas disponibles pour tous les secteurs ou de manière cohérente d'une année sur l'autre, cela peut avoir un impact sur la qualité des données. Bien que nous nous attendions à ce que la qualité des données s'améliore au fil du temps, à mesure que les entreprises continuent d'élargir leurs publications pour répondre aux attentes croissantes des régulateurs et des parties prenantes, il peut y avoir des fluctuations inattendues au sein des secteurs d'une année sur l'autre et/ou des différences entre la qualité des données entre les différents secteurs. De tels changements dans la disponibilité et la qualité des données au fil du temps pourraient entraîner des révisions des données rapportées à l'avenir, ce qui signifie que ces changements peuvent entraîner des modifications des données publiées ultérieurement.

– **Élaboration de méthodologies et de scénarios** : les méthodologies et scénarios utilisés par HSBC Global Asset Management (France) pour évaluer les émissions, l'empreinte biodiversité et fixer des objectifs ESG peuvent évoluer au fil du temps en fonction des pratiques du marché, de la réglementation et/ou des développements scientifiques, le cas échéant. Ces évolutions pourraient entraîner des révisions des données rapportées, notamment sur les émissions ou la classification des investissements durables, ce qui signifie que les données produites peuvent ne pas être réconciliables ou comparables d'une année sur l'autre.

Les projections faites par ou au nom de HSBC Global Asset Management (France) ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont émises.

Lors de l'élaboration de ce rapport, nous avons utilisé un certain nombre de sources et de scénarios externes. Notre rapport comprend des informations sectorielles contextuelles, notamment des chiffres, dont certains s'appuient sur des données de tiers. Nous reconnaissons que les modèles et certaines des autres sources de données que nous avons utilisées pour préparer notre rapport continueront d'évoluer à mesure que les méthodologies et les données se développeront. Toutes ces informations sont fournies à titre d'information uniquement.

La société de gestion n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés.

